

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



SOMMAIRE

EDITO	4
DYNAMIQUE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE	7
HAUT NIVEAU.....	11
LES SERVICES EN CHARGE DU SUIVI MÉDICAL	49
LA MAISON RÉGIONALE DE LA PERFORMANCE	52
LA FORMATION.....	73
L'ACCUEIL	80
LA COMMUNICATION.....	85
TRAVAUX – PATRIMOINE	88
SANTÉ- SECURITÉ AU TRAVAIL	93
RGPD.....	95
SERVICES SUPPORTS.....	96
LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	111
ETHIQUE ET INTEGRITE.....	124
RAPPORT DE L'ORDONNATEUR SUR LE COMPTE FINANCIER 2023	127
EN CONCLUSION.....	144

ÉDITO

La présentation du rapport d'activité du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur 2024 revêt un caractère exceptionnel pour plusieurs raisons.

La première est qu'il va relater une forte activité autour d'un événement attendu depuis des années, à savoir l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France.

La deuxième en raison du fait que ce sera le dernier rapport d'activité que je présenterai aux membres du Conseil d'administration puisque j'ai décidé de faire valoir mes droits à la retraite en fin d'année 2025 et que la procédure en place pour la nomination de mon successeur prévoit une prise de fonction au 1^{er} septembre 2025.

Enfin, la dernière, est que malheureusement, pour des raisons de santé, je ne pourrai pas être présent à vos côtés pour vous présenter le rapport d'activité 2024 et que je le regrette bien entendu.

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France en 2024 aura particulièrement marqué l'activité de l'établissement mais aussi assurément son histoire même s'il est encore un peu tôt pour en mesurer toutes les conséquences.

Tout d'abord, par la qualité de l'accompagnement de la préparation des sportives et des sportifs implantés dans la région et suivis par l'équipe de la Maison régionale de la performance et les équipes des trois sites du CREPS. La région Sud- Provence-Alpes-Côte d'Azur aura été la 3^{ème} région au nombre de sélectionnés et la 2^{ème} au nombre de médaillés, ce qui est tout à fait exceptionnel et mérite d'être mis en avant.

Comment ne pas se rappeler des magnifiques médailles remportées par Pauline FERRAND-PREVOT, Léo BERGERE, Florent MANAUDOU, Fabien LAMIRAULT parmi les 15 médaillés référencés !

Au-delà des médailles ce sont également toutes les sportives et sportifs, français et étrangers qui sont venus s'entraîner, se préparer dans la dernière ligne droite avant les compétitions sur les 3 sites du CREPS. Et ceci grâce à tout le travail déployé depuis déjà quelques années et pendant l'année 2024 par les équipes du CREPS afin de permettre un accueil de qualité pour placer ces sportifs dans les meilleures conditions.

On parle souvent d'héritage et très certainement qu'il faudra retenir l'accueil des flammes olympiques et paralympiques comme un de ces grands moments exceptionnels vécus par toutes celles et tous ceux qui y ont participé et qui les ont organisés. Sitôt la flamme arrivée de Grèce par le Bélem à Marseille, Boulouris eu le grand honneur 2 jours après de l'accueillir. Puis ce fut au tour d'Aix-en-Provence et enfin d'Antibes qui aura eu le privilège de voir également la flamme paralympique. Assurément des moments inoubliables autour desquels des moments de fêtes et de partage ont été organisés, ce qui a permis sur chaque site d'inaugurer un Club France ouvert pendant les JOP afin de soutenir les sportives et sportifs de la délégation française et de vibrer pendant leurs exploits.

La page s'est refermée, un grand coup de chapeau aux personnels du CREPS qui ont permis de faire de 2024 une très belle réussite et d'avoir pu vivre des moments inoubliables.

Mais l'activité du CREPS ne s'est pas résumée qu'aux JOP 2024 et l'établissement a continué son travail autant dans l'accueil quotidien tout au long de l'année sur les 3 sites des jeunes sportives et sportifs de haut niveau que dans le cadre de la formation professionnelle sous l'autorité d'un nouveau

responsable du département Métiers-Emploi-Formation, Frédéric LEFEVRE, arrivé au 1^{er} juillet 2024 et qui apporte toute son expérience et ses connaissances du champ de la formation professionnelle.

Une nouvelle feuille de route a été mise en place afin de travailler par filière de formation (Environnement spécifique, secourisme et activité de la natation et Santé Bien être) mais aussi sur des sujets transversaux qui permettent à toute l'équipe du MEF de continuer à se mobiliser en particulier sur l'orientation des publics, l'individualisation des parcours, la digitalisation et la distinction de l'offre.

Le partenariat avec la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur se renforce autour d'axes majeurs subventionnés, grâce à une mobilisation dynamique et conjointe au service de la professionnalisation des acteurs du territoire en matière d'ingénierie, de recherche, d'innovation et de formations pour l'encadrement des métiers du sport et de l'animation.

Enfin, en ce qui concerne l'apprentissage, une coopération étroite avec le CFA de tutelle Futurosud-FEA a été relancé afin que le CREPS soit mieux identifié et puisse proposer des solutions d'alternance intéressantes aux stagiaires qui le souhaitent.

Bien entendu que la mission de l'accueil a été particulièrement active en 2024 puisque l'établissement était identifié en tant que Centre de préparation aux Jeux. Les prévisions d'accueil n'ont pas été toutes atteintes en raison d'une forte concurrence mais également de règles de sélections tardives pour certaines équipes de France et étrangères. Cela n'a pas empêché une forte activité autour de l'organisation du passage de la Flamme olympique et paralympique qui a mobilisé de nombreuses personnes. Sans compter que la rentrée scolaire s'est effectuée en même temps que les Jeux Paralympiques, ce qui a fortement impliqué les équipes du CREPS.

Tout ce travail autour du haut niveau, de la formation professionnelle et de l'accueil, n'a pu se réaliser sans un pilotage budgétaire attentif aux besoins et responsable. De nombreux crédits d'investissements ont été déployés tant par la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur que le CREPS afin de pouvoir répondre aux attentes des usagers et des personnels. C'est une politique d'amélioration continue qui doit permettre à l'établissement de continuer à rayonner et à tenir sa place dans le paysage national.

L'exercice de gestion 2024 qui affiche un résultat positif de 440 784 € est un signal rassurant qui présente ainsi une trésorerie saine démontrant la capacité de l'établissement à couvrir ses dépenses courantes. Ceci n'a pu se faire sans une attention toujours particulière portée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'établissement et la production de recettes issues de l'activité. Les annonces budgétaires pour 2025 faites en 2024 ont d'ailleurs amené à continuer cette politique volontariste de maîtrise des dépenses par des prévisions importantes d'économies.

Enfin, dans le cadre des politiques publiques menées à l'échelon national et déclinées sur chaque établissement, le CREPS est toujours très impliqué :

Dans le cadre du déploiement de son plan stratégique relatif à l'éthique et à l'intégrité, une équipe projet est toujours très active et traite régulièrement des thématiques d'éthique, d'intégrité et d'égalité dont les travaux sont présentés lors des réunions du Comité social d'administration d'établissement et du Conseils d'administration.

Dans la démarche de développement durable, grâce à un travail de suivi important et un engagement

collectif, le CREPS répond aux 15 engagements de la charte éco-responsable du ministère chargé des sports. La dimension développement durable est totalement intégrée dans le cadre des achats responsables mais aussi dans les actions de tri des déchets. A noter que l'établissement a été un des seuls à pouvoir répondre aux sollicitations de l'administration centrale et de la Région en particulier concernant l'élaboration du plan de transition écologique et de la production des données permettant de réaliser le « bilan des émissions de gaz à effet de serre ».

Enfin l'année 2024 comme tous les ans a vu un certain nombre de mouvements de personnels dont des départs à la retraite. Je souhaiterais citer particulièrement ceux de 2 personnes qui ont marqué la vie de l'établissement. Tout d'abord celui de Corinne MARTIN qui a été formatrice pendant presque 25 ans et qui a été incontestablement une figure marquante par son engagement, sa bienveillance et sa capacité de travail. Et puis celui de Christine CABASSU qui a rempli avec beaucoup de motivation, d'implication et de dévouement la fonction de secrétaire générale du CREPS de 2018 à 2024. A toutes les 2, le CREPS leur dit un grand merci !

Je formule à nouveau tous mes plus vifs remerciements à toutes les équipes du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur pour leur investissement sans faille. L'établissement bénéficie de forces vives importantes qui ont encore tant à donner. Je suis fier d'avoir pu m'appuyer sur elles pendant toutes ces années et je suis persuadé qu'elles continueront à porter haut et fort les couleurs du CREPS !

2024 s'est écrit en lettres d'or dans le grand livre du CREPS. Assurément il faut continuer à profiter de cet héritage qui doit permettre de traverser des années qui seront peut-être plus difficiles pour le sport et pour le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Belle vie au CREPS !

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J Rouillaux', with a stylized flourish at the end.

Jérôme Rouillaux
Directeur du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur

DYNAMIQUE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

Avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France en 2024, l'année a été riche en émotions et le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur fut pleinement de la partie, et de quelle manière ! Le passage historique de la flamme olympique sur les trois sites incarne l'esprit de dépassement de soi et de solidarité et ce fut à chaque occasion des fêtes fabuleuses et des moments inoubliables. Ces moments « *en dehors du temps* » ainsi que l'ensemble des animations qui les ont précédées sur les sites sont autant de moments qui ont été créés et animés par les agents de l'établissement pour que toutes les générations se rassemblent autour des valeurs de l'olympisme et du paralympisme et dans une logique d'héritage pérenne.

Un grand merci à toutes les équipes du CREPS qui se sont mobilisées et sans lesquelles cette année n'aurait pas été aussi exceptionnelle.

Les passages de flammes olympiques et paralympiques sur les trois sites : des moments inoubliables

**Le passage de la Flamme sur chaque site : Boulouris le 10 mai,
Aix-en-Provence le 12 mai, Antibes le 18 juin**



Relais de la flamme paralympique à Antibes, le 25 août 2024



Des dynamiques d'animation tout au long de l'année pour faire vivre l'esprit olympique et paralympique

- Les clubs France et club 2024

L'animation des Clubs France



- Les événements organisés sur les sites



- De très nombreuses animations furent mises en place et pouvons citer notamment la mise en place de la semaine olympique et paralympique du sport scolaire, des expositions photos des olympiens du CREPS (sportifs permanents ou en stage), la journée Défense et Citoyenneté sur l'engagement sportif et militaire, ou encore des tables rondes avec des « olympiens » agents du CREPS qui ont pu raconter leur « Jeux à eux » !

- La communication spécifique

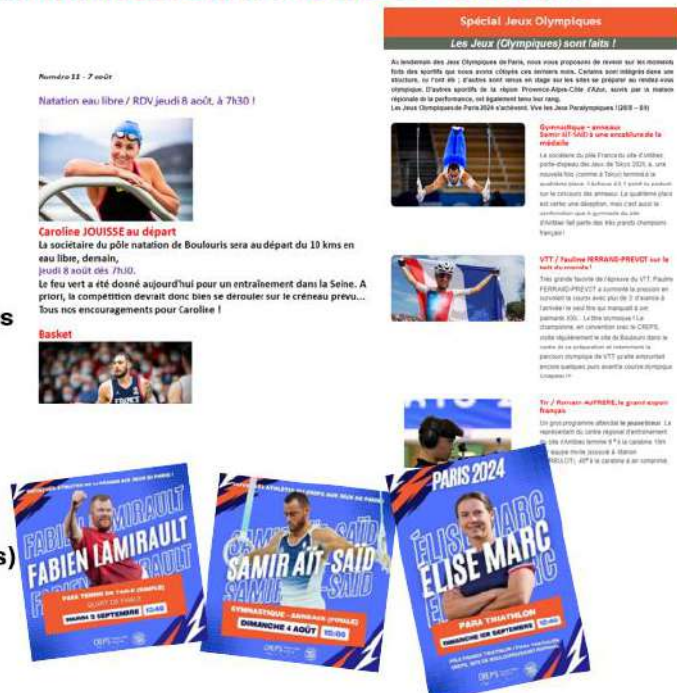
JOP 2024 : une Communication interne et externe spécifique

115 posts parus sur Facebook ont été systématiquement dupliqués sur Instagram

20 mails internes quotidiens pour JO et JP

Résultats sur Intranet / Internet

3 Newsletters dédiées aux JOP (présentation, résultats)



- L'accueil des équipes de France et des équipes étrangères

Equipes de France

- Aix : Hockey sur Gazon et Goal Ball,
- Antibes : Natation Artistique,
- Boulouris : Athlétisme (Epreuves Combinées, saut longueur, triple saut et Longueur), Taekwondo, Para-Taekwondo, Lutte, Triathlon et VTT.

Délégations étrangères

Antibes :

- Équipe internationale World Aquatics¹ (natation) en stage permanent de septembre 2023 jusqu'aux JOP,
- Délégation natation Salvador et Taïwan,
- Équipe Néerlandaise de Water-polo et de Natation Artistique.

Boulouris :

- Suisse (Tir à l'Arc),
- Allemagne (Para-Athlé Sprint, Haie, Longueur),
- Délégations Taekwondo : Danemark, Brésil, Irlande, Canada, Maroc,
- Ile Maurice (VTT) Aurélie HALBWCHS-LINCOLN,
- Algérie (Para-athlé Sprint),
- Nouvelle-Zélande (Para-Athlé longueur Indiv.) Anna GRIMALDI,
- Burkina Faso (Athlétisme),
- Australie (para-Athlétisme).

¹ Fédération internationale de natation

- L'héritage

JOP 2024 : quel Héritage pour le CREPS ?

DES ÉQUIPEMENTS RÉNOVÉS, DES SITES AUX COULEURS DES JEUX, DU MATÉRIEL DE MUSCULATION



HAUT NIVEAU

La Mission “Sport de Haut Niveau”

L’année 2024 a été une année exceptionnelle à bien des égards.

L’olympiade achevée a été une période charnière pour le CREPS Provence-Alpes-Côte d’Azur, affirmant son rôle clé dans la formation et la préparation des sportifs de haut niveau. Avec 41 structures d’excellence, d’accession ou encore centres de formation, le CREPS a poursuivi sa mission d’accompagnement des jeunes talents dans des disciplines variées comme l’athlétisme, le handball, la natation, le volley-ball, le triathlon ou encore le tir sportif. Ces structures ont permis aux meilleurs jeunes sportifs de bénéficier d’un suivi pédagogique et sportif qualitatif pour optimiser leur progression vers l’excellence.

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le CREPS a été un centre stratégique pour l’optimisation de la préparation des équipes de France. Plusieurs fédérations (taekwondo, triathlon, cyclisme, natation artistique...) ont choisi ses infrastructures pour leurs stages finaux avant les compétitions, profitant d’un environnement idéal et de conditions d’entraînement haut de gamme. Cette dynamique s’est traduite par une fierté locale : vingt-deux sportifs permanents du CREPS ont décroché leur qualification olympique, symbolisant la qualité de l’encadrement et des structures mises à leur disposition.

L’année a également été marquée par des succès historiques, avec deux médailles majeures remportées par des athlètes formés à Boulouris. Pauline FERRAND-PREVOT, en VTT, et Léo BERGERE, en triathlon, ont brillé sur la scène internationale, consolidant la réputation du centre comme incubateur de champions.

Il faut également ajouter la médaille de bronze de Florent MANAUDOU en 50m nage libre, les deux médailles de bronze de Fabien LAMIRAULT en para tennis de table, ainsi que les très belles quatrièmes places de Samir AIT-SAID aux anneaux et d’Emma LOMBARDI au triathlon.

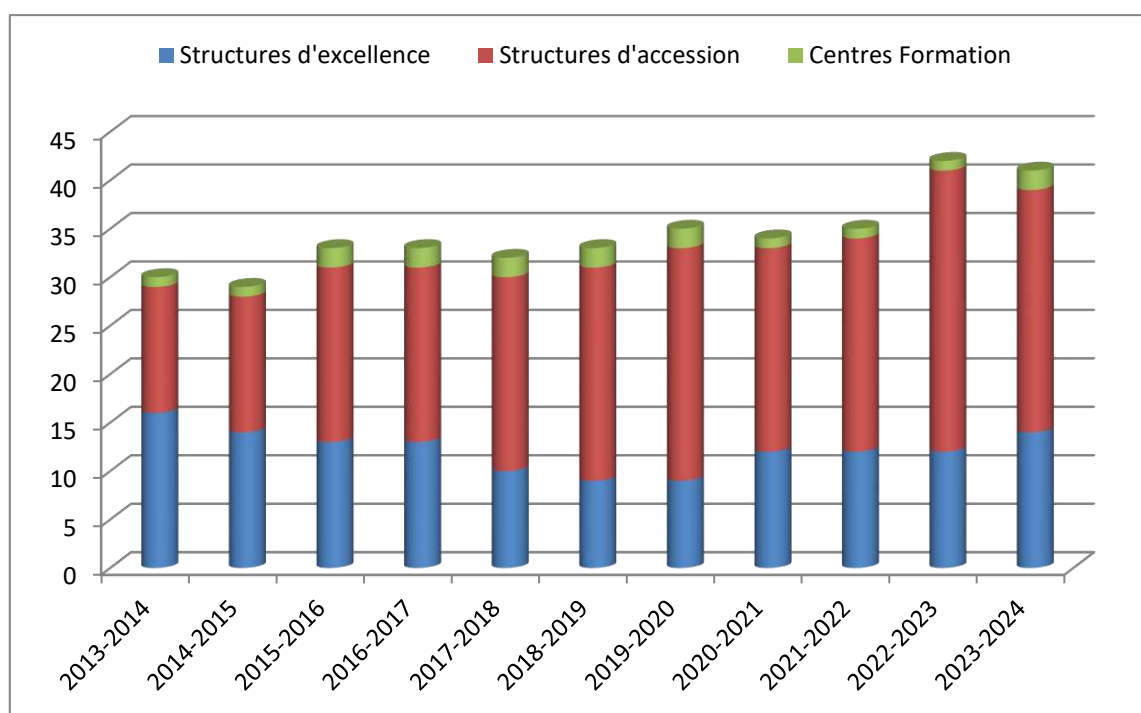
Le rayonnement international du CREPS s’est également illustré par l’accueil d’une quinzaine de délégations étrangères venues peaufiner leur préparation olympique. Des équipes venues d’Europe, d’Afrique, d’Asie et d’Océanie ont trouvé au sein du CREPS un cadre optimal pour affiner leur condition physique et technique avant le grand rendez-vous parisien. Cet accueil témoigne de l’attractivité et du prestige du CREPS Provence-Alpes-Côte d’Azur sur la scène mondiale, renforçant son statut de centre d’excellence pour le sport de haut niveau.

Enfin, quatre moments emblématiques ont marqué l’histoire du CREPS : le départ de la flamme olympique le 10 mai 2024 lors de sa traversée du Var à Boulouris, le départ de la flamme le 12 mai à Aix en Provence, la traversée du site d’Antibes labellisé par la Région Sud « site iconique » dans le cadre du relais de la flamme le 18 juin et enfin le relais de la flamme paralympique à Antibes le 25 août 2024. Ces événements ont rassemblé athlètes, entraîneurs, acteurs locaux et jeunes espoirs dans une célébration unique des valeurs olympiques, inscrivant le CREPS comme un maillon fort de cette aventure exceptionnelle.

Grâce à ces temps forts, le CREPS confirme sa place parmi les références du sport de haut niveau en France, conjuguant excellence sportive et héritage olympique.

Évolution des structures d'entraînement au sein de l'établissement depuis 2013

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Structures d'excellence	16	14	13	13	10	9	9	12	12	12	14
Structures d'accession	13	14	18	18	20	22	24	21	22	29	25
Centres Formation	1	1	2	2	2	2	2	1	1	1	2
Totaux	30	29	33	33	32	33	35	34	35	42	41

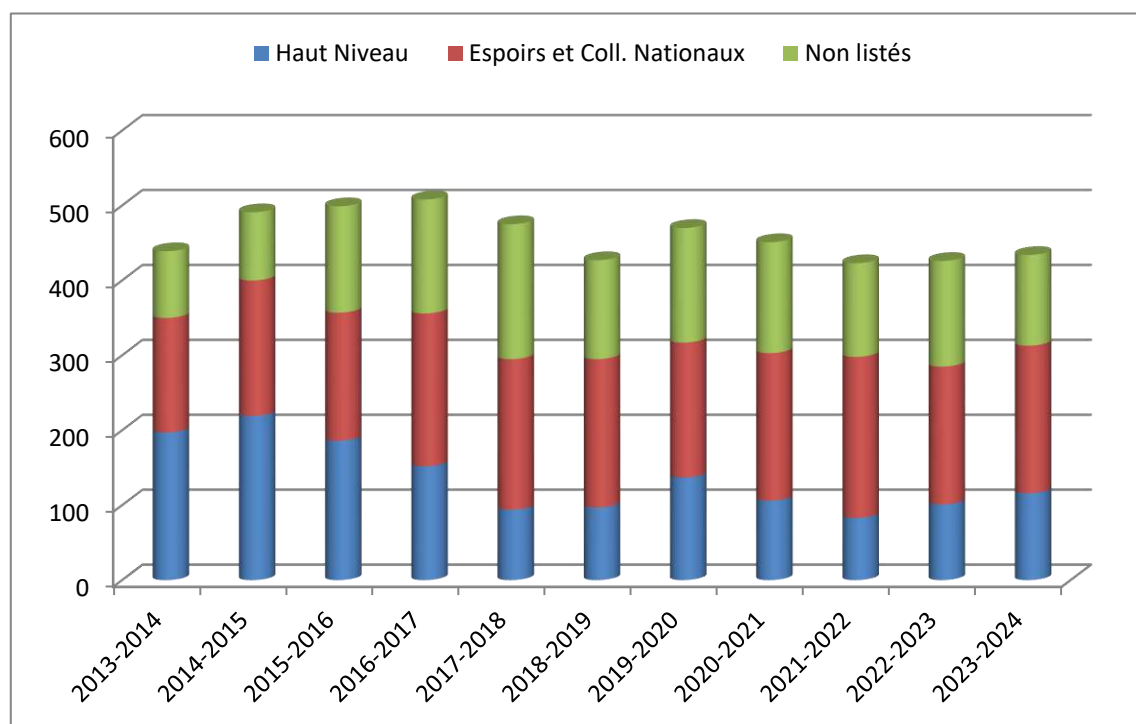


Au niveau des effectifs des sportifs de la saison 2024, il est possible de constater plusieurs points particuliers :

- Une sensible augmentation des effectifs (+ 8 sportifs par rapport à l'année précédente)
- Un rééquilibrage des effectifs de sportifs listés dans les catégories « listés » (+ 28 sportifs par rapport à l'année précédente)
- Le taux de sportifs engagés dans "l'excellence sportive" en 2023 - 2024 (24 %), progresse encore sensiblement pour atteindre 27 %

- L'activité de la Maison Régionale de la Performance (MRP) facilite l'accueil de sportifs du Cercle Haute Performance, listés dans les catégories "haut niveau" et extérieurs à l'établissement, pour des services d'expertise

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Haut Niveau	197	219	186	152	94	97	137	106	83	101	116
Espoirs et Coll. Nationaux	153	181	171	204	201	198	180	197	215	184	197
Non listés	89	91	142	152	180	132	153	148	125	141	121
Totaux	439	491	499	508	475	427	470	451	428	426	434



La saison 2023-2024 propose une augmentation de l'accueil de majeurs à l'internat (25%) par rapport aux années antérieures, en partie liée aux conventions négociées avec le CROUS (site d'Aix) et l'accueil du centre européen de World Aquatics (site d'Antibes) permettant d'accueillir des majeurs sans obérer les places d'internat pour les mineurs. En revanche, l'établissement accueille la même proportion de sportives (37 %), conservant un déséquilibre en faveurs des hommes au sein des structures du CREPS.

Résultats internationaux des sportives et sportifs des pôles du CREPS

Site d'Aix-en-Provence

ATHLETISME :

- **AKAKPO Naomi**
 - JO Paris 2024 : 100 m éliminée en tour pré liminaire
- **MAAROUFOU Hachim**
 - JO Paris 2024 : 100 m passe le tour pré liminaire et éliminé en séries
- **BENFATAH Melissa**
 - 17ème championnat du Monde Junior 100m haies

PENTATHLON MODERNE :

- **LAVILLAT Diego**
 - 3ème championnat d'Europe U22
 - Champion du monde de relais mixte U22
- **DERVAL Mathilde**
 - Championne du monde par équipe
 - Vice-championne du monde de relais
 - Championne d'Europe de relais U22
- **BRUGOT Ernest**
 - Champion d'Europe de relais U19
- **CASANOVA Cilian**
 - Vice-champion d'Europe de relai u17.

NATATION ARTISTIQUE :

- **TEMESSEK Romane**
 - Championne d'Europe jeune en solo libre
- **VANHEE-DEDIEU Macéo**
 - Champion d'Europe en solo libre
- **VANHEE-DEDIEU Macéo et PUSTA Carla**
 - Vice-champions d'Europe en duo mixte
- **PUSTA Carla, BASSOU Gabrielle, VIOLON Milan**
 - Vice-champions d'Europe jeune en ballet combiné
- **THUILIER Lou, TAPIE Prune**
 - Vice-championne d'Europe junior en duo technique
- **THUILIER Lou**
 - 3ème aux Euros juniors en duo technique (avec Oriane JAILLARDON)

- **TEMESSEK Romane**
 - 8è aux euros juniors en solo libre
- **TAPIE Prune, THUILIER Lou, TEMESSEK Romane, BERTINELLI Angeline, CLAIR Jeanne, ROBACHE Louise-Lou et FARINA Chiara**
 - Vice-championnes d'Europe en équipe libre
- **TAPIE Prune, THUILIER Lou, TEMESSEK Romane, BERTINELLI Angeline, CLAIR Jeanne, ROBACHE Louise-Lou et FARINA Chiara**
 - 3ème en équipe technique

ESCRIME :

- **GAVEN MARY Thibaut:**
 - 8ème championnat d'Europe individuel
 - Vice-champion d'Europe par équipes M17
 - 6ème championnat du monde individuel M17
 - 3ème coupe du monde à Budapest
- **ROGER Garance**
 - 3ème championnat d'Europe individuel M20
 - Championne d'Europe par Équipes M20
- **AYE Keren**
 - Championne d'Europe par Équipes M20

RUGBY :

- **CELLIO Paul**
 - Champion d'Europe Rugby à VII avec France U18

GOLF :

- **TAMISIER Mila**
 - Vainqueur des internationaux de France Dames

TAEKWONDO :

- **MENDY Mohamed**
 - 3ème Euro U21
- **CAPUANO Lorenzo**
 - Champion du Monde militaire
- **BARRUOL Uggo**
 - 5ème championnat du monde juniors

SQUASH :

- **ALVES Mélissa**
 - 2ème championnat d'Europe
 - 1/4 de finaliste championnat du monde
- **BONMALAIS Sébastien**
 - 2ème championnat d'Europe
 - 3^{ème} championnat du monde

- **CROUIN Victor**
 - Champion d'Europe
 - 3^{ème} championnat du monde
- **DUSSOURD Auguste**
 - 2^{ème} championnat d'Europe
- **MARCHE Grégoire**
 - 2^{ème} championnat d'Europe
 - 3^{ème} championnat du monde
- **MASOTTI Baptiste**
 - 2^{ème} championnat d'Europe
 - 3^{ème} championnat du monde
- **MEKHALFI Toufik**
 - 2^{ème} championnat du monde
- **MUNOS Ana**
 - Championne du monde universitaire
- **ROMIEU Antonin**
 - Champion d'Europe Juniors
- **SCIANIMANICO Melvil**
 - Champion d'Europe Juniors
- **STEPHAN Marie**
 - Demi-finaliste championnat d'Europe Juniors
 - ¼ finaliste championnat Monde Juniors

Site d'Antibes

TIR SPORTIF :

- **AUFRERE Romain**
 - 9^{ème} aux Jeux Olympiques en mixte
 - 15^{ème} en 3 x 20m
 - 2^{ème} coupe du monde
 - Record de France 10m
 - Record de France 3 x 20m

NAGE AVEC PALMES :

- **LASSERRE Kevin**
 - Double médaillé de bronze au championnat du monde 200 bi-palmes et relais 4 x 100 bi mixte
 - 2^{ème} coupe de monde 100 bi-palmes

- **DE ZALDIVAR Théo**
 - 3ème championnat du monde en relais 4 x 100 bi-palmes mixte
 - 2ème coupe de monde 100 bi-palmes
 - 2ème coupe de monde 50 bi-palmes
- **CHEDRU Sébastien**
 - Double médaillé d'or coupe de monde 200 bi-palmes et 400 bi-palmes
 - 2ème médaille d'argent coupe de monde en 400 bi-palmes
- **LEFEVRE Louise**
 - 2ème championnat du monde en eau libre 1000m
 - 2ème coupe de monde 200 bi-palmes

PARA NATATION COURSE :

- **PAULI Agathe**
 - Triple finaliste aux Jeux Olympiques en 400 NL (6ème) et relais mixte 4 x 100 4 nages et relais mixte 4 X 100 NL
 - 2ème championnat d'Europe en relais 4 x 100 NL
- **LORANDI Elodie**
 - 3ème championnat d'Europe en 400 NL

NATATION COURSE

- **MANOUDOU Florent**
 - Double médaillé de bronze aux Jeux Olympiques en 50 NL et 4 x 100 m 4N
- **Nageurs du groupe World Aquatics sélectionnés aux Jeux olympiques :**
 - Crésus GANIRA (BUR) 50 NL
 - Esteban NUNEZ DEL PRADO (BOL) 200 4N
 - Artur BARSEGHYAN (ARM) 100 NL
 - Matthieu SEYE (SEN) 100 NL
 - Daniils BOBROV (LET) 200 brasse
 - Elisbet GAMEZ MATOS (CUB)

NATATION EAU LIBRE :

- **OLIVIER Marc Antoine**
 - Vainqueur classement général de la coupe du monde
- **REYMOND Axel**
 - 3ème championnat d'Europe sur 25 kms

NAGE EN EAU GLACEE :

- **REYMOND Axel**
 - Vice-champion du monde 1000m

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE :

- **AIT SAID Samir**
 - 4ème aux Jeux Olympiques aux anneaux
 - 2ème Coupe du monde SEL JO Cottbus aux anneaux
 - 3ème Coupe du monde SEL JO Bakou aux anneaux

- 3ème Coupe du monde SEL JO Doha aux anneaux
- **MANSARD Anthony**
 - Champion d'Europe junior du concours général
 - Champion d'Europe barre fixe
 - 2ème championnat d'Europe barres parallèles et au sol
- **SAKOUHI Nael**
 - Médaille d'or au concours général GYMNASIADES de MANAMA
 - 1^{er} au sol, aux barres parallèles et à la barre fixe
 - 3^{ème} aux anneaux
 - 1^{er} au concours par équipe avec Elias BRECHE

VOILE (420) :

- **SCHEMMEL Zou et BOUDARD Jean-Philippe**
 - 3ème championnat d'Europe Open
- **BERIER-JOYET Swan et PROT Simon**
 - Champions d'Europe juniors
- **CHOUILLOU Malou et BOURGEOIS Juliette**
 - 3ème championnat d'Europe juniors

VOILE (INSHORE) :

- **GARRETA Ian et son équipage**
 - Champions du monde SB20
- **DELERCE Ange et son équipage**
 - Vice-champions du monde jeune match racing

CENTRE DE FORMATION BASKET :

- **Championnat U18 Élite**
 - Qualification 2ème phase en poule Haute Élite
 - Qualification en play-off - Défaite en 1/4 de finale
- **Championnat Espoirs Pro B**
 - Qualification pour les play-offs national
 - Qualification pour le Final Four 2024
 - Classement Final 4e à l'issue de la compétition

Sélections en équipes nationales

- **VERAS Gabriel**
 - Sélectionné à la préparation du championnat du Monde U17 avec l'Equipe de France
- **CHARLES Milhan**
 - Sélectionné à la préparation du championnat d'Europe U20 avec l'équipe de France
- **PERRIN Zacharie**
 - Sélectionné au championnat d'Europe U20 avec l'équipe de France, qu'il a remporté avec cette dernière. En étant dans le meilleur 5 du tournoi et en étant MVP de ce dernier

TRAMPOLINE :

- **JURBERT Marine et LABROUSSE Léa**
 - 2ème championnat d'Europe en synchronisé
- **GOUZOU Pierre et DEMIRO o DOMIRA Morgan**
 - 2ème championnat d'Europe en synchronisé

Site de Boulouris

ATHLÉTISME :

- **DJOUHAN Lolassonn**
 - 11ème des jeux olympiques de Paris 2024

CYCLISME :

- **FERRAND-PREVOT Pauline**
 - Championne olympique de VTT cross-country
 - Championne d'Europe de VTT short track
 - Vice-championne du monde de VTT short track

NATATION EAU LIBRE :

- **JOUISSE Caroline**
 - 8ème des Jeux Olympiques sur 10km en natation eau libre
 - 7ème des championnats du monde sur 10km en natation eau libre

PARATRIATHLON :

- **MARC Elise**
 - 5ème des Jeux Paralympiques en triathlon individuel catégorie PTS4
 - Championne du monde en triathlon individuel catégorie PTS3
 - Championne d'Europe en triathlon individuel catégorie PTS3

TRIATHLON :

- **BERGERE Léo**
 - 3ème des jeux olympiques en individuel
 - 4ème des jeux olympiques en relais mixte
 - Vice-champion du monde en individuel
- **LOMBARDI Emma**
 - 3ème des championnats du monde en individuel
 - 4ème des jeux olympiques en individuel et relais mixte
 - Championne du monde junior / U23 en relais mixte
- **PERIAULT Léonie**
 - 27ème des jeux olympiques en individuel
- **BESSON Achille**
 - 3ème des championnats du monde junior en individuel
- **HOUART Léa**
 - 3ème des championnats du monde junior en individuel

- **REMER-MANCINI Lény**

- Champion d'Europe youth en individuel et relais mixte

Les sportives et sportifs du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur ont remporté 43 titres et sont montés sur 52 podiums nationaux élite et jeunes.

La Mission "Sport de Haut Niveau"

Site d'Aix-en-Provence

Le DSHN accompagne 17 structures de haut niveau et presque 200 sportifs. Il accompagne les sportifs de haut niveau dans les domaines de l'expertise sportive, de la préparation physique, de la préparation mentale, du suivi médical quotidien et règlementaire, du suivi psychologique, du suivi scolaire et universitaire ainsi que la surveillance de 130 internes.

Pour cela le DSHN s'appuie sur une équipe permanente de 4 agents chargés de la coordination, du suivi administratif, de la scolarité, de la vie quotidienne en lien les 10 assistants d'éducation (AED), ainsi que 3 préparateurs physiques et un préparateur mental. Cette équipe interagit quotidiennement avec les entraîneurs et les professionnels du centre de santé du site (médecin, kinésithérapeutes, psychologue, diététicienne, secrétaires), soit au total, 65 personnes.

Toutes ces personnes ont pour mission de construire et accompagner les sportifs autour de la performance sportive. Les aspects scolaires ou médicaux restent incontournables, leur organisation se fait en fonction des contraintes sportives très différentes suivant les sports.



L'année 2024 a été marquée par les JOP de Paris et leur préparation.

Deux athlètes s'entraînant avec le pôle France et 2 para-pongistes suivis en préparation physique ont participé aux JOP de Paris. A ce titre, Fabien LAMIRAULT a gagné 2 médailles de bronze lors des Jeux Paralympiques à Paris.

Évolution des structures d'entraînement au sein du site

L'effectif global des sportifs n'a pas évolué avec un total de 190 sportives et sportifs accueillis, représentant 11 fédérations. Cependant le nombre d'internes a augmenté pour passer de 112 à 128 internes, ceci essentiellement dû à l'arrivée du pôle France Athlétisme et du nombre plus important d'internes majeurs dont 25 sont logés au CROUS.

EFFECTIFS TOUTES STRUCTURES PERMANENTES D'ENTRAINEMENT DU SITE D'AIX en PROVENCE au 1er janvier 2024

SITE	DISCIPLINE	EFFECTIF			Nbre d'internes		LISTES DE SPORTIFS							FORMATION			
		Garçons	Filles	Totaux	Total	Dont mineurs	Elites	Séniors	Relève	Reconv.	Espoirs	Coll. Nat.	Non Classés	Scolaire	Univ.	Form. Pro.	Vie Active
Excellence	PF Athletisme	3	4	7					1		2		4	1	6		
Accession	PE Badminton	5	2	7	5	5					1		6	5	2		
Accession	PE Basket Filles		12	12	10	10					12			12			
Accession	PE Basket Garçons	12		12	11	11					12			12			
Accession	PE Escrime	14	8	22	14	6					4		8	11	11		
Excellence	PFJ Escrime		12	12	10	7						12		7	5		
Accession	CRE Golf	2	3	5	2	2					2		3	5			
Accession	PE Handball	21		21	13	13					6		15	21			
Excellence	CFCP Handball PAUC																
Accession	CNAHN Nat Art	1	11	12	8	8			2		8		2	12			
Excellence	CNR Nat Art		11	11	9	7			11					9	2		
Accession	CAF Nat course	5	4	9	4	4					3		6	9			
Excellence	PFJ Pentathlon Moderne	8	3	11	10	3			7		5			4	7		
Accession	Academie Rugby AIX	10	5	15	14	14					15			15			
Accession	PE Squash	5		5	2	0			5			1			5		
Excellence	PF Squash	7		7	0			4	2			1			2		5
Excellence	PFJ Taekwondo	10	5	15	15	12			11			5		12	3		
Accession	CAF Water Polo	7		7	1						1	6		7			
Extérieurs																	
	TOTAUX	110	80	190	128	102	0	4	39	0	71	25	44	142	43	0	5

Site d'Antibes

L'année 2024 a été une très belle année pour la mission Haut-Niveau à Antibes. Portée par la qualification de 13 sportifs du site au JOP, l'ensemble des sportifs de disciplines non olympiques ou en parcours d'accès ont pu bénéficier de cette aspiration et de l'émulation du collectif olympien et paralympien.



Le travail d'accompagnement avec les 12 structures accueillies sur le site s'est poursuivi avec une ambition de permettre une préparation sportive de qualité au regard des contraintes auxquelles l'établissement et les partenaires locaux peuvent être exposés.

La sécurisation des parcours et des sportifs, l'apaisement et la bienveillance ont été les maîtres mots de l'année 2023-2024 dans le travail avec les structures rattachées au site.

Évolution des structures d'entraînement au sein du site

Au niveau des effectifs des sportifs, on constate plusieurs points sur l'exercice 2023-2024 :

- 12 structures sont engagées avec le site d'Antibes sur un projet de performance. Ce qui représente 131 sportifs.
- L'année 2023-2024 a été marquée par un retour d'un effectif significatif au sein de l'internat et l'intégration du groupe international porté par la fédération française de natation et World Aquatics.
- 41 sportifs listés HN répertoriés sur le site d'Antibes au 1^{er} janvier 2024.

L'année 2023-2024 a été marquée par le souffle olympique et l'arrivée de sportifs internationaux qui ont apporté une dimension de campus international au site dès la rentrée.

Le groupe World Aquatics, ce sont en 2023-2024, 12 sportifs (10 garçons, 2 filles) pour 12 nationalités (Cuba, Uruguay, Sénégal, Burundi, Arménie, Lettonie, Maroc, Bolivie, Honduras, Albanie, Andorre, Sainte Lucie). Et également l'arrivée d'autres sportifs individuels étrangers sur le site (nageurs du club d'excellence) : une nageuse australienne, un nageur espagnol, un nageur russe (en attente de naturalisation française)



EFFECTIFS TOUTES STRUCTURES PERMANENTES D'ENTRAINEMENT DU SITE D'ANTIBES au 1er janvier 2024

SITE	DISCIPLINE	EFFECTIF			Nbre d'internes		LISTES DE SPORTIFS							FORMATION			
		Garçons	Filles	Totaux	Total	Dont mineurs	Elites	Séniors	Relève	Reconv.	Espoirs	Coll. Nat.	Non Classés	Scolaire	Univ.	Form. Pro.	Vie Active
ANTIBES																	
Excellence	PF Trampoline	5	3	8	0		2	2	2	1		1		0	1		2
Excellence	PF Gam	15	-	15	0			1	8			6			5		1
Accession	PE Gam	12	-	12	3	3			5		6		1	11	1		
Excellence	C Ex Natation	7	1	8	3	0		2				4	2	0	2	3	1
Accession	CAF Mixte Natation	9	4	13	5	4						1	12	10			
Accession	Para Natatio	1	2	3	2	0	2	1							1		1
Accession	PE Voile dériveur	6	4	10	4	4			4		2		4	9	1		
Accession	PE Voile inshore	4	2	6	1	1		2	2				2	1	4		
Accession	CRE Tir	5	9	14	4	2	2		1		10	1		8	5		1
Accession	Nage avec Palmes	6	4	10	0			4	1		2	1	2	3	3	1	
Accession	CFCP Basket	19	-	19	5	4							19	14	1		
Accession	CRE Golf	-	1	1	0						1			1			
International	World Aquatics	10	2	12	12								12				
	TOTAUX	99	32	131	39	18	6	12	23	1	21	14	54	57	24	4	6

Site de Boulouris

L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité de l'année précédente avec une relative stabilisation de l'équipe du DSHN.

Quelques points peuvent toutefois être notés comme des évolutions au sein de l'équipe des kinésithérapeutes (deux nouvelles personnes), la difficulté récurrente de renouveler l'équipe des assistants d'éducation dans un bassin de population très faiblement étudiant ainsi que le souhait d'accompagner de plus en plus les sportifs dans les dimensions psychologiques et mentales.

Évolution des structures d'entraînement au sein du site

Effectifs des sportifs et structures du PPF

- Le nombre de structures et de sportifs accueillis en 2023 et 2024 est identique à l'année précédente et dans la continuité des autres années. A noter l'arrivée d'une nouvelle structure en septembre 2024 avec l'implantation du centre régional d'entraînement de golf (4 sportifs externes prévus)
- 12 structures pour environ 115 sportifs permanents
- A noter la mise en place de plusieurs conventions individuelles d'accompagnement avec des SHN hors pôle, notamment dans la discipline du triathlon

Optimisation de la performance

- Le secteur de l'optimisation de la performance fait l'objet d'un travail très qualitatif dans de nombreux domaines. L'offre de service proposée se veut adaptée aux différentes disciplines sportives.
- Le secteur de l'optimisation de la performance se déroule dans la continuité de l'année précédente et s'articule autour d'une approche très aboutie. Sur le plan des ressources, le site s'appuie sur les 2 mêmes préparateurs physiques qui travaillent respectivement avec un portefeuille précis de structures. Les secteurs suivants sont suivis de manière intégrée et individualisée en fonction des besoins précis de chaque discipline :
 - Tests et profilages dynamiques
 - Entraînement physique
 - Athlétisation préventive
 - Réathlétisation

L'utilisation optimisée et complémentaire des compétences présentes, ainsi que le décloisonnement avec le service médical apporte un travail conjoint de qualité. Une réunion hebdomadaire entre le médecin, les kinésithérapeutes et les préparateurs physiques est désormais largement instituée.

Le domaine de la préparation mentale d'ici 2024, bien que partiellement proposé ponctuellement aux sportifs par l'intermédiaires de 2 psychologues, nécessite un niveau de structuration supérieur.

Accompagnement des structures fédérales :

- L'accompagnement des structures fédérales s'effectue tout au long de l'année à travers des échanges quotidiens.

- On pourra noter deux temps forts dans l'année avec des commissions effectuées pôle par pôles en janvier et en mai.



EFFECTIFS TOUTES STRUCTURES PERMANENTES D'ENTRAINEMENT DU SITE DE BOULOURIS au 1er janvier 2024

SITE	DISCIPLINE	EFFECTIF			Nbre d'internes		LISTES DE SPORTIFS							FORMATION			
		Garçons	Filles	Totaux	Total	Dont mineurs	Elites	Séniors	Relève	Reconv.	Espoirs	Coll. Nat.	Non Classés	Scolaire	Univ.	Form. Pro.	Vie Active
BOULOURIS																	
Accession	CAF Natation	5	6	11	7	5	1	0	1	0	5	3	1	6	2	2	1
Excellence	PF Athlétisme	2	1	3	1	0	0	1	2	0	0	0	0	0	2	0	1
Accession	PE Athlétisme	5	1	6	1	1	0	1	3	0	2	0	0	1	1	1	3
Accession	PE Handball M	20	0	20	13	13	0	0	0	0	16	0	4	20	0	0	0
Accession	PE Tennis de Table	14	1	15	8	7	0	1	0	0	3	5	6	10	2	0	3
Accession	PE Tir à L'Arc	1	6	7	7	7	0	0	1	0	6	0	0	7	0	0	0
Accession	PE Triathlon	6	2	8	5	2	0	0	6	0	2	0	0	2	6	0	0
Accession	PE Volley Ball F	0	15	15	14	14	0	0	0	0	11	4	0	15	0	0	0
Excellence	PF Softball	0	11	11	8	8	0	1	8	0	0	2	0	9	2	0	0
Excellence	PF Triathlon	0	4	4	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Excellence	CFCP Handball	13	0	13	3	0	0	0	2	0	7	0	4	1	11	1	0
Extérieurs																	
	TOTAUX	66	47	113	67	57	3	6	23	0	52	14	15	71	28	4	10

VIE QUOTIDIENNE ET ORGANISATION DES SITES

Site d'Aix en Provence

OBJECTIFS :

- Implication et investissement des sportifs dans le projet éducatif du CREPS
- Atteindre l'autonomie dans la gestion quotidienne
- Mise en place d'une confiance relationnelle (sportifs, équipe encadrement DSHN, autres)
- Respect du règlement intérieur, règles de vie, autres, installations, etc.

MOYENS :

- Mise en place et signature d'un règlement intérieur
- Présentation des règles de vie afin de sensibiliser aux règles spécifiques de l'internat, répondre aux incompréhensions et fixer le cadre général.
- Entretiens individuels avec tous les sportifs internes sur les thématiques de : santé, vie à l'internat, amis, sommeil, scolarité, études, charges sportives, téléphone, etc.
- Election de délégués : un sportif par pôle
- Réunion bimensuelle avec les délégués afin d'impliquer les sportifs dans le projet de la vie quotidienne
- Mise en place d'un fichier suivi individualisé avec notation des informations concernant le sportif : absence, problème disciplinaire, autres renseignements utiles dans le cadre du suivi du sportif

FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT :

- Deux internats pour accueillir les 103 sportifs mineurs :
 - Bâtiment B : 34 sportifs. Il accueille principalement les collégiens
 - Bâtiments C : 70 sportifs. Il accueille principalement les lycées et collégiens étant amenés à rester le week-end
 - Les sportifs sont répartis dans les chambres par discipline afin de faciliter la gestion du groupe
- L'internat reste ouvert le week-end afin de permettre aux sportifs étant éloignés géographiquement de pouvoir rester dans l'internat
- L'internat peut accueillir les sportifs de pôle pendant les vacances scolaires
- L'ensemble des majeurs sont logés au CROUS dont 25 sont sous le régime interne. Une convention est mise en place chaque année entre le CREPS site d'Aix en Provence et le CROUS d'Aix-Marseille

EQUIPE D'AED :

- Une équipe de 10 AED : 2 AED de jours et 8 AED de nuits :
 - 2 AED dans le bâtiment B
 - 8 AED dans le bâtiment C

- Mise en place d'un guide de l'AED pour accompagner dans la prise de poste
- Mise en place d'une semaine de formation pour les AED avant la rentrée des sportifs (fin août) : formation sur l'accompagnement des sportifs, consignes, formation incendie, cohésion de l'équipe, etc.
- Mise en place de réunion hebdomadaire (1h) afin de réguler les problématiques organisationnelles, de fonctionnement et préparer les actions éducatives

ACTIONS EDUCATIVES :

Interventions mises en place par le DSHN :

- Réunion de présentation des projets éducatif, scolaire et sportif dès la rentrée
- Semaine d'intégration des sportifs
- Sortie Sainte Victoire
- Fête des médailles
- Soirée Danse
- Soirée Loto
- Soirée Quizz + distributions sweats et bonnets du CREPS
- Activités ludiques organisées les mercredi (jeux de sociétés, jeux ludiques, soirée film, etc.)
- Mois de juin : activités ludiques et sportives sur les installations du CREPS
- Dessine ton sport
- Présente ton sport
- Soirée Toussaint, Noël, Février, Avril

Interventions extérieures :

- Intervention de la Gendarmerie (Maison de la Prévention et de la Projection des familles – MPPF) sur la thématique « harcèlement et réseaux sociaux » : 4 groupes de travail selon l'âge
- Intervention sur la rédaction de CV + LM (intégration Centre de Formation)
- Intervention de Carole Maitre, médecin- gynécologue à l'INSEP - Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance pour une formation sur la thématique « règles, cycles, périnée et performance ».



Site d'Antibes

OBJECTIFS :

- Accompagner les internes dans leur équilibre de vie
- Créer une atmosphère apaisante et bienveillante à l'internat
- Respecter des lieux privés individuels (les chambres)
- Fédérer les internes dans un projet de vie en communauté
- Former, accompagner les assistants d'éducation
- Associer, sensibiliser les personnels techniques et d'entretien au projet des jeunes internes

MOYENS :

- Un internat avec chambres, une infirmerie, une salle de convivialité...
- Une équipe DSHN : AED, médicale
- Une organisation de suivi permanent et de cadrage



FONCTIONNEMENT INTERNAT :

- Internat ouvert à l'année sauf une semaine durant les congés de fin d'année et un mois durant les vacances estivales
- Un cadre partagé : « Contrat d'engagement du sportif interne »
- Une équipe attentive : vigilance permanente concernant le bien être des sportifs
- Lien régulier avec les entraîneurs, les parents en cas de besoin



- Equipe d'assistants d'éducation au service du projet :
 - 4,6 ETP : 4 AED à 70% + 1 AED à 80% pour les nuits en semaine, et les nuits et journées en week-end, vacances scolaires et jours fériés...
 - AED à 100% pour les journées en semaine

L'ambiance générale de l'internat a été sereine tout au long de l'année. L'accompagnement et la stabilité de l'équipe d'assistant d'éducation a été une plus-value.

Chaque interne a réalisé durant l'année un entretien individuel « Equilibre de vie » avec un membre de l'équipe du DSHN afin de faire un point sur l'ensemble des composantes de la vie de nos internes (santé, famille, scolarité, entraînement-performance, vie au CREPS...), et de détecter éventuellement des difficultés spécifiques.

A noter la présence à l'internat de 2 sportifs, Agathe PAULI (para-natation) et Romain AUFRERE (tir sportif) qui préparaient les JOP de Paris 2024 et avait fait le choix de rester au sein du collectif de l'internat pour préparer cette échéance.

ACTIONS EDUCATIVES :

Vie du site et dispositifs d'accompagnement du quotidien

Accompagnement de l'équipe d'AED

- Une journée de formation à la rentrée avec entre autres la sensibilisation aux violences dans le sport et plus particulièrement le bizutage.
- 15 réunions de suivi de l'internat au cours de l'année
- Des entretiens individuels de positionnement de chaque AED avec un membre de l'équipe du DSHN

Interventions mises en place par le DSHN :

- Alimentation et performance (internes)
- La prévention du harcèlement avec projection d'un clip suivi d'un débat
- Le sommeil
- L'alimentation
- Jeux de sociétés, Soirée crêpes, soirées à thèmes, discussions informelles sur des sujets de société



Interventions extérieures :

- Prévention des violences numériques dans le sport (Internes et externes)
- Intervention de Carole MAITRE, gynécologue-médecin de l'INSEP - Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance pour une formation sur la thématique « règles, cycles, périnée et performance ».



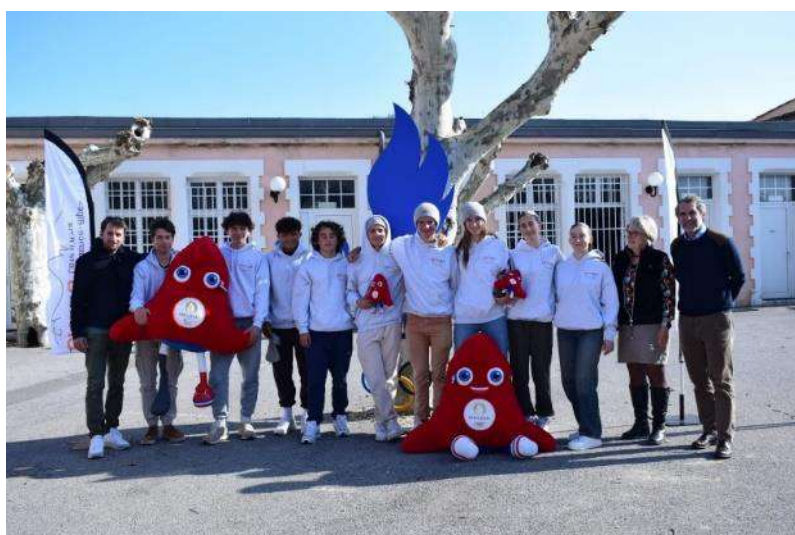
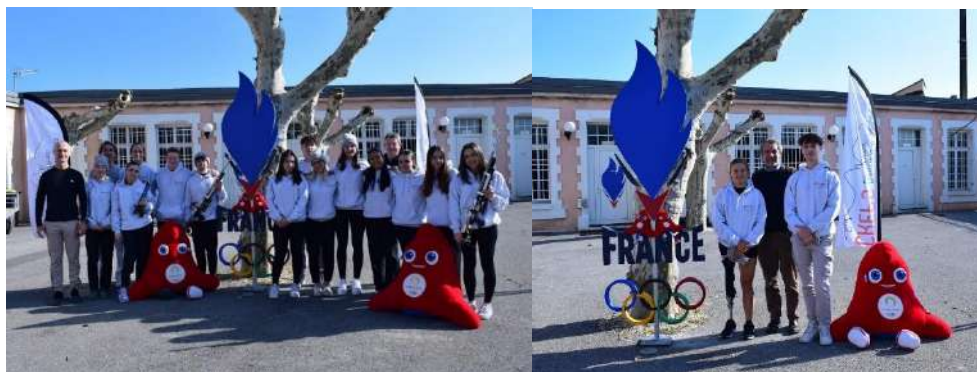
Activités et événements particuliers

Le rallye de la journée d'intégration des internes : duos pluridisciplinaires qui ont réellement permis de créer du lien entre les sportifs tout au long de l'année (déplacements aux matchs de l'équipe espoirs des non-basketteurs, sorties ciné entre sportifs ...).



La remise des sweats du CREPS

Signe d'appartenance et de cohésion, le CREPS a choisi en cette année olympique et paralympique de doter l'ensemble de ses sportifs d'un sweat-shirt et d'un bonnet à l'effigie de l'établissement. Chaque remise a été l'occasion pour le directeur d'un échange avec les sportifs



Le repas de fin d'année des sportifs du site

Les sportifs du site ont eu l'opportunité en juin 2024 de finaliser l'année par un repas convivial au Club 2024, fraîchement labelisé. Les absents pour cause de préparation olympique ou paralympique ont pu laisser des messages vidéo et les entraîneurs de chaque structure ont pu partager un message de bilan de l'année pour leurs sportifs. Les personnels en lien avec les sportifs tout au long de l'année ont été conviés à ce temps de partage.



Site de Boulouris

OBJECTIFS :

- Assurer une qualité d'accompagnement des sportifs garantissant leur sécurité, leur équilibre et leur épanouissement tout au long de l'année.

MOYENS :

- Humains et financiers.

FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT :

- Deux internats : un internat pour les sportifs scolarisés dans un bâtiment sanctuarisé sous surveillance des AED 7 jours sur 7 en période scolaire. Un internat pour sportifs post-bac dans un autre bâtiment et sans présence permanente d'AED.

EQUIPE D'AED :

- Equipe de 7 AED (5 de nuit et 2 de jour) soit 5,8 ETPT

ACTIONS EDUCATIVES :

Interventions mises en place par le DSHN :

- Formation initiale des AED en amont de la rentrée.
- Réunion de l'équipe des AED toutes les 2 semaines
- Plusieurs actions de sensibilisation, prévention et éducation auprès des sportifs sont réalisées, elles peuvent prendre la forme de réunions collectives, d'ateliers thématiques, de rencontres en comité plus restreint :
 - Equilibre psychologique.
 - Diététique et nutrition.
 - Lutte contre le dopage.
 - Prévention contre les violences sous toutes leurs formes.
 - Information sur l'adolescence, la contraception, la sexualité.
 - Information sur sport au féminin.
 - Information sur la citoyenneté numérique.

Interventions extérieures :

- Intervention sur le sommeil
- Intervention sur la détermination de son propre projet
- Rencontres avec des sportifs de haut niveau

SCOLARITÉ ET FORMATION

Site d'Aix-en-Provence

FONCTIONNEMENT SCOLARITE (COLLEGE ET LYCEE)

OBJECTIFS

- Accompagner les sportifs / élèves dans l'implication et investissement de leur projet scolaire
- Autonomie et responsabilité dans le travail scolaire personnel
- Confiance relationnelle avec le CPE du CREPS, équipe pédagogique du collège et/ou lycée
- Respect de l'établissement et de son règlement intérieur, des équipes pédagogiques, de son engagement

MOYENS

- Mise en place de 3 créneaux d'études hebdomadaires obligatoires dans les salles de l'internat encadrée par les AED
- Mise en place d'heures de soutien dans diverses matières avec les professeurs disponibles du lycée ou autres établissements scolaires (HSE) ou AED
- Aménagements horaires en fonction des matières et niveaux de classes
- Mise en place d'une relation étroite avec les établissements conventionnés : réactivité et collaboration avec tous les interlocuteurs : direction, administration, coordinateur, professeurs, CPE, vie scolaire, infirmerie, etc.
- Mise en place d'un cadre avec les sportifs rencontrant des difficultés scolaires identifiés
- Mise en place d'une méthodologie de travail quotidien
- Mise en place d'un suivi régulier des notes des élèves
- Participation du CPE aux conseils de classe
- Mise en place d'heures de révisions pour les passages d'épreuves nationales :
 - DNB : Préparation à l'oral et révisions de différentes matières effectuées par les enseignants du collège
 - BAC : Préparation au Grand Oral

GENERALITES : COORDINATION SCOLAIRE, CONCERTATION ENTRE LES STRUCTURES

Le chef d'établissement désigne, parmi son personnel de vie scolaire ou d'enseignement, un coordonnateur chargé du suivi des élèves.

La réussite du double projet repose sur la nécessaire concertation permanente entre les diverses structures. La communication établie entre le coordonnateur scolaire et les équipes éducatives du collège (personnel de direction, vie scolaire, enseignants, conseillers pédagogiques d'éducation) s'effectue de la façon suivante :

- Échanges réguliers par mail ou par téléphone en cas de nécessité
- Des réunions de concertation seront programmées, si nécessaire, à l'initiative du chef d'établissement avec l'ensemble des partenaires de façon à faire un bilan d'étape sur le déroulement du projet

- Invitation du coordonnateur scolaire à participer, à titre consultatif, aux conseils de classe des élèves du CREPS

Tout problème d'ordre comportemental dans une des structures (établissement scolaire, structure d'hébergement, structures d'entraînement) fera l'objet d'une information détaillée sous la forme d'un rapport d'incident à l'ensemble des structures partenaires.

Aménagement d'horaires :

- L'enseignement d'EPS est aménagé, les élèves bénéficient d'une évaluation spécifique
- Tous les élèves sportifs du CREPS seront affectés dans une classe à horaires aménagés afin que les cours se concentrent sur la tranche horaire 8h-13h
- Tous les sportifs seront libérés au plus tard à 13h au lycée et 13h30 au collège. Les heures de cours ne pouvant entrer dans ce cadre font l'objet d'une proposition de rattrapage présentée au chef d'établissement pour validation.

Présence aux conseils de classe :

- Le coordonnateur de la scolarité participe à tous les conseils de classe.

Absence élèves :

- Le coordonnateur de la scolarité informe les établissements scolaires des absences des élèves dès qu'il en a connaissance. Les motifs d'absence connus font l'objet d'un message électronique adressé aux responsables du suivi scolaire grâce au PSQS. Toute absence injustifiée expose l'élève à des sanctions.
- Une communication permanente est établie entre le DSHN et les établissements, via Pronote et ATRIUM, ce qui permet un suivi permanent et la mise en place de cours de soutien au sein du CREPS pour tous les niveaux.

Invitation équipe pédagogique des établissements :

- 2 temps de convivialité sont organisés au CREPS autour d'un repas et en présence des entraîneurs des différents pôles afin d'accueillir les différentes équipes pédagogiques de 2 principaux établissements conventionnés.

LYCEE EMILE ZOLA :

95 élèves sont scolarisés au Lycée Emile Zola en classe de 2^{nde}, Premières et Terminales. Les élèves sont répartis sur 10 classes en fonction des niveaux et spécialités.

COLLEGE ARC-DE-MEYRAN :

53 élèves sont scolarisés au collège Arc-de-Meyran en classe de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Les élèves sont répartis sur 4 classes en fonction des niveaux et spécialités.

RESULTATS :

Baccalauréat :

30 candidats et 30 admis, soit 100% de réussite, dont 60% avec une mention (dont 5 mentions « Très bien »)

Diplôme National du Brevet (DNB)

23 candidats et 22 admis soit 96% réussite et 86% de mentions.

FONCTIONNEMENT POST BAC

OBJECTIFS

- Accompagner les Post BAC dans l'implication et investissement de leur double cursus
- Autonomie et responsabilité dans l'organisation universitaire
- Accompagnement dans le dispositif STAPS pour les sportifs de haut-niveau du CREPS

MOYENS

- Suivi des sportifs dans la gestion de leur double projet
- Mise en place de deux entretiens individuels
- Mise en place de ressources (sites internet) utiles pour les étudiants
- Hébergement en CROUS
- Relation entre CREPS et référents de l'université de chaque sportif
- Mise en place de contrats pédagogiques
- Mise en place de tutorats
- Mise en place de prise de notes

EFFECTIFS :

- 30 CROUS dont 25 Internes

Evolutions et perspectives

La mission d'un agent chargé de la vie quotidienne permet d'avoir un suivi plus fin et individuel de l'ensemble des sportifs permanents du CREPS. L'accent est également, de plus en plus, mis sur le suivi post bac afin de pouvoir répondre aux demandes de plus en plus importantes des pôles France. Les liens avec Aix Marseille Université (AMU) et l'ensemble des écoles ou IUT est indispensable afin de pouvoir anticiper et mettre en place des aménagements.

L'évolution des textes réglementaires, notamment sur l'obligation de la pratique de l'EPS, oblige à revoir des modalités d'organisation dans les emplois du temps, de fait déjà particulièrement contraints. Les orientations et contraintes n'étant pas les mêmes entre le collège et le lycée, une évolution d'organisation est en cours de travail avec le lycée et l'équipe pédagogique d'EPS pour prendre en compte les spécificités des disciplines des sportifs et des pôles.

L'accompagnement et la mutualisation de pratiques des entraîneurs reste un fil rouge concernant la relation quotidienne entre le DSHN et les structures. Ces partages s'organisent sous différentes formes, de façon formelle ou informelle, avec l'objectif suivi sur des d'échange de pratique inter disciplinaire et de montée en compétences.

Site d'Antibes

GENERALITES : COORDINATION SCOLAIRE, CONCERTATION ENTRE LES STRUCTURES

L'ambition partagée est d'assurer simultanément aux sportifs ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau, scolarisés dans le second degré, les moyens d'une réussite scolaire et les conditions d'une préparation sportive de qualité.

MOYENS

Le collège et le lycée proposent une organisation des cours qui garantit un large choix de spécialités pour les classes réservées aux sportifs. Certains parcours sont individualisés. Le recours au CNED permet l'accès à des combinaisons de spécialité non compatibles avec les emplois du temps des classes SHN. Dans ce cas de figure, l'établissement prend à sa charge les frais d'inscription au CNED et propose un tutorat avec un enseignant pour accompagner l'élève. Tous les sportifs peuvent bénéficier de cours de soutien avec des enseignants du lycée en journée ou le soir au CREPS. Les emplois du temps prévoient des amplitudes maximales de cours sur les plages horaires 8h00-13h00 ou 10h00-15h00.

FONCTIONNEMENT SCOLARITE (COLLEGE ET LYCEE)

Aménagement d'horaires :

Aménagement selon les contraintes sportives, de façon à permettre des entraînements mono ou biquotidiens dans la limite des moyens pouvant être alloués par l'établissement, selon deux schémas possibles :

- Situation 1 pour les sportifs issus de disciplines nécessitant une large plage quotidienne d'entraînement : début des cours à 08h00 avec une libération à 13h00 tous les jours de la semaine
- Situation 2 pour les sportifs issus de disciplines nécessitant deux plages quotidiennes d'entraînements suffisamment espacées pour permettre une récupération : début des cours à 10h00 avec une libération à 13h00 tous les jours de la semaine, à l'exception du mercredi avec un début des cours possible à 08h00.

Présence au conseil de classe :

Systématique au collège Fersen, au collège Sidney Bechet et au lycée Audiberti, établissements antibois avec lesquels il existe une convention

Lycée Audiberti (Antibes) : Effectif de 60 élèves

Collège Fersen (Antibes) : Effectif de 5 élèves

Collège Sidney Bechet (Antibes/Juan-les-pins) : Effectif de 5 élèves

RESULTATS :

Résultats Baccalauréat :

17 candidats admis soit 94% de réussite dont 2 mentions « Très bien », 5 mentions « Bien », 5 mentions « Assez bien » et 1 candidat ajourné

Résultats Diplôme National du Brevet (DNB) :

100% de réussite



Site de Boulouris

FONCTIONNEMENT SCOLARITE (COLLEGE ET LYCEE)

OBJECTIFS

- Assurer la poursuite de cursus de formation en adéquation avec le projet de performance, les motivations du sportif et ses capacités en matière d'étude.

MOYENS

- Aménagements horaires en fonction des matières et niveaux de classes avec une cohérence travaillée entre le collège de l'Estérel et le lycée St-Exupéry,
- Mise en place de créneaux d'études hebdomadaires obligatoires dans les salles de l'internat encadrée par les AED,
- Mise en place d'heures de soutien (individualisées) dans diverses matières avec les professeurs disponibles des établissements partenaires,
- Mise en place d'une relation étroite avec les établissements conventionnés : réactivité et collaboration avec tous les interlocuteurs : direction, administration, coordinateur, professeurs, CPE, vie scolaire, infirmerie, etc.
- Mise en place d'un suivi régulier des notes des élèves auprès des entraîneurs et des équipes du service Haut-niveau du site,
- Participation de la responsable de la scolarité du CREPS à l'ensemble des conseils de classe,
- Participation du responsable du site du CREPS aux conseils d'administration du collège et du lycée en tant que « personnalité qualifiée » désignée par le DASEN.

GENERALITES : COORDINATION SCOLAIRE, CONCERTATION ENTRE LES STRUCTURES

Aménagement d'horaires :

- Pour l'ensemble des classes du collège et du lycée, un aménagement horaire quel que soit les classes, est proposé de manière identique, ce qui est assez rare pour le souligner. Principalement les journées du mardi et du jeudi permettent un entraînement biquotidien des sportifs, alors que les journées du lundi, du mercredi et du vendredi s'achèvent entre 14h00 et 15h30, laissant ainsi le reste de la journée pour les entraînements. Est également pris en compte dans l'édition de ces emplois du temps, les créneaux d'entraînement très matinaux des triathlètes et des nageurs.

Absence élèves :

- Elles sont gérées par le CREPS en lien avec les établissements scolaire ainsi que les entraîneurs le cas échéant (compétitions, stages, ...)

Invitation équipe pédagogique des établissements :

- Les professeurs des deux établissements scolaires partenaires peuvent être mobilisés pour des tutorats, des cours de soutien et parfois des interventions informatives (ex : Parcoursup).

Effectifs des établissements scolaires :

Lycée St-Exupéry : 52

Collège de l'Estérel : 22

RESULTATS :**Résultats Baccalauréat :**

13 candidats et 13 admis soit 100% dont 78% de mentions dont une avec « félicitation du jury ».

Résultats Diplôme National du Brevet (DNB) :

8 candidats et 8 admis soit 100%

FONCTIONNEMENT POST BAC**OBJECTIFS**

- Assurer la poursuite de cursus de formation en adéquation avec le projet de performance, les motivations du sportif, ses capacités en matière d'étude et les perspectives d'insertion professionnelle

MOYENS

- La responsable de la scolarité du site est mobilisée pour les sportifs post-bac dans leur suivi et la relation avec les universités. Elle mobilise également du tutorat pour un accompagnement au plus près des exigences des différents cursus.

FONCTIONNEMENT POSTBAC :

Basé à 99% sur l'enseignement à distance avec un suivi individualisé et tutoré.

Un accompagnement méthodologique est mis en place. Dans certains cas, la passation des examens est délocalisée directement au CREPS. Le panel des formations possibles est important et s'étoffe d'année en année. Les étalements de cursus sont possibles pour individualiser le projet de chaque sportif au plus proche de ses besoins. Ce travail se met en place en parfaite collaboration avec les entraîneurs.

EFFECTIFS :

- 28 avec de nombreux cursus suivis tous en distanciels notamment auprès d'écoles de commerce (Nice et Grenoble), de sciences-politiques de Paris, STAPS de Nice ou encore des BTS et des formations BPJEPS au sein du site.

Evolutions et perspectives

Le secteur de l'accompagnement des formations (scolaires et post-bac) s'est très fortement stabilisé depuis deux ans.

La qualité des aménagements d'emploi du temps est restée très bonne et a même significativement progressé sous l'impulsion d'une collaboration de très grande qualité avec les établissements partenaires.

100% de réussite au baccalauréat (13 sur 13) dont 78% de mentions et 100% de réussite au diplôme national du brevet (8 sur 8).

De très nombreuses réussites dans les cursus post-bac (plus de 80%) et des passages en classes supérieures. A noter la possibilité grandissante d'organisation des sessions d'examens avec les universités pour les cursus post-bac directement au CREPS. Les universités accordent leur confiance et les examens se déroulent dans d'excellentes conditions.

Un énorme travail concernant l'orientation a été mené depuis deux ans. Il consiste notamment à :

- 1- Accompagner les sportifs dans l'utilisation de Parcoursup.
- 2- Travailler sur les plans d'orientation spécifique en lien avec les familles et entraîneurs.
- 3- Accompagner l'orientation de la 3^{ème} vers la seconde.
- 4- Accompagner l'orientation de la seconde vers la première et bien choisir les enseignements de spécialité.
- 5- Organiser des réunions d'information avec les familles et impliquer les parents dans la construction des projets.

Une nouvelle formule de réalisation du stage de 3^{ème} a été mise en place en 2023-2024 et s'avère être très satisfaisante fin de permettre la poursuite des entraînements des sportifs pendant la période du stage.

OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

Site d'Aix-en-Provence

Accompagnement des structures fédérales :

Des réunions collectives sont organisées avec une fréquence d'environ 2 fois par trimestre. Ces réunions ont pour objectifs de faire des points d'étapes, d'aborder des thématiques d'intérêt collectif ou de traiter des points d'amélioration.

L'analyse de pratiques et la mutualisation des expériences ont été mises en place avec un nouveau groupe d'entraîneurs à travers des « labs de la perf » pour la 3^{ème} année avec des retours positifs des participants bénéficiant de cet accompagnement et permettant cette mutualisation. Ces « Labs de la Perf » sont organisés par groupe de 6 entraîneurs ou encadrants des sportifs de haut niveau (SHN), à raison d'une réunion par mois sur l'ensemble de l'année scolaire. Ils sont organisés et coordonnés par le DSHN sous forme de co-développement et d'échanges de pratiques à travers une animation.

Le déménagement des bureaux de DSHN, intégrant la maison des entraîneurs, permet d'avoir un environnement plus en adéquation avec l'animation et l'accompagnement de l'ensemble des entraîneurs des structures. Grâce à cette proximité, le DSHN organise des matinales du haut niveau qui ont lieu tous les premiers mardis du mois. C'est le moment d'échanger sur des thématiques de façon informelle et de partager son expérience ou ses besoins d'information sur un domaine.

La Plateforme d'Aide à la Performance (PAP) :

L'accompagnement à la performance (PAP) est proposé à l'ensemble des structures du PPF accueillies CREPS avec un coût de 200€ par sportif et par an. Seules 3 structures n'utilisent pas la PAP : le handball car délocalisé au Val de l'arc où s'organise également la préparation physique, le waterpolo et la natation artistique du pôle d'accession, d'une part, pour des raisons économiques et d'autre part, lié à l'organisation de l'activité qui se passe dans les piscines à l'extérieur du CREPS. Le principe de l'accompagnement à la performance est différent selon la classification de la structure (excellence ou accession). Les sportifs en structures d'excellence ont un suivi individualisé, les prestations ne sont pas limitées en nombre. Concernant les structures d'accession, le suivi est collectif et limité en nombre, que ce soit pour la préparation physique mais aussi pour la préparation mentale et l'accès à l'unité de récupération. Si un sportif d'une structure d'accession présente un potentiel particulier, sa situation et son projet sont étudiés avec le préparateur physique, le préparateur mental et le responsable du haut niveau afin de déterminer la mise en place d'un accompagnement particulier. Un point de situation est réalisé en début d'année et permet de déterminer les sportifs « ciblés » ayant un potentiel sportif particulier et qui engendrera un suivi plus individualisé. Des réunions régulières sont organisées au cours de l'année par pôle permettant de réajuster et de faire un point sur l'accompagnement de ces sportifs « ciblés ».

L'unité de préparation physique :

Elle accompagne la quasi-totalité des structures du site, ce qui représente environ 150 sportifs sur les 200 permanents. Des profilages sont organisés sur l'ensemble des sportifs en début d'année afin de mettre en place une programmation d'athlétisation ou de développement des capacités physiques en

relation avec la discipline sportive et l'entraîneur référent. Ces profilages peuvent également être organisés en cours d'année afin de voir l'évolution du sportif. Une cellule de réathlétisation, en relation avec le centre de santé, coordonnée par le responsable de l'unité de préparation physique est mise en œuvre par l'ensemble des 3 préparateurs physiques et de la réathlétiseuse, membre de l'équipe médicale.

L'utilisation de l'outil AMS « athlète 360 » fait également son entrée en préparation physique grâce à un soutien de l'INSEP. Désormais les profilages, les plans d'entraînement en préparation physique, la programmation et la mise en place de la réathlétisation sont intégrés dans l'application « athlète 360 » permettant au sportif de suivre sa progression et à l'entraîneur de voir l'évolution de son athlète dans le cadre de la préparation physique. Lors du départ du sportif du site d'Aix-en-Provence pour une nouvelle structure, ce dernier conservera l'ensemble des données concernant son accompagnement dans le cadre de la préparation physique.

L'unité de préparation mentale

L'accompagnement en préparation mentale est accessible à l'ensemble des sportifs dont la structure adhère à la PAP. L'accès est différent selon la classification de la structure (excellence ou accession), l'entrée peut être collective ou individuelle. Les sportifs appartenant à une structure d'accession commencent par des modules de sensibilisation/initiation à la préparation mentale, puis à l'image de ce qui est fait avec les structures d'excellence peuvent accéder aux différents modules d'accompagnement proposés : cohésion de groupe, gestion des émotions, confiance en soi, concentration, motivation, compétition psychosociale, communication, routine de performance, cohérence cardiaque, visualisation, fixation d'objectifs...

L'AMS « athlète 360 » commence également à être utilisé dans le cadre de la préparation mentale afin de suivre des statistiques concernant la fréquence de participation et les modules travaillés par le sportif.

Site d'Antibes

REATHLETISATION STRUCTURE DU SITE

- Christophe BRUN Natation
- Samir AIT SAID GAM

REATHLETISATION HORS STRUCTURE DU SITE OU MRP

- Killian TILLIE (Basket) réathlétisation
- Corentin ERMENAULT (Cyclisme) réathlétisation, projet 2024

MATERIEL

- Utilisation et traitement des données du logiciel de réalité virtuelle *Performind* (Oculus) pour des SHN-HP Identifiés + Tireurs.
- Utilisation et traitement des données des Plateformes de force *Vald-Performance*.
- Utilisation et traitement des données de l'accéléromètre *GymAware*.
- Utilisation et traitement des données des outils d'évaluation *Kinvent*
- Utilisation des appareils *Desmotec*

ACCUEIL EN SALLE DE MUSCULATION

Thermo Training Room (TTR) pour les structures du CREPS :

- Samir AIT SAID (GAM)
- Romain AUFRERE (Tir)
- Agathe PAULY (Par-natation)
- World Aquatics (Natation)

TTR hors structures du CREPS :

- Daniil MEDEVEDEV (Tennis – externe au CREPS)

Utilisation de l'espace de musculation des structures du CREPS :

- Pôle espoir de voile.
- Centre de formation des Sharks.
- World Aquatics.
- Académie HIDALGO (hors DSHN)

Espace de musculation hors structures du CREPS :

- Lancy natation (janvier 2024).
- Courbevoie athlétisme (janvier 2024).
- Équipe nationale de Water-polo de Hollande (juillet 2024 – préparation aux JO de Paris)

PROFILAGE

Avant commissions d'entrées en Pôle, 8 Jeunes ont été profilés :

- Tir Carabine : 2
- Natation : 3
- Trampoline : 3

PREPARATION PHYSIQUE STRUCTURE DU SITE

- Tir : préparation physique des tireurs. 13 sportifs (4 garçons – 9 filles) avec 2 séances hebdomadaires

Site de Boulouris

Accompagnement des structures fédérales :

Un accompagnement est proposé dans de nombreux domaines de la performance et du suivi médical avec une prise en compte des spécificités des publics et des disciplines.

Préparation physique :

Prévention : profilage des nouveaux entrants :

Effectué selon des protocoles adaptés à chaque discipline.

Réathlétisation et préparation physique :

Effectué dans le cadre d'un travail combiné entre les préparateurs physiques et les kinésithérapeutes.

De nouveaux outils intégrés :

Pas de nouveaux outils en 2024 mais une continuité de travail avec les outils actuels (plateforme de force, outils de mesures, impédancemètre...)

Préparation mentale**Suivi psychologique :**

Réalisé à travers la présence de 2 psychologues : SMR et accompagnement psychologique.

Préparation mentale :

Réalisée à travers la présence de 2 psychologues. La demande croissante de l'offre de service sur ce thème nécessite un renforcement dans le futur

Tendances et évolutions

La qualité du travail mené est très intéressante et reconnue. Deux pistes d'amélioration doivent être travaillées pour permettre une progression dans le domaine de l'accompagnement scientifique de la performance, notamment autour de plusieurs sujets tels que la dimension du travail en hypoxie sur le site ou le travail en environnement contrôlé (thermo room).

La réalisation du projet de création d'un pôle de performance, prévu dans le schéma directeur d'investissement du CREPS permettra de répondre à plusieurs enjeux :

- Agrandir les espaces de travail en préparation physique, pour la prise en compte croissante de la demande
- Réunir dans une même unité de lieux les espaces liés à la préparation physique, la récupération, la réathlétisation, le profilage et le médical
- Moderniser l'ensemble de ces zones de travail avec des équipements actuels et une configuration géographique unique.

LES SERVICES EN CHARGE DU SUIVI MÉDICAL

Site d'Aix-en-Provence

Le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose sur le site d'Aix-en-Provence d'un centre de santé (CDS) depuis le 29 novembre 2018, agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et conventionné par la CPAM 13 depuis le 1^{er} avril 2019.

L'année 2024 a été marquée par des événements importants tant dans le fonctionnement que dans la structuration du CDS.

Sur le secteur des ressources humaines, le départ du médecin, responsable du CDS, en fin d'année a impacté l'organisation quotidienne durant plus de 2 mois, deux médecins vacataires ont assuré la transition avant leur recrutement en début d'année 2025. Une secrétaire à mi-temps est venue renforcer les besoins en matière de suivi administratif et financier. Enfin, l'arrivée d'une nouvelle infirmière, suite à mobilité de sa consœur, a permis la bonne continuité des prises en charge des sportifs.

Sur le plan structurel, l'organisation administrative et médicale s'est vue facilitée par le changement de logiciel avec l'acquisition de « Docteur Santé » en remplacement de « Maidis ».

Avec les différents mouvements et événements, le centre de santé a pu néanmoins poursuivre son activité et maintenir une amplitude d'ouverture de 7h à 20h du lundi au jeudi et de 7h à 18h le vendredi, permettant une réponse adaptée aux besoins des sportifs et des personnes extérieures, sur rendez-vous.

TYPE D'ACTES	Du 1/9/23 au 31/8/24
Consultations médicales et SMR	307
Actes infirmiers	302
Actes kinésithérapie	4 300
Suivi diététique (bilans et suivi)	161
Suivi psychologique (bilans et suivi)	440
TOTAL	5 510

Les chiffres sont à analyser avec une certaine prudence compte-tenu de l'absence de secrétariat de mars à Juillet

Site d'Antibes

Avec deux médecins, trois kinésithérapeutes et de deux psychologues, l'équipe médicale étoffée depuis 2023 est uniquement composée de vacataires. Elle prend son rythme sous ce format en 2023-2024 avec un surcroît de sollicitations lié à l'augmentation du nombre de sportifs présents et rattachés au site.

La prise en charge en cabinet extérieur privé pour l'un des médecins ou au centre hospitalier d'Antibes pour l'autre permet de couvrir les demandes urgentes. Le recours aux maisons médicales environnantes devient également régulier ; les nouveaux sportifs éloignés de leur domicile ou étrangers ayant besoin d'avoir recours à la médecine de ville de façon régulière.

Une permanence est organisée chaque semaine en soirée, les lundis, mardis, et mercredi.

Comme en 2023, le médecin coordonnateur a assuré plusieurs visites sur les lieux d'entraînement des structures ainsi que des réunions de coordination des kinésithérapeutes en soirée.

L'infirmière apporte une plus-value indéniable grâce à son implication et sa capacité à mobiliser son réseau, en particulier à l'hôpital.

Accompagnement médical SHN

TYPE D'ACTES	Du 01/01/24 au 31/12/24
Consultations médicales externes et internes	198
Actes infirmiers	203
Actes kinésithérapie-ostéopathe	914
Gestion administrative et post visites SMR	92
Suivi psychologique	179
TOTAL	1586

Site de Boulouris

TYPE D'ACTES	
Consultations médicales (SMR et hors SMR)	854
Actes infirmiers	248
Actes kinésithérapie	2890
Bilans psychologiques (SMR et hors SMR -> aide à la perf et accompagnement)	389
Consultations ou bilan diététicienne	96
Consultations extérieures (radio, echo, IRM, tests antigéniques, labo, spécialistes...)	234
TOTAL	4 711

Tendances et évolutions nécessaires :

Kinésithérapie

Stabiliser une équipe des kinésithérapeutes contractuels. Une réflexion sur la volumétrie et la répartition d'ETPT est à envisager pour optimiser le suivi de cette pratique.

Coordination médicale

Le service est actuellement coordonné par le médecin. Au-delà de cette fonction, il apparaît important de stabiliser la fonction de kiné-coordonateur qui s'inscrit dans la problématique évoquée juste au-dessus. Ce rôle permet d'assurer le lien entre les besoins de soins, les ressources en kinésithérapie, le travail de réathlétisation et de prévention en lien avec les préparateurs physiques et avec les entraîneurs des pôles. Il permet également d'être efficace sur certains sujets annexes comme la gestion du matériel et la venue de stagiaires en école de kinésithérapie.

Activités et évènements particuliers :

Sur le plan des soins, la qualité du suivi est très satisfaisante grâce une collaboration médecin/kinés/préparateurs physiques efficace.

Le travail autour de la récupération et de la prévention des blessures est également un secteur en forte progression. Dans ces domaines, les travaux menés conjointement et/ou en complémentarité avec les préparateurs physiques est précieux.

L'arrivée d'une nouvelle infirmière depuis septembre 2023 a permis la mise en place d'une convention avec un laboratoire afin de récupérer et analyser les prélèvements biologiques effectués par l'infirmière directement sur site. Par ailleurs, de nombreuses actions de prévention dans le cadre d'un programme global et coordonné ont été initiées.

Sur le plan RH, des points de vigilance sont maintenus quant à la difficulté de stabiliser les postes de kinésithérapeutes contractuels et le recrutement d'un nouveau médecin, poste à vacant à compter en juillet 2025.

Il est enfin important de relever que le secteur médical fait toujours l'objet de demandes de prises en charge régulière au bénéfice de sportifs extérieurs ce qui démontre la qualité de son travail et son attractivité.

A noter enfin une bonne intégration du service médical dans le réseau de proximité permettant entre autres : des consultations rapides chez des spécialistes, des rendez-vous rapides en imagerie, une pharmacie de proximité partenaire, une convention de collaboration renouvelée et active avec le centre européen de rééducation du sportif de St Raphaël (CERS).

LA MAISON RÉGIONALE DE LA PERFORMANCE



Contexte

La mise en place en septembre 2021 des Maisons Régionales de la Performance sur les territoires avait pour objectif principal, la réussite des équipes de France lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris (Marseille) 2024. Trois années pour :

- Identifier sur les territoires les acteurs de la performance, en partant des sportifs, de leurs entraîneurs en structures fédérales où isolés, et les staffs d'accompagnants.
- Accompagner la structuration de ces cellules de performance autour des sportifs, en veillant à la mise en place des moyens nécessaires (humain et financier) à la réussite de leur projet, en coopération avec leurs fédérations.
- Catalyser sur le territoire cette dynamique autour de ces sportifs susceptibles de s'illustrer lors des JOP de Paris 2024

Ces trois objectifs pour la MRP Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été atteints, puisqu'en dehors du podium des sélectionnables/Médaillables sur un territoire en septembre 2021, nous terminons à la troisième place des sélectionnés et la seconde des médaillés à l'issue de la compétition. Une réussite qui peut s'exprimer aussi par le nombre de médailles et de médaillés historiques pour le territoire avec 15 Médailles et médaillés pour 19 potentiels identifiés début 2024.

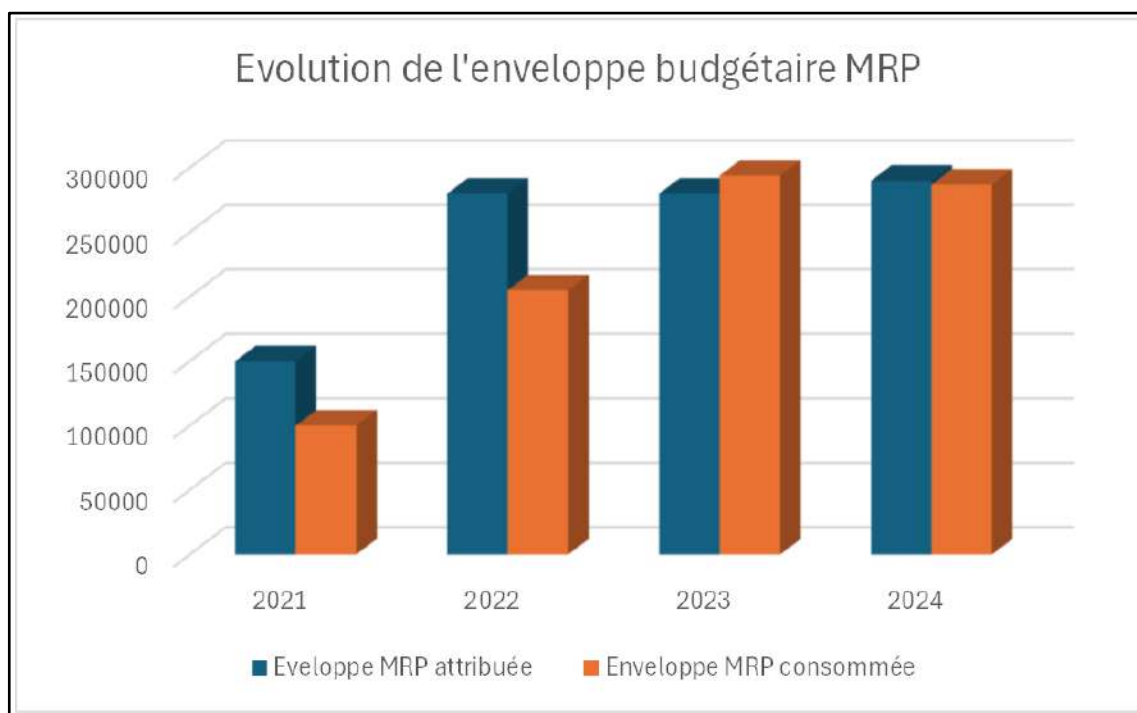
Cette réussite est due principalement au travail des sportifs et des entraîneurs au quotidien, mais il est important de saluer la mobilisation en synergie de tous les acteurs qui, d'une façon ou d'une autre les ont accompagnés durant ces trois années. Bien entendu les collectivités territoriales qui avaient toutes mis en place un dispositif spécifique à cet événement pour soutenir les sportifs de leur territoire respectif ; le mouvement sportif à travers le Comité Régional Olympique et Sportif Provence-Alpes-Côte d'Azur qui, au moyen du fond de dotation soutenu par des entreprises du territoire, a permis de valoriser les sportifs préparant les JOP et a également permis de « sauver » quelques situations critiques ; enfin le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ensemble de ses personnels qui, au côté des membres de la MRP, ont accompagné par leur expertises et leur engagement, dans leurs murs, ou en accueillant des experts extérieurs, la quasi-totalité des sportifs identifiés par l'ANS pour leur potentiel.

Evolutions 2021-2024

Il est intéressant de se pencher sur l'évolution de certains indicateurs pour situer la Maison Régionale de la Performance Provence-Alpes-Côte d'Azur en termes de positionnement national et de capacité d'action :

- **Aspects budgétaires :**

Le budget consacré au fonctionnement de la MRP Provence-Alpes-Côte d'Azur entre septembre 2021 et août 2024 s'élève à 997 000€, auxquels s'ajoutent les enveloppes de financement des structures fédérales du territoire (500 000€ par an, soit 2 000 000€ sur les quatre ans, et de suivi socio-pro d'accompagnement à l'emploi d'un niveau équivalent). Ce qui représente un financement de la performance à hauteur de près de 5 000 000€ sur quatre ans.



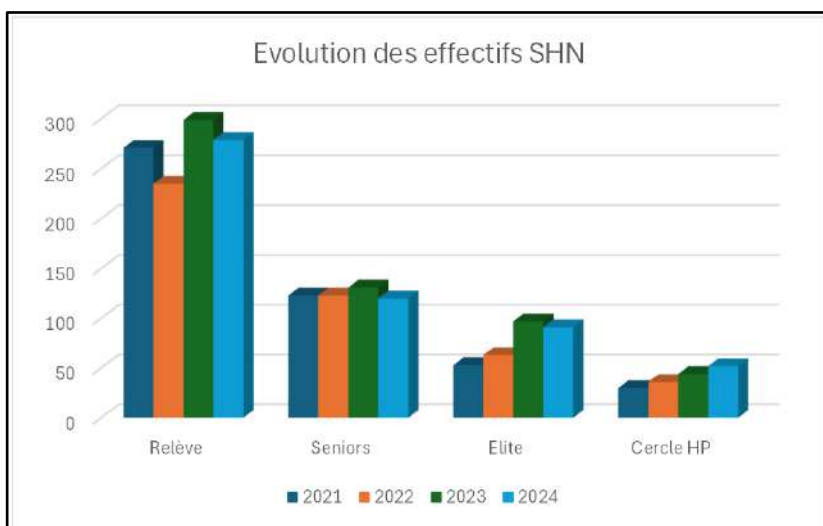
- **Sportifs accompagnés :**

L'attribution budgétaire de l'Agence Nationale du Sport est calculée en partie en rapport au nombre de sportifs accompagnés par la MRP. Si les attributions des deux premières années étaient estimatives en raison de la mise en place du dispositif, le dépassement du budget 2023 et proche de la somme attribuée en 2024, s'explique aussi par l'évolution des effectifs des

sportifs accompagnés, alors que cette enveloppe est restée quasi constante de 2022 à 2024.

On note en effet une montée en puissance des effectifs de sportifs de haut niveau sur le territoire depuis 2021, surtout pour les sportifs les plus performants :

- Elite + 23% entre 2021 et 2022 et + 50% entre 2022 et 2024
- Cercle Haute Performance + 20% entre 2021 et 2022 et + 45% entre 2022 et 2024



Le fait que la région Provence-Alpes-

Côte d'Azur accueille les épreuves nautiques explique en partie cet afflux de sportifs de haute performance, mais pas seulement. En effet, le territoire n'a pas accueilli 20 nouveaux potentiels

de médaille entre 2021 et 2024 uniquement à travers les épreuves de voile. Un grand nombre de ces sportifs étaient déjà identifiés sur la région. Il s'agit donc bien d'une montée en puissance globale des sportifs.

De ce fait, l'enveloppe attribuée pour l'année 2024, a été de 290 000 €, tenant compte de l'évolution des effectifs de sportifs de la cellule performance de l'ANS (52 aujourd'hui pour 30 en 2021), et de l'intégration pour cette nouvelle année des sportifs de la liste « Ambition 2030-32 ».

- **Position et résultats de la MRP au niveau national :**

Enfin, si en 2021, la MRP Provence-Alpes-Côte d'Azur se situait au cinquième rang des sélectionnables au Jeux Olympiques (IdF, AURA, Occitanie, NA) et au quatrième rang des médaillables (IdF, AURA, Occitanie), et se projetait sur 19 médailles possibles à six mois des JOP ; en Septembre 2024, la situation à l'issue des JOP a évolué en plaçant le territoire sur la troisième marche du podium des sélectionnés (88) et sur la seconde des médaillés (15), preuve de l'évolution globale sensible et réelle des résultats de nos sportifs au regard des territoires voisins.



Optimisation de la performance concernant la dimension physique et les aspects médicaux et paramédicaux

La dimension physique est un axe à considérer de manière transversale pour la plus grande majorité de sportifs suivis par la MRP. Cet axe représente la majorité des engagements liés à l'optimisation avec les sportifs que nous suivons. 36% des actions concernent les aspects préparation physique et 29% des actions sur les aspects médicaux et paramédicaux, soit 65% des actions mises en place avec les sportifs accompagnés par la MRP.

Une véritable relation de confiance existe au sein de l'équipe de la MRP, qui intègre les Responsables des Départements SHN de l'établissement. Ainsi, le travail dans le partage présente un des atouts importants de la MRP afin que pour chaque sportif tous les champs soient balayés.

Actions engagées en 2024 :

Dans le secteur de la dimension physique, les actions de préparations physiques restent le cœur de nos préoccupations. Les demandes sont souvent tournées vers un souhait d'accompagnement dans ce secteur qui a pris une importance incontournable dans le temps.

La mise en place d'un groupe de réflexion sur le référencement des acteurs de ce secteur « Préparation physique » par l'ANS, avec les CHNHP des différentes régions, est une avancée considérable afin d'harmoniser nos pratiques dans ce domaine. Nous pouvons considérer que pour 2024, nous procédons désormais à un entretien préalable validant les diplômes et autres compétences des prestataires ainsi que la mise en place d'objectifs à réaliser et un suivi tout au long des actions par points réguliers ainsi qu'un bilan en fin d'exercice qui valide la mise en paiement totale ou partielle au niveau de l'action menée. Par ailleurs, nous avons mis en place un cahier des charges afin de sélectionner et retenir les prestataires conformément aux travaux collectifs réalisés avec l'ensemble des collègues des autres MRP (groupe de travail).

Par ailleurs, les fédérations nous sollicitent désormais pour rencontrer des sportifs référencés afin d'étudier les secteurs non considérés par le contrat de performance afin de trouver localement des solutions d'accompagnements.

De plus, le domaine de la préparation physique est souvent complété par de prestations réalisées dans le cadre de l'athlétisation préventive et des profilages qui se sont multipliés en 2024. Ces actions se sont déroulées la plupart du temps en appellation générique de préparation physique. Certaines fédérations, par faute de possibilités au sein de leur organisation, ont un suivi annuel par des cadres du CREPS :

- Coordination avec les préparateurs physiques des sites du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur pour actions d'accompagnements pour les sportifs extérieurs au CREPS
- Coordination sur actions générales, échanges de pratiques et investissement de petit matériel de préparation physique auprès de préparateurs physiques du CREPS
- Constitution de réseau d'expertise accrue dans le domaine de la préparation physique et des domaines périphériques.

- Achat de petit matériel du domaine de la dimension physique pour public extérieur au CREPS
- Mise en place d'action d'Expertise et de montée en compétence auprès de entraîneurs et sportifs

Il est à noter que nos actions nous ont amené à considérer des accompagnements de sportifs d'autres régions en concertation avec nos collègues des autres MRP.

Par ailleurs, sur les aspects médicaux et paramédicaux, nous avons participé à trouver des moyens et des outils pour que les sportifs puissent obtenir des unités de récupération ponctuelles sur lieux d'entraînements et sur les lieux de compétitions :

- Soins de kinésithérapie (actions de récupération, prophylaxie) pour de nombreux sportifs afin que ceux-ci puissent récupérer, se soigner et se prémunir d'éventuelles blessures. Ces actions viennent en compléments de prescriptions médicales. Nous avons optimisé le déroulement de ceux-ci en initiant les interventions pendant les entraînements ou à proximité de lieux d'entraînements, voire pour certains lors de compétitions majeures. Il est important de proposer ce concept optimisant qui a séduit de nombreux sportifs.
- Concernant les aspects nutritionnels, le choix de se tourner vers des médecins nutritionnistes sensibilisés au monde de la performance sportive est un choix payant car beaucoup de nos sportifs ont désormais recours à ces prestations.
- Actions vers des prestations de spécialistes. Notre réseau de médecins spécialistes prend de l'ampleur et cela ne se traduit pas par un engagement financier de notre part car cela relève du domaine de prestations prises en charge par la sécurité sociale.
- Aide aux prises de rdv et délai pour IRM, scanner, radiographies, ...

L'ensemble de ces actions sont menées en relations/coordination avec les référents fédéraux et les référents de l'ANS

Bilan général 2024 :

Toutes les actions réalisées en 2024 relèvent de la particularité et l'adaptation nécessaire à la montée en puissance vers les JOP de Paris 2024. La plupart des actions ont été engagées en amont au cours des années précédentes. Nous avons procédé à la recherche de points à améliorer et des gains marginaux à considérer plutôt que d'engager de nouveaux axes d'accompagnements.

Les relations avec les fédérations et l'ANS se sont multipliées afin de valider ces actions.

Nous avons parfois dû faire acte de persuasion auprès des acteurs fédéraux et référents ANS, afin de pouvoir enclencher des actions qui ont été bien étudiées en amont et cela rend les accompagnements moins réactifs.

Notre grande proximité avec les sportifs et entraîneurs du territoire en tant que CHNHP (Conseiller Haut Niveau Haute Performance) est un atout indéniable pour la réactivité des actions à mener. Gageons que cette confiance puisse être encore source d'efficacité dans les décisions.

Toutes les actions ont pu globalement être considérées et peu de manquements sont à relever lors des bilans post JOP.

Force est de constater qu'il est parfois difficile de tenir compte des demandes des sportifs et entraîneurs au regard de la non-connaissance du contenu du « contrat de performance » fédérale liant le sportif à l'ANS. Même si le contrat de performance devait intégrer la plus grande partie des besoins de sportifs « Olympiens », nous avons très souvent contribué à l'accompagnement de cette catégorie de sportifs en relation avec les référents de l'ANS...

L'accent a été mis sur l'aspect « performance » à venir et a pris une place très importante. Il a été parfois difficile d'anticiper l'après JOP avec les sportifs et les entraîneurs malgré les nombreuses relances sur le sujet.

Nous constatons toujours une ambiguïté au niveau des sportifs quant à la distinction entre l'ANS (contrat de performance) au regard des prérogatives de la MRP sur des actions ponctuelles de « gains marginaux » en lien avec la performance.

Aspects à mettre en évidence :

De plus en plus de confiance dans l'accompagnement et les actions entreprises que ce soit au niveau des sportives et sportifs suivis que des relations avec les prestataires avec qui nous fonctionnons.

Il serait trop long de balayer toutes les actions entreprises car le nombre de sportifs à avoir besoin d'un accompagnement dans la dimension physique est plus que conséquent (52 actions financées pour 66 sportifs pris en compte en 2024). Pour autant, comme souligné préalablement, l'équipe de la MRP Provence Alpes Côte d'Azur entretient un esprit d'équipe qui nous permet de mieux appréhender chaque situation et de considérer l'ensemble des actions à prioriser pour chaque athlète. L'exemple de la proposition de services relatifs aux aspects « cognitifs » en sont l'exemple le plus approprié en rapprochant les aspects mentaux et physiques dans le même cadre d'intervention.

Les perspectives et points de vigilance 2024 :

L'imminence de Jeux Olympiques et Paralympiques sur la saison 2024, nous a demandé encore plus de réactivité afin d'œuvrer au mieux pour l'accompagnement de nos sportifs. Ces ajustements étaient tous synonymes de gains marginaux. A ce titre, il apparaît primordial de garder la confiance de l'ANS et des fédérations afin de pouvoir réaliser de façon réactive et en temps quasi réel, la mise en œuvre de prestations et d'interventions dans le cadre de l'optimisation de la performance.

La proximité que nous avons sur le terrain avec les sportifs et entraîneurs est un atout indéniable à prendre en compte. Il est important que nous ayons la capacité de réduire les délais de réponses aux sportifs et entraîneurs, grâce à une meilleure communication des acteurs permettant une lecture plus fine des contrats de performances fédéraux afin de croiser l'objet et la pertinence des actions à considérer.

Optimisation de la performance concernant les Aspects psychologiques et montée en compétence de l'encadrement

La dimension psychologique est un axe qui a connu une expansion très rapide en trois années pour la plus grande majorité de sportifs suivis par la MRP. Cet axe qui ne représentait que 10% de nos actions en début d'olympiade, représente désormais 35% des actions mises en place avec les sportifs accompagnés par la MRP.

Actions engagées en 2024 :

Optimisation des aspect psychologiques

- Conclusion au printemps 2024 du programme mission cognition avec l'AMU. En attente de la parution dans « Réflexion Sport » (INSEP) d'un article de fond sur le sujet. Ce projet, sentiment personnel, met en avant la difficulté d'ouverture et de sortir des « standards » de l'entraînement traditionnel. La pérennité du soutien apporté aux pôles volontaires est bien évidemment remise en question puis stoppée du fait d'un financement non envisager directement par les pôles, ni par la MRP après plus de deux années d'investissement pour sensibiliser et travailler avec les entraîneurs. Exemple : Mise en place de conditions pour le profilage cognitif et accompagnement scientifique pour Romain Aufrère et son entraîneur.
- Suivi de mon portefeuille de 10 athlètes. Contacts et engagement très disparate en fonction et des besoins, et des individus. Seuls 5 ont été attentifs et vraiment concernés par le dispositif MRP.
- Engagement et suivi des accompagnements de sportif par leurs intervenants externes dans le cadre de la PM : 23 athlètes.
- Suivi et interventions avec le staff olympique fédération de surf et les athlètes sélectionnés, qui n'a pas suivi son cours jusqu'à terme du fait de la remise en cause du manager de performance en interne à la fédération.
- Suivi d'un entraîneur para-natation.
- Mandater par l'ANS pour le bilan post JO avec la fédération de cyclisme sur les disciplines suivantes : BMX Race, BMX Freestyle, VTT. Réalisation des entretiens types Orfèvre avec les sportifs et Head coach, restitution sur la plateforme dédiée pour la production des bilans intermédiaires, rencontre avec le DTN, DTNA, directeur de performance et référent ANS pour présentation des bilans et formalisation des bilans finaux par discipline.

Montée en compétence (niveau national / régional)

- Conclusion du programme mission cognition par la mise en place d'une Master class (à Technosport), action préparatoire à l'élaboration d'un Certificat de Compétences Spécifique (CCS) avec l'INSEP : ateliers et échanges autour de la problématique de l'adaptation à l'imprévu, sans doute un facteur clé de la réussite en compétition ; les pistes de réponses : développement de la créativité et de la variabilité à l'entraînement.

- Ingénierie de formation pour la création d'un nouveau CCS « créativité et variabilité » inscrit au PNF et entièrement porté par le CREPS, l'INSEP étant l'organisme certificateur. Publics concernés : entraîneurs, préparateurs physiques, coachs/préparateurs mentaux. <https://www.creps-paca.fr/formation.fiche-CCS-CREA-13>
- Ingénierie, interventions et pilotage de l'Exécutive Master Accompagnateur des acteurs du HN (deux sessions misent place sur le site d'Aix en Provence)
- Préparation et animation de 2 web café : « Force, explosivité, puissance » avec Laurent Thomas ; « La résilience » avec Aurélia Chrétien.
- Publication de deux tribunes pour alimenter la réflexion du Consortium National PM (auto-proclamation) sur la mise en place d'une réglementation du « métier de préparateur mental » (11.000 vues sur LinkedIn) :
 - [Post 1](#)
 - [Post 2](#)
- Participation aux jurys finaux de l'université de Clermont-Ferrand pour l'attribution du DU de « Préparation Mentale - Interventions et Aide à la Performance ».

Animation du réseau RARES

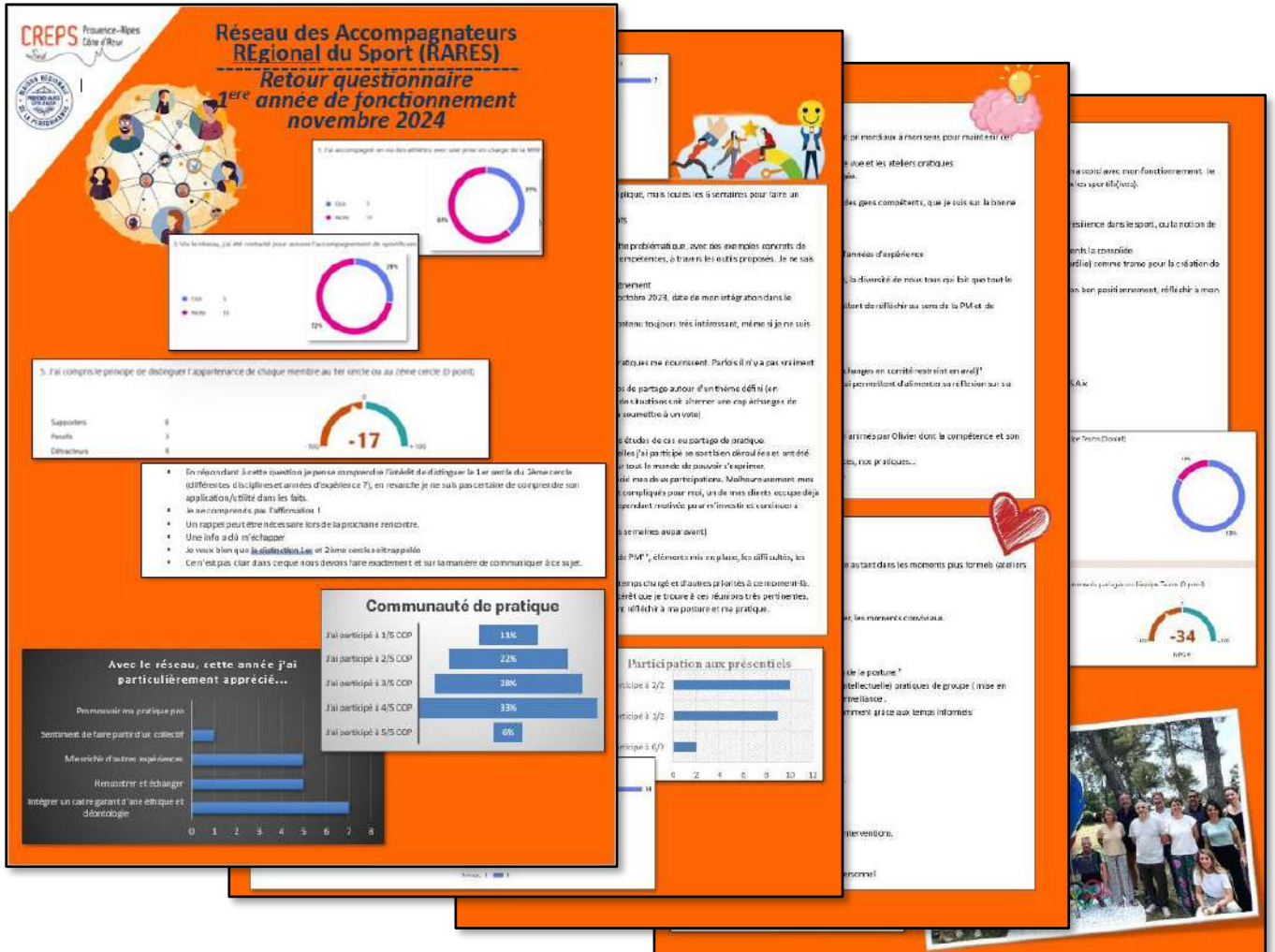
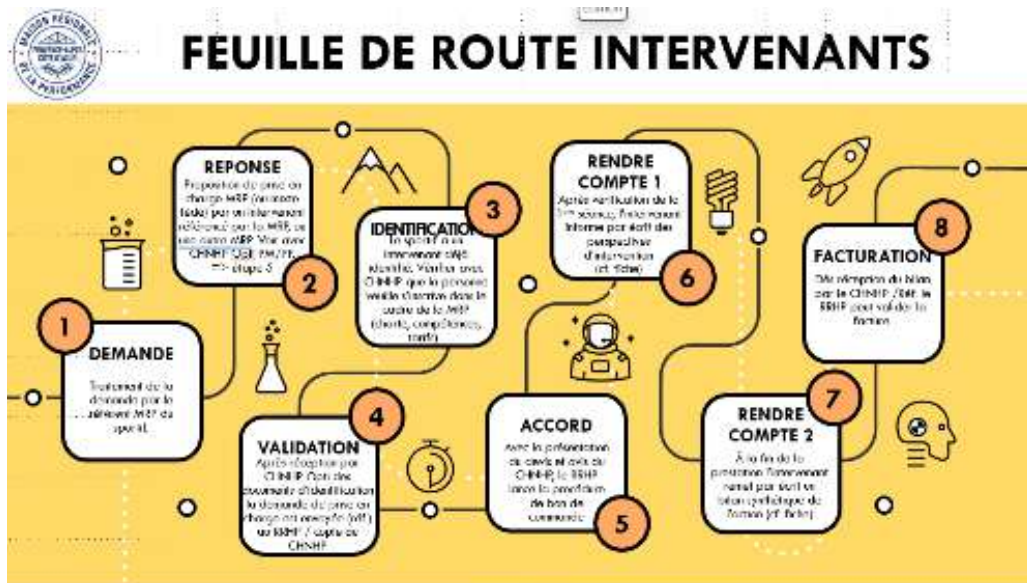
1. Ce réseau a pour objectif d'identifier des professionnels accompagnant les sportifs et sportives, référencés par la Maison Régionale de la Performance (MRP), dans le domaine de la dimension mentale et humaine de la performance, sur le territoire Provence Alpes Côte d'Azur. Sur l'année 2024 21 membres étaient concernés, deux personnes quittent le réseau fin 2024 pour réorientation professionnelle. Nous avons organisé 5 communautés de pratique (COP) et deux présentiels (Boulouris et Aix) ; une nouvelle a été intégrée cet automne. Voir les informations détaillées sur le bilan transmis en annexe.
2. Pilotage du groupe national de l'ANS sur l'harmonisation de la mise en place des réseaux dans les MRP et écriture du cahier des charges avec l'UDNI pour la mise en place de la plateforme de cartographie MRP dans le 1^{er} trimestre 2025

Aspects à mettre en évidence :

Chez tous les athlètes en relation avec la MRP on retrouve deux grandes constantes : prise en charge rapide et efficace ; sentiment rassurant d'avoir des ressources locales et à l'écoute.

Les perspectives et points de vigilance 2025 :

- Poursuivre les web café avec aussi plus d'intervention sur la dimension physique
- Sur la base de web café très porteurs, transformer « l'essais » en Master Class : ex. la résilience.
- Adopter par tous les CHNHP la procédure de mise en relation et suivi des intervenants Dimension Mentale/Dimension Physique.



Suivi socioprofessionnel

Au sein de la MRP Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2 CHNHP ont la charge de la mission du suivi socio professionnel sur le territoire. Mission chronophage bien qu'essentielle car, ces actions socioprofessionnelles sont probablement les actions les plus importantes dans la stabilisation de l'environnement du sportif et de son entourage, permettant une projection dans la durée de la performance.

Actions engagées en 2024

1- L'emploi et l'insertion professionnelle

Conventions d'insertion professionnelle (CIP) et Conventions d'Aménagement d'Emploi (CAE)

- 28 aménagements d'emploi signés pour 234 162€ engagés (pour rappel 201 445€ en 2023), dont :
 - 17 CIP et 11 CAE
 - 16 fédérations sportives
 - Sur les dispositifs CIP/CAE territoriaux, + 80% de bénéficiaires entre 2022 et 2024
- Emplois SHN pour 380 000€
 - 27 « emplois SHN »
 - 23 sportifs et 4 entraîneurs
 - 10 fédérations sportives
 - 93 % des employeurs sont les clubs, 7% des comités régionaux ou pôles
 - 445 000€
 - Sur le dispositif « emploi SHN », triplement du nombre de bénéficiaires entre 2022 à 2024

2- Les aménagements dans les établissements du secondaire et du supérieur

- **Services du rectorat de région académique : un travail collaboratif activé**
 - Préparation et participation au comité de pilotage régional du Sport de Haut Niveau
 - Participation au groupe de travail spécifique pour les Etudiants SHN
 - Finalisation du vadémécum coconstruit avec l'IA IPR EPS en charge de l'ESRI
 - Liens réguliers avec la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur dédiée aux sportifs en liste ministérielle dont les vœux n'ont pas été satisfaits sur Parcoursup
 - Echanges ponctuels avec la DRAIO (traitement de situations particulières, bilan et perspectives).
- **Etablissements ESRI : une collaboration fébrile**
 - Recueil « à la source » et partage d'informations sur les différents statuts et les situations des Etudiants SHN (ESHN)
 - Accompagnement de sportifs sur des entrées en formation en parallèle des démarches CAES
 - Sollicitations régulières des référents et correspondants SHN des établissements pour les aménagements
 - Participation aux commissions ESHNU des universités d'Aix Marseille et de Toulon
 - Participation à des groupes de travail de l'AMU
 - Conduite d'une nouvelle étude de satisfaction auprès des étudiants sportifs de haut niveau
 - Accueil d'ESHN pour la passation d'examen en distanciel

3- L'activation des partenaires économiques

- AFDAS : Dispositif « SHN et après »

Peu de sportifs supplémentaires ont été orientés en 2024 sur cette fin de dispositif permettant la sécurisation des parcours et des carrières avec une prise en charge de tout ou partie de leur frais de scolarité et parfois d'indemnités. La création de cette aide a eu un impact très positif sur le double projet des SHN.

- Collectivités : Partages et échanges sur les dispositifs d'accompagnements des SHN

- Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur :

Activation du dispositif « Pass Sud Formation » (PSF) dans une déclinaison spécifique aux particularités des SHN.

Mise en œuvre d'un cas réel avec un SHN sur le dispositif « PSF » pour lequel la MRP a été désigné « organisme prescripteur » par le conseil régional.

- Conseils départementaux et collectivités locales :

Le pôle suivi socio professionnel de la MRP a reconduit la démarche de recueil et a réalisé un document de synthèse des aides financières en faveur des SHN sur le territoire régional.

- Mécènes du territoire

- Fondation du sport et pacte de performance :

Un travail d'identification de profils SHN spécifiques a été conduit par la MRP sur demande de la FDS et le lien entre les sportifs et la fondation du sport a été fait.

Un temps d'échanges sur les dispositifs de la FDS et sur leur déploiement en territoire paca a été fait.

- Fonds de dotation « héritage sport »

De manière très ciblée, la MRP a sollicité le fonds de dotation régional pour des situations sociales fragiles. Une suite favorable a été donnée à chacune de ses demandes avec un accompagnement financier de 3000€/sportif.

Après étude des éléments d'analyse fournis par la MRP et respectant un cadre de confidentialité, les aides du fonds de dotation ont été très rapidement activées.

- La MRP a également participé aux soirées du fonds de dotation « héritage sport » afin d'échanger avec des entrepreneurs du territoire plutôt localisés sur Aix/Marseille.

- Contacts directs avec quelques mécènes du territoire.

4- L'information et l'accompagnement des publics cibles

- Le plan « Team voile 2024 » MRP : 20 SHN accompagnés ;

- La communication de messages groupés par une plateforme d'envoi de SMS (Ex : Echéances ParcoursSup, dispositif mécènes...) ;
- Mise à jour du répertoire des aides financières des collectivités de PACA auprès des SHN ;
- Primo information auprès des sportifs bénéficiaires et de leur entourage (technique et familial) ;
- Dans le cadre de la cellule OFIRS :
 - Bilan d'orientation et bilan de compétence auprès de l'APEC
 - Familiarisation et expérimentation avec la plateforme DiagOriente
 - Intervention lors d'un webinaire « Athlètes-Entreprises : partenaires gagnants

5- Le cadre de vie du sportif de haut niveau

- Participations aux commissions du conseil d'administration du CROUS de Nice ;
- Convention de partenariat CREPS/CROUS pour la mise à disposition de 16 logements universitaires ;
- Les 17 bénéficiaires (1 co-location) de la convention CREPS / CROUS 2024 sont issus de 3 fédérations (judo, voile, cyclisme) sont hébergés sur 5 résidences universitaires, toutes à proximité soit de leur lieu d'entraînement, soit de leur lieu d'études ;
- Certification de secouristes en santé mentale délivrée aux 2 CHNHP à la suite de la formation proposée par le CREPS dans le cadre de la FPC.

6- Productions

- Amélioration et exploitation concluante de l'outil collaboratif pour la mise en œuvre des dispositifs d'emplois CIP/ CAE (calendrier/ temps dédiés)
- La vidéo de présentation du dispositif CIP/CAE sera reprise par l'ANS pour une diffusion
- Actualisation d'un annuaire des dispositifs en faveur des SHN par les collectivités territoriales
- Capsule vidéo de présentation du « Sport de haut niveau en France »
- Reconduction de la démarche d'enquête de satisfaction auprès des étudiants via un nouvel outil de sondage conforme au RGPD (Eval&Go)
- Construction d'un outil de recueil de données à l'attention des établissements de l'enseignement supérieur sur les filières et les niveaux d'études des ESHN (recueil partiel faute de retours suffisants)

Les perspectives et points de vigilance 2025 :

- Sécuriser les employeurs dans la période précédant la signature des avenants de renouvellement des CIP/CAE/Contrats SHN.
- Anticiper la mise en place des CIP/CAE et ce en connaissant au plus tôt la note d'orientation et les enveloppes budgétaires dédiées.
- Malgré une information sur l'ATMP, la situation administrative du SHN en Accident survenu lors d'un temps aménagé ne donne toujours pas droits à indemnités journalières créant de la précarité en termes de revenus du SHN. La prise en charge via une couverture spécifique d'assurance fédérale serait à systématiser.
- Des interrogations subsistent sur les SHN en arrêt de carrière post JOP et sur la sortie « douce » de ce dispositif.
- Identifier systématiquement auprès des mécènes, des sportifs de l'ensemble de la région PACA et non pas seulement ceux d'un territoire réduit aux zones urbaines sur lesquelles sont organisés les événements partenariaux.
- Le rôle de la MRP consiste dans l'accompagnement et le conseil auprès des sportifs, des collectivités et des mécènes sans disposer de regard ni droit sur les conditions et les montants d'attribution.
- L'attrait et l'intérêt des financeurs porte prioritairement sur des SHN en vue voire sur des sportifs professionnels.
- Ces sportifs ne sont pas toujours les plus nécessiteux.
- Dans le cadre de cette année olympique 2024, le phénomène d'exclusivité du projet sportif s'est particulièrement renforcé au détriment des projets professionnels ou de formation.
- Cette année 2024, plus encore que les années antérieures, la pression des jeux, la non-sélection, les contre-performances, les arrêts de carrière ont pu mettre certains sportifs dans une fragilité psychique.
- L'accompagnement SSP des sportifs « non sélectionnés », non médaillés et en particulier de ceux qui ont décidé d'arrêter leur carrière sportive fera partie des priorités 2025.

Accompagnement pré-BAC et suivi des structures du PPF

La nouvelle circulaire spécifique sur l'accompagnement des parcours pré bac pour les sportifs de haut niveau marque un certain changement dans les procédures qui étaient jusqu'à maintenant mises en œuvre. Sur un autre point la réécriture des PPF après la période olympique est également un fait marquant qui doit impacter le déploiement des structures sur le territoire dès la rentrée scolaire 2025.

Actions engagées en 2024 :

Le premier axe des missions d'accompagnement des structures a reposé sur la mise en œuvre de la circulaire du 15 décembre 2023 qui est venue imposer une réorganisation des procédures d'accueil des sportifs au sein des établissements scolaires. Un travail coopératif avec les deux rectorats via les IA IPR EPS et les 6 DASEN a permis de conforter les dispositifs qui donnaient satisfaction et de développer les capacités d'accueil autour de nouveaux partenariats. Avec près de 1200 jeunes répartis au sein de plus de 130 établissements scolaires (dont 45 établissements labellisés « établissement sport études ») notre région académique repose sur un maillage territorial qui permet l'accueil de sportifs regroupés au sein de structures des PPF ainsi que de sportifs « isolés ».

La première action significative a porté sur la mise en place de commissions d'affectation des sportifs, intra départementales. Pilotées avec les Inspecteurs chargés de l'information et de l'orientation au sein de chaque DSDEN il s'est agi de coordonner les remontées de candidatures des sportifs afin d'étudier les possibilités d'affectations dans les établissements scolaires demandés. Le calendrier a imposé la tenue de ces commissions entre la fin du mois de mai et le début du mois de juin. Dans tous les cas en amont des commissions d'affectations classiques qui s'appuient sur l'application des mesures de carte scolaire. Le fait d'avoir pu programmer ces commissions en amont a permis de donner satisfaction à la demande de pratiquement la totalité des candidatures. Soit 1197 jeunes sportifs qui ont pu bénéficier d'un régime dérogatoire à la carte scolaire. Pour ce faire il a été nécessaire de recueillir les données auprès de 83 et d'une vingtaine de fédérations sportives qui ont su faire preuve de réactivité pour accompagner de jeunes sportifs de haut niveau « isolés ».

La deuxième action a porté sur l'information auprès du plus large public sur la définition des publics concernés par ce dispositif. Pour le compte de la MRP, il s'agit des catégories 1 et 2 qui concernent les sportifs listés à titre individuel ou faisant partie des effectifs officiels d'une structure des PPF ; mais aussi de la catégorie 3 qui concerne des « haut potentiels sportifs » identifiés nominativement par les DTN de fédérations délégataires. Pour ce qui est des deux premières catégories, les difficultés ont reposé sur le timing qui impose aux structures d'avoir finalisé leurs sélections avant la fin du mois de mai et de faire un retour précis des effectifs pour faciliter leurs prises en compte lors de la tenue des commissions. Pour ce qui est de la catégorie 3, il a été nécessaire de contenir les volumes des demandes des diverses fédérations dans la mesure où les possibilités de prise en compte de ces demandes ne pouvaient être étudiées que dans la mesure des possibilités restreintes de places restantes disponibles au sein des divers établissements scolaires. C'est malgré tout, prêt d'une centaine de jeunes qui ont pu bénéficier d'une affectation dérogatoire au sein des établissements sur lesquels ils candidataient.

La troisième action structurante afin de stabiliser ce dispositif a contraint les IA IPR EPS et la MRP à identifier les établissements scolaires sur lesquels est organisé en masse un accueil des sportifs. Un processus de labellisation a été engagé et a permis de distinguer 44 établissements pour la rentrée scolaire 2024 /2025. Ces collèges et lycées positionnés en tant qu'établissements « sport études » ont fait l'objet d'un accompagnement et sont rentrés dans une procédure de conventionnement. Il a fallu entreprendre un travail de production d'une trame de conventionnement et de la faire valider par les services juridiques du rectorat. Cette procédure permet d'acter le principe d'une mobilisation des dotations horaires supplémentaires sur ces établissements. Ces moyens doivent permettre de renforcer la scolarité des jeunes des deux premières catégories en proposant des cours de substitution, de rattrapage et du renforcement des enseignements si certains jeunes de trouvaient en difficulté. Avec près de 3000 HSE sur chaque rectorat académique notre région se trouve bien dotée pour accompagner des conduites de double projet de qualité.

Une autre action dans l'accompagnement scolaire a mobilisé la MRP sur l'étude des demandes spécifiques formalisées par les familles pour une prise en compte d'une formation à distance, notamment en CNED réglementé. La MRP est clairement identifiée comme l'organe authentifiant les sportifs de haut niveau bénéficiaires. Ce positionnement permet à la MRP de nouer un lien partenarial avec les services instructeurs des différentes DSDEN et d'apporter un éclairage à ces services pour prioriser les demandes. C'est plus d'une cinquantaine de jeunes sportifs qui se sont vu voir leurs demandes de prise en charge acceptées sans le moindre coût aux familles.

La dernière action significative en matière d'accompagnement dans le parcours scolaire des jeunes sportifs a porté sur les modalités d'examens. Plus de 300 jeunes ont pu bénéficier de la mesure de validation d'une note de 20/20 sur une partie des épreuves d'EPS du baccalauréat. Pour 60 jeunes il a été nécessaire de trouver une solution d'un report d'épreuves ou de modification des horaires de convocation pendant les plages d'examens. Malheureusement, pour deux jeunes la seule solution trouvée a été la session de septembre pour une partie des épreuves. Cette année, il a même été possible d'organiser une session d'examen sur un lycée français à l'étranger et sur une autre région académique. Ce travail de coordination nous est facilité par le soutien des deux IA IPR EPS qui plaident régulièrement la cause de nos jeunes sportifs auprès des services des examens des deux rectorats. Il faut noter un seul échec aux épreuves du bac pour une jeune sportive qui a pu être en grande réussite sportive en revenant des JOP de Paris en étant médaillée. Avec plus de 200 jeunes ayant obtenu une mention on peut être amené à penser que l'implication sportive est loin d'être un frein dans la réussite scolaire.

Le deuxième axe de ces missions au sein de la MRP repose sur l'accompagnement des structures des PPF. Le dispositif apparaît comme relativement stable en termes de volume de structures sur notre territoire mais fait l'objet de modifications permanentes en fonction des modifications apportées dans la rédaction des PPF. Avec pas moins de 1672 sportifs accompagnés au sein de plus de 120 structures notre région propose un large choix de pratiques sportives intensives. Prêt de 80% sont des jeunes de moins de 18 ans pour un tiers de féminines.

Dans ce domaine, mon action repose sur le fait de veiller à ce que le fonctionnement de ces structures soit en conformité avec le cahier des charges comme précisé dans les PPF. Les principaux freins au

déploiement et à l'amélioration des fonctionnements reposent sur plusieurs aspects. Le rôle de la MRP est de faciliter la prise en compte des organisations en restant à l'écoute des préoccupations fédérales.

Pour ne citer que quelques points récurrents dans l'amélioration du dispositif, sans ordre de priorité :

- Mise à disposition d'équipements sportifs répondant aux contraintes d'une pratique sportive de haut niveau ;
- Temps de transport et organisation de ceux-ci dans le quotidien des sportifs ;
- Capacité limitée des possibilités d'hébergement, internat, familles d'accueil... ;
- Fragilité économique des modèles sur lesquels reposent les structures (subventions en baisse, ressources propres restreintes ...) ;

Aspects à mettre en évidence :

De plus en plus de concertation est mise en évidence avec les services du rectorat et des DSDEN. Depuis la mise en œuvre de la circulaire spécifique au sport études il est incontournable de siéger dans les diverses commissions et de travailler de concert en amont de la tenue de celles-ci afin d'accompagner au mieux les sportifs bénéficiaires. De ce fait, il est ensuite plus légitime de faire reconnaître le statut de ces ayant droit dans la mise en œuvre d'aménagement et allègement de la scolarité.

Les perspectives et points de vigilance 2025 :

La ré écritures des PPF par les nouvelles DTN post olympique doivent nous maintenir vigilant afin de stabiliser l'existant et de promouvoir les nouvelles organisations.

Paralympisme

Préambule

L'agence Nationale du Sport s'est engagée en faveur du développement de la performance paralympique en créant un axe spécifique à l'accompagnement des sportifs paralympiques.

- Au sein de la Maison de la Performance Provence Alpes Côte d'Azur, cet axe est transversal pour une approche globale, et ce afin de proposer un accompagnement à 360 ° en prenant en compte les spécificités et la situation de handicap de l'athlète. L'ensemble des conseillers en charge de l'optimisation de la performance, de l'accompagnement socio-professionnel, de la montée en compétence de l'encadrement et ainsi que de l'innovation/recherche scientifique autour de la performance interviennent en cas de besoin.
- Après identification des sportifs ciblés, l'objectif est d'aller sur le terrain, de proposer un accompagnement de proximité et un suivi personnalisé qui sont adaptés aux besoins identifiés afin de leur offrir des conditions optimales à la performance aux Jeux Paralympiques. L'ensemble des CHNHP peuvent être référents d'un sportif paralympique.
- La Maison Régionale intervient pour détecter et orienter les potentiels
- Son rôle est aussi d'identifier, créer et animer les réseaux d'experts et de ressources pour favoriser la montée en compétences de l'encadrement paralympique

Bilan annuel général/analyse post JP :

Les profils des sportifs paralympiques sont très variés, notamment par leur vécu et histoire personnelle mais aussi par leur carrière. Certains sont très expérimentés, d'autres sont de nouveaux athlètes sur la scène internationale. La diversité s'exprime aussi par leur environnement de pratique quotidienne que chacun a façonné au fil du temps. Chaque modèle est individuel et original. Ils ont en commun l'engagement et la volonté de se réaliser par la recherche de performance.

La plupart des sportifs sont très autonomes et débrouillards. Ils ont mis en place des stratégies organisationnelles pour gérer leur projet sportif et leur handicap.

Quelques-uns sont plus dépendants évidemment comme Soane MEISSONIER en para athlétisme adapté. Les plus jeunes aussi n'ont pas encore intégré réellement le sens des responsabilités.

En revanche, l'accès à la pratique de haut niveau nécessite aujourd'hui d'avoir du talent combiné au travail assidu à l'entraînement. Le niveau international en para sport augmente, la concurrence est rude. Le para sport à l'étranger se professionnalise.

Les sélectionnés, les résultats sportifs, ... des paris et des engagements justes ?

Dans le contexte actuel, les sportifs au long parcours international avaient pu s'appuyer sur leur expérience de la compétition mais pour atteindre seulement la 3^{ème} marche du podium (Florian BOUZIANI, Nathalie BENOIT, Rémy TARANTO, Yohan LE BERRE/Antoine PEREL).

Ceux, en fin de carrière, qui avaient souhaité « revenir » pour saisir l'opportunité des Jeux à Paris n'ont pas excellé mais ont réussi à se qualifier par leur engagement à l'entraînement.

D'autres n'ont pas démerité (Candice CHAFFA médaillée en équipe, Soane MESSONIER, Alexis SANCHEZ, Aurélien).

D'autres sportifs ont été sélectionnés sans pour autant viser le podium comme Guylaine Marchand venue remplacer une défaillance, Elise Marc qui s'est qualifiée dans une catégorie différente de la sienne et très concurrentielle en fonction des opportunités des épreuves aux JP.

Emmanuelle MORCH a performé à son niveau (23^{ème} au classement international).

Prescillia LEZE et Agathe PAULI étaient, elles, possiblement attendues sur le podium mais n'ont pu proposer des prestations au niveau requis et espéré. Pour autant, ces sportives ont progressé mais pas suffisamment pour s'aligner au niveau international.

Yohan LE BERRE (guide) et Antoine PEREL ont performé en para triathlon. La MRP n'a accompagné ce guide, que sur des éléments socio-professionnels, son binôme étant installé hors de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

D'autres sportifs qui ont été accompagnés mais n'ont pas été sélectionnés, soit car leur discipline était très concurrentielle au sein de l'équipe de France (cyclisme avec Florian BOUZIANI, Champion du Monde quelques semaines après les JP) ; soit parce que leur classification n'était pas retenue par l'organisation.

En chiffres : 24 sportifs sélectionnés aux Jeux Paralympiques en région dont 4 licenciés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sans y résider, soit 20 sportifs suivis par la MRP.

2 sportifs suivis par la MRP non sélectionnés.

6 médaillés de bronze

Analyse générale :

Une remise en question du fonctionnement fédéral, une constante chez les para-sportifs

La plupart des sportifs expriment une forme de distance de l'institution fédérale. Ils se sentent souvent laissés en autonomie. Ils ne comprennent pas réellement les règles du jeu pour les sélections, les listes HN et cercles ainsi que pour le régime d'aide matérielle et financières.

Pour autant, la plupart respectent les responsables décisionnaires afin d'éviter les remous. Quelques-uns peuvent s'exprimer plus librement mais souvent maladroitement.

Un manque d'analyse et un déficit de vision globale de certains sportifs ne permettent pas d'entendre leur incompréhension. Il faut avouer que les discours sont assez incomplets, parfois partisans. Les explications ne sont pas simples à intégrer pour un néophyte. Dans le jeu des comparaisons, des

classifications qui évoluent au fil du temps, les sportifs s'enlisent car chaque cas est particulier. Chaque sportif voit la situation de sa lorgnette et a des difficultés à s'extraire de ses intérêts personnels.

De plus, les moyens en para sports sont faibles malgré une nette augmentation pour les Jeux parisiens.

Chaque sportif est engagé dans son projet faisant des compromis, gérant au mieux sa préparation, englué dans ses contraintes quotidiennes.

Les conseillers de la MRP jouent de ce fait, un rôle important par leur neutralité, non décisionnaires pour les sélections. Ils permettent de libérer la parole et d'accompagner au mieux ces sportifs.

Il est vrai que certaines situations ont été cocasses. Les joueurs de Para tennis ont été classés en liste en relève, potentiels 28-30. Pour Emmanuelle MORCH, ce classement en relève paraissait étonnant dans la mesure où elle avait déjà participé à des Jeux. Candice CHAFFA n'a été classée que très tardivement en 2024. La sportive a été repérée en février 24 et a validé sa participation dans l'équipage que le 5 avril 24. Elle n'apparaissait pas sur le PSQS, ni sur VisOr.

Un fonctionnement quasi exempt de mutualisation locale

En para aviron, 5 sportifs régionaux n'ont pas vraiment collaboré tout au long des parcours de préparation. Seuls deux d'entre eux, Nathalie BENOIT et Rémy TARANTO ont mis en place des temps d'entraînement en commun, ainsi que des séquences de préparation physique. Pour autant, les autres semblent évoquer un sentiment d'isolement limitant.

Il est cité un manque de coordination de la FF Aviron pour gérer les regroupements EDF. 5 sportifs en Provence-Alpes-Côte d'Azur (soit une majorité de l'équipe) ont été amenés à se déplacer quasi systématiquement à Temple sur Lot. Les sportifs en situation de handicap auraient souhaité comprendre ce choix au-delà de la localisation des entraîneurs de l'EDF dans le sud-ouest.

Les joueurs de tennis fauteuil se sont parfois entraînés ensemble, mais n'ont pas mutualisé les préparations physiques, par exemple.

Les para nageurs localisés à Antibes sont l'exception qui confirme la règle. La nécessité d'un volume d'entraînement quotidien important a entraîné la création du pôle espoir de para natation au 1^{er} janvier 2024, soit très tardivement (même si dans les faits, il a pris forme début 2023). La mutualisation avec World Aquatics, (temps d'entraînement et de préparation physique pour David SMETANINE) et le club d'Antibes plus globalement a été une réussite pour monter en puissance au niveau de la charge d'entraînement, même si les résultats n'ont pas été au rendez-vous.

Des organisations hybrides, originales :

De manière générale, les entraîneurs des EDF ne sont pas les entraîneurs quotidiens choisis par les sportifs.

Parmi les entraîneurs locaux, l'entraîneur de Soane MAISSONIER a bénéficié du plan coach. L'entraîneur des para nageurs a été aidé par un emploi SHN, et l'entraîneur d'Aurélien FABRE a été accompagné en préparation mentale.

En préparation physique, certains athlètes s'entraînent en autonomie avec l'appui d'un programme envoyé par la fédération (FFH cyclisme, FF Aviron). D'autres comme Prescillia LEZE, Fabien LAMIRAULT et Nicolas SAVANT-AIRA ont opté pour une programmation établie par le Préparateur Physique du CREPS. C'est aussi le cas des para nageurs et de Soane MAISSONIER qui ont été pris en charge dans une structure d'entraînement proposant une équipe d'encadrement.

Peu de para-sportifs ont utilisés la préparation mentale mise à part les para nageurs.

Accès à des infrastructures contraint :

L'accessibilité aux équipements sportifs n'est pas optimale pour les parasportifs. Chacun tente de trouver des solutions au plus près du lieu de résidence.

Emmanuelle MORCH, en tennis fauteuil, ne peut trouver un même lieu offrant des terrains en terre battue et une salle de préparation physique accessibles sur Marseille.

Le partenariat engagé entre la FFH et les salles Keep-cool proposant la gratuité pour les athlètes préparant les JP n'a pas été idéalement pensé. La configuration et la proposition de matériel en préparation physique de ces salles ne convenait pas aux sportifs, d'où la nécessité de trouver d'autres franchises ou salles plus adaptées.

La MRP a pris en charge l'implantation d'un container à proximité du lieu de navigation privilégié pour Nathalie BENOIT et Rémy TARANTO. L'idée était de permettre de stocker leur bateau en toute sécurité en limitant la fatigue liée à la logistique pour eux, atteinte d'une pathologie chronique ou mal voyant.

Côté para natation, les infrastructures aquatiques étaient accessibles mais c'est une partie des services du CREPS site d'Antibes qui a présenté des limites (accès au service médical et à la salle de préparation physique).

De son côté, Prescillia LEZE a dû faire face à de nombreux déplacements vers des infrastructures et des conditions d'opposition/concurrence sans autonomie au regard de son handicap visuel.

Hélas les conditions d'inclusion dans un club/pôle valide pour trouver des partenaires d'entraînement restent complexes et rares.

Le choix d'organiser la pratique autour du lieu de vie pose parfois des questions de sécurité. Seuls les nageurs sont regroupés sur un seul et même lieu avec la création récente du pôle espoir de para natation. Certains para athlètes même expérimentés s'entraînent seuls, dans leur garage ou à domicile, notamment en préparation physique.

Le cas des sports collectifs

La règle concernant la prise en charge des joueurs de Sports Collectifs était précise : pas d'accompagnement en optimisation de performance, seulement en suivi socio professionnel. Pour autant, les joueurs de l'EDF de basket fauteuil et de l'EDF de goalball en situation d'entraînement en région sud n'ont pas eu l'occasion de voir des changements au niveau fonctionnel. Pourtant, sans mobiliser d'aide financière « optimisation de la performance », la MRP peut apporter aussi un soutien. Ce fut le cas pour un joueur de basket au besoin urgent de réaliser un test d'effort, condition indispensable de participation aux Jeux. Trouver un service spécialisé, conseiller, orienter, la MRP peut être un lieu d'expression et de partage au-delà du suivi socio professionnel. Il est important de rencontrer ces sportifs souvent laissés autonomes dans leur club respectif.

Transfert Jeux d'été/Jeux d'hiver

En début de saison 23-24, Maxime MONTAGGIONI a tenté un transfert sport d'hiver-sport d'été. Les JP de Paris l'ont amené à tenter une qualification dans sa discipline de cœur : le taekwondo. Cette tentative a échoué mais la mise en place du process a été assurée par une collaboration FFH- FF Taekwondo-MRP. Force a été de constater que le niveau de taekwondo était trop élevé pour Maxime. Les obligations logistiques entre Paris et Nice n'ont pu perdurer. Le sportif s'est recentré sur son projet sportif hivernal en ayant toutefois tenter un double projet sportif.

A ce jour, depuis l'annonce des Jeux dans les Alpes en 2030, de nouveaux transferts des Jeux d'été vers les Jeux Paralympiques hiver ont été évoqué par au moins 2 sportifs : Alexis SANCHEZ vers le ski nordique (essai EDF fin novembre 24, tentative de classification sur une compétition en Suède) et Fabien LAMIRAULT en curling sans démarche vers la fédération de sports de glace à ce jour.

Vieillissants mais possiblement toujours performants

Ce qui caractérise la carrière des para sportifs c'est la longévité.

Certains performent tard car l'expérience associée à la faible concurrence française le permet.

Toutefois, des athlètes prolongent leur engagement car ils peuvent se qualifier aux compétitions internationales sans pour autant pouvoir prétendre monter sur le podium. On peut alors s'interroger sur la nécessaire représentativité de la France sur la scène mondiale en se contentant de la simple participation.

Pour les médaillés à Paris, cette période de transition permet de négocier un certain nombre d'arguments, comme les possibilités d'aménagement professionnel, les conditions d'entraînement et les moyens à disposition, pour renouveler éventuellement le projet sportif sur une nouvelle olympiade. Les JP ont plutôt permis de monter en puissance et en qualité en phase de préparation. La crainte de retrouver les moyens réduits aux olympiades précédentes interroge les sportifs qui ont pris goût au côté plus qualitatif et précis de l'accompagnement. Ils ne souhaitent pas se relancer dans des conditions trop contraintes.

LA FORMATION

Une actualité règlementaire structurante pour un département en pleine mutation

L'actualité du département MEF est étroitement corrélée à l'évolution règlementaire dans le champ de la formation professionnelle, notamment :

- **La réglementation générale** applicable aux organismes de formation : déclaration d'activité, respect du référentiel national de qualité, respect des règles de contractualisation, de publicité et de délivrances des attestations de formation, obligations déclaratives...
- **La réglementation spécifique** au secteur du sport et de l'animation faisant référence selon les cursus au Code de l'action sociale et des familles, au code du sport, au code de l'éducation...
- **Les obligations administratives, sociales et fiscales** portant sur l'ensemble des déclarations annuelles...

A ce titre le décret du 28 décembre 2023 (portant diverses mesures relatives au compte personnel de formation ainsi qu'au bilan de compétences et visant à lutter contre la fraude à ce compte et à interdire le démarchage de ses titulaires) applicable au 01^{er} avril 2024 a renforcé de manière accrue pour les organismes de formation les obligations en matière de lutte contre la fraude au Compte Personnel de Formation (CPF).

Ce décret prévoit notamment vis-à-vis des prestataires dispensateurs de formation :

- Un encadrement plus strict de l'enregistrement des actions de formation sur la plateforme Mon Compte Formation ;
- Des sanctions administratives de la Caisse des Dépôts et Consignation renforcées en cas de manquements ;
- Une responsabilisation accrue des prestataires quant à la vérification de l'identité des bénéficiaires.
- Une justification de leur légitimité, de la qualité de leurs prestations, et de leur conformité aux règles de référencement, sous peine d'exclusion du dispositif CPF.

A ce titre un travail collectif de conformation règlementaire au sein du département MEF a été engagé relatif aux points suivants :

- Conformation aux obligations règlementaires portant sur les conventions et contrat de formation professionnelle ;
- Sollicitation de mise en conformité des statuts des sous-traitants, notamment en matière de déclaration d'activités et de certification qualité selon statut juridique en lien avec le décret susvisé ;
- L'actualisation des Conditions Générales de Ventes (CGV) et du Règlement Intérieur ;

La démarche qualité (Qualiopi) a aussi connu des évolutions avec la parution de la version V9, nécessitant l'actualisation des indicateurs de conformité.

Une équipe dynamique et renouvelée

La nomination en juillet 2024 d'un nouveau responsable du département MEF a coïncidé avec la période d'élaboration du projet d'établissement du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur à horizon 2030.

Le choix du pilotage du département MEF pour sa feuille de route a porté concomitamment sur les chantiers par filière (identifiés conjointement avec la Région Sud) à savoir :

- L'environnement spécifique : Montagne, escalade, canyoning, plongée subaquatique.
- Le secourisme et les activités de la natation dont l'aisance aquatique, politique nationale prioritaire relative à la prévention des noyades.
- La forme Santé Bien-être.

Et par sujets transversaux :

- Orientation des publics
- Individualisation des parcours
- Digitalisation de l'offre
- Distinction de l'offre

Une convention dynamique avec la Région Sud au service de l'insertion professionnelle des acteurs de l'éducation sportive du territoire



Le partenariat avec la Région Sud est construit autour d'axes majeurs subventionnés, fondateurs d'une mobilisation dynamique et conjointe au service de la professionnalisation des acteurs du territoire en matière d'ingénierie, de recherche, d'innovation et de formations pour l'encadrement des métiers du sport et de l'animation :

- Proposer aux publics des actions de formation permettant d'encadrer les activités sportives s'exerçant dans un "environnement spécifique", programmées par le CREPS sur l'ensemble de la région et plus particulièrement sur les sites d'Aix, Antibes et Boulouris,
- Innover en termes d'accueil, d'information, d'orientation, de mobilisation des publics, de construction et d'accompagnement des parcours individuels, pour permettre la découverte des métiers du sport et de l'animation et l'accès aux qualifications considérées comme stratégiques pour le territoire régional,
- Déployer une ingénierie et des contenus de formation permettant de préparer les publics aux métiers d'aujourd'hui et de demain, plus particulièrement avec des parcours préparatoires spécifiques en amont des tests d'exigences préalables », dits TEP, et des modules/blocs de compétences complétant les référentiels actuels pour encourager la spécialisation et la pluri-qualification et ainsi améliorer l'employabilité,
- Renforcer la co-construction d'états des lieux et de diagnostics territorialisés en lien avec les projets et acteurs clés des zones d'emploi pour apporter des solutions partagées et répondre aux besoins d'emploi repérés.

Le bilan de la convention 2023/2024 et le lancement de la convention 2024/2025 témoignent du dynamisme partenarial entre la Région Sud et le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur avec notamment 26 commissions d'accès aux formations organisées en 2024.

Avec une enveloppe de 330 000 € au titre de la subvention susmentionnée, 72 stagiaires ont bénéficié d'un soutien conjoint en faveur de la professionnalisation de l'encadrement sportif du territoire (en environnement spécifique prioritairement) réparti comme suit :

- Environnement spécifique Montagne : 24 places financées
- Environnement spécifique Subaquatique : 15 places financées
- Filière aquatique : 15 places financées
- Filière APT (Activités Physiques pour Tous) : 8 places financées
- Filière forme : 10 places financées

Une ingénierie spécifique est menée dans le cadre de la convention par les personnels du CREPS, notamment en matière d'objectifs stratégiques régionaux à savoir

- Les domaines d'activités à déployer spécifiquement : Montagne, subaquatique, forme bien-être autonomie, aisance et sécurité aquatique
- Les missions d'information, d'accès, d'accueil et de parcours au sein du CREPS.

Bilan quantitatif de l'activité 2024

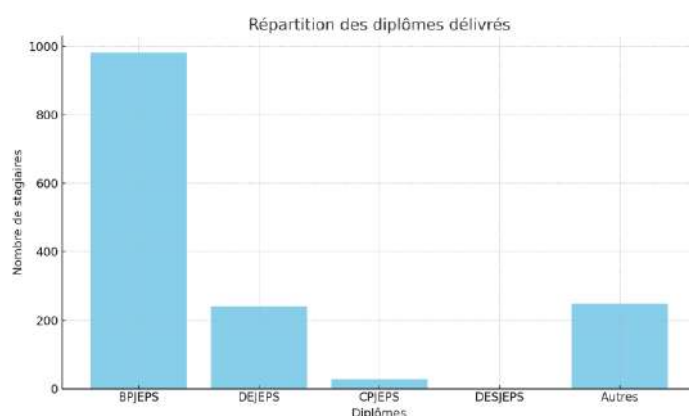
Au titre de l'année 2024, le département Formation du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur a déployé une activité dense, structurée et conforme aux orientations stratégiques nationales en matière de professionnalisation des acteurs du sport et de l'animation.

Volume d'activité global

L'établissement a assuré **98 sessions de formation**, représentant un total de **207 840 heures-stagiaires**, pour **1 498 stagiaires formés**. Ces chiffres témoignent d'une mobilisation soutenue de l'équipe pédagogique et logistique, confirmant le rôle structurant du CREPS dans le champ régional de la formation.

Répartition des certifications délivrées

Parmi les diplômes préparés, le **BPJEPS** demeure la filière la plus représentée avec **982 stagiaires**, suivi du **DEJEPS** (240) et du **CPJEPS** (28). Le **DESJEPS** n'a pas été mis en œuvre cette année, mais d'autres actions qualifiantes hors certifications d'État ont également été portées.

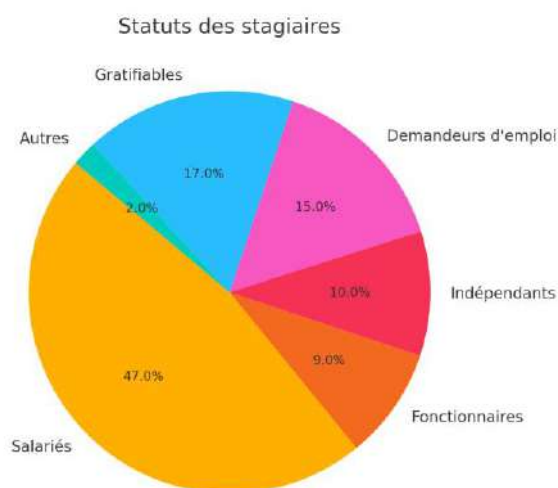


Profils socioprofessionnels des bénéficiaires

Les stagiaires proviennent de profils variés :

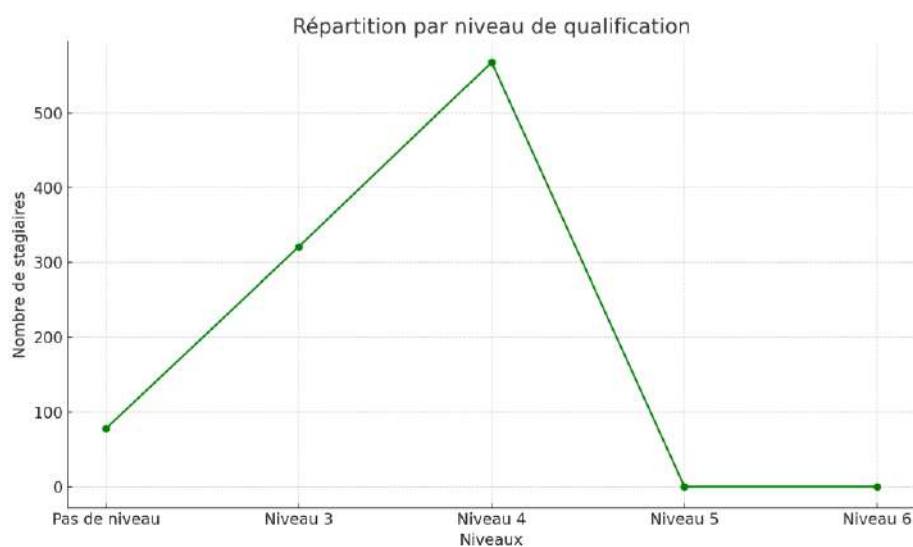
- 47 % sont **salariés**
- 15 % sont **demandeurs d'emploi**
- 17 % relèvent de dispositifs de **gratification**
- 10 % sont **indépendants**
- Le reste est constitué de **fonctionnaires** et de profils diversifiés

Cette mixité souligne l'attractivité des formations et leur adéquation avec les besoins de l'emploi.



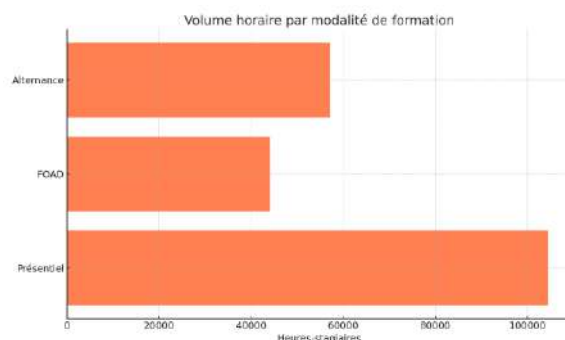
Niveaux de qualification

La majorité des stagiaires se situe aux **niveaux 3 et 4 de qualification** (respectivement 321 et 568 individus), confirmant la vocation professionnalisante des parcours engagés.



Modalités pédagogiques

Les formations se sont déroulées principalement en **présentiel** (104 425 heures), complétées par **44 038 heures à distance (FOAD)** et **57 126 heures en alternance**, illustrant une diversification des formats d'apprentissage et une capacité d'adaptation aux contraintes des publics.



Un focus spécifique sur la plongée au CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur site d'Antibes, fer de lance national et ultramarin de la FOAD.

Avec des taux d'offre nationale de formation supérieurs à 65% pour les qualifications de niveaux 5 et 100% pour la qualification de niveau 4 relative à la plongée sans scaphandre, le CREPS est en la matière bien plus qu'une référence nationale, il est un centre d'expertise reconnu pour ces innovations pédagogiques et sa capacité à répondre aux évolutions sociologiques, techniques, technologiques, didactiques et réglementaires de la filière.



Indicateurs de performance

- **Taux de réussite aux diplômes d'État : 88 %**
- **Taux d'insertion professionnelle post-formation : 75 %**

Ces indicateurs traduisent l'efficacité des parcours proposés, tant en matière de certification que d'employabilité.

Le développement de la mobilité européenne



Une délégation du pilotage MEF s'est rendu en décembre 2024 au séminaire ESRAMUS+ au Centre du Sport et de la Jeunesse Corse qui a réuni les membres du consortium de la mobilité européenne de Provence-Alpes-Côte d'Azur afin d'explorer et de mutualiser toutes les ressources dudit consortium pour développer l'activité de la mobilité au sein de l'ensemble des cursus du CREPS.

Cette mobilisation fait suite aux séjours internationaux organisés par les différentes coordinations du MEF dont les principaux cursus sont les suivants :

BPJEPS en 2024 (durée de 15 jours)

- BP AAN ANTIBES : Ce séjour a concerné 14 stagiaires en ISLANDE et mobilisé 2 accompagnatrices (personnels techniques et pédagogiques)
- BP APT Aix-en-Provence : Ce séjour a concerné 14 stagiaires à MILAN et mobilisé une accompagnatrice (personnel technique et pédagogique)

DEJEPS Rugby (Financement FFR et CREPS et stagiaires)

- **2024** : Ce séjour a concerné 17 stagiaires et mobilisé une accompagnatrice (personnel technique et pédagogique)

OFAJ : Echange de professionnels de la jeunesse

- **2024** : mobilité de 5 jours à HAMBOURG mobilisant 2 personnels techniques et pédagogiques du CREPS

ParcourSup, 3 sites, 3 formations, 7 parcours de formation, 39 places attribuées



Dispositif 2024	Nombre stagiaire	Sur les sites	Coordonnateur-trice
BP JEPS APT Activités pour tous	15	8 sur Antibes	1
		4 sur Aix	1
		3 sur Boulouris	1
BPJEPS AAN Activités aquatiques et de la natation	17	12 sur Antibes	1
		5 sur Boulouris	1
BP JEPS AF Activités de la Forme	7	2 sur Aix	1
		5 sur Boulouris	1

Ce dispositif piloté par un formateur-coordonnateur et une référente administrative s'appuie sur 7 coordonnateurs de formation différents (voir tableau ci-dessus), a continué à évoluer depuis son

introduction dans le paysage de l'établissement avec une baisse sensible cette année imputable aux directives nationales du ministère des sports :

- 45 stagiaires en 2018
- 68 en 2019
- 75 en 2020
- 82 en 2021
- 76 en 2022
- 52 en 2023
- 39 en 2024

En complément l'établissement poursuit sa stratégie d'accueil des **apprentis**, priorité nationale. Un travail de sensibilisation est régulièrement mené auprès de structures d'alternance et un certain nombre de stagiaires voit leur statut se transformer en cours d'année pour accéder à un contrat en apprentissage conformément aux délais et dispositions réglementaires, nécessitant une coopération étroite avec le CFA de tutelle Futurosud-FEA.

Le département s'est doté, à la rentrée de septembre 2024, d'un outil d'émargement numérique SOWESIGN dans le but d'optimiser l'archivage des états de présence ainsi que la communication de ces derniers auprès des Opérateurs de Compétences (OPCO). Cet outil est une interface de programmation d'application avec X4, le logiciel de gestion des formations du CREPS.

L'ACCUEIL

L'année olympique et paralympique 2024 a été mobilisatrice et vécue de manière satisfaisante pour les services Accueil des 3 sites, même s'il était envisagé une activité plus marquée en raison de la position du CREPS comme centre de préparation des Jeux (CPJ). La priorité donnée à l'accueil d'équipes de France et étrangères dans la dernière ligne droite de préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques n'a pas eu l'effet global escompté et le niveau de sollicitation a été hétérogène selon les sites.

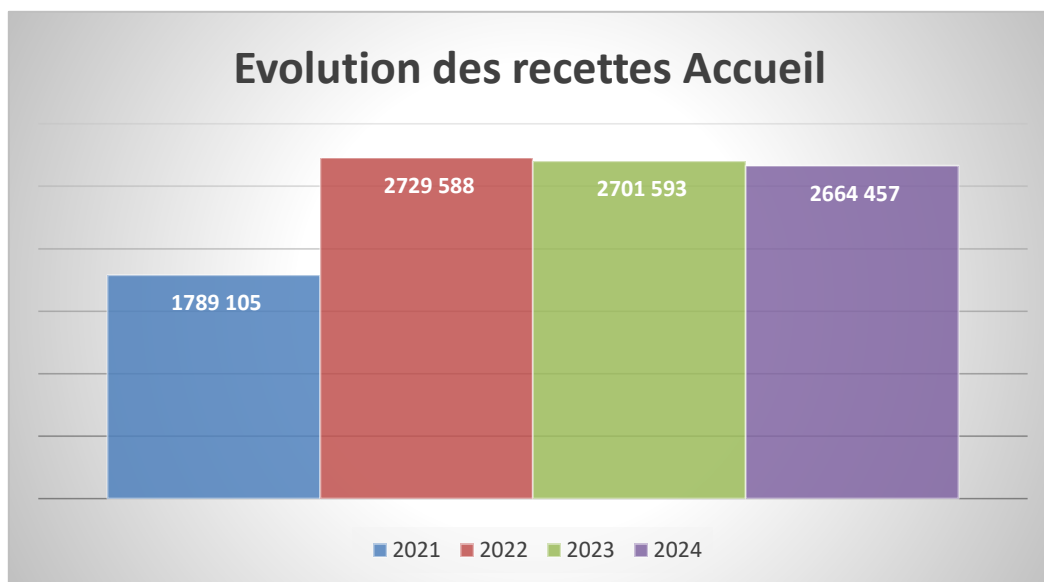
Cette année 2024 reste positive et démontre la capacité et la volonté permanente d'évolution des équipes du CREPS, ceci dans un environnement concurrentiel quant aux prestations d'accueil de sportifs, de stagiaires et de partenaires mais également dans l'organisation d'événementiels.

A ce titre, les services Accueil ont été très impliqués dans l'accueil, l'organisation et la réussite du départ du relais de la Flamme olympique, événement des plus marquants pour le CREPS.

Représentation chiffrée de l'activité Accueil au CREPS

Les recettes liées à la mission Accueil demeurent la 1^{ère} source de ressources propres liées à l'activité du CREPS et représentent 42,6 % des ressources propres du CREPS en 2024 contre 45 % en 2023.

Ce montant est relativement stable même si l'année 2024 pouvait présager une activité plus marquée avec la position du CREPS labellisé comme centre de préparation des Jeux (CPJ).



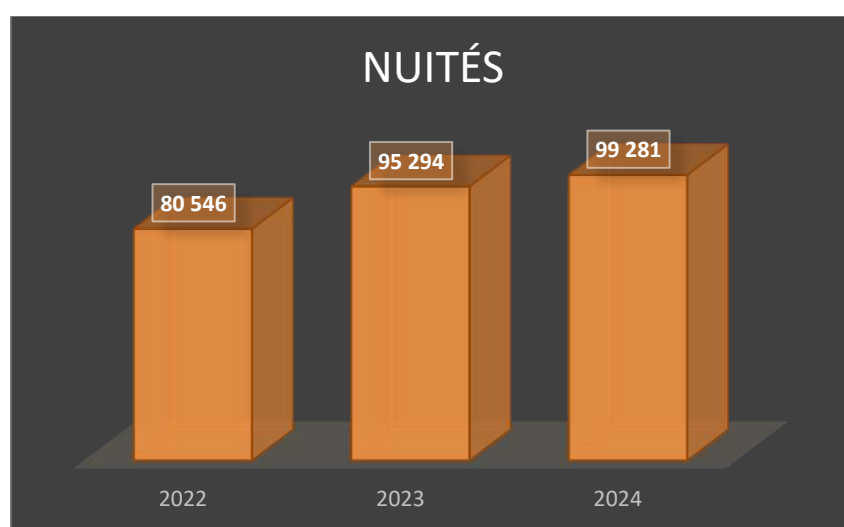
Hébergement

L'année 2024 a été marquée par un taux d'occupation en hausse sur les 3 sites, bien que les conditions d'accueil, les rénovations d'installations et les priorités liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques aient influencé ces résultats.

Le résultat 2024 s'établit à 58,11 % soit une **augmentation de 7%** avec la répartition suivante :

Aix : 52,7 % (+ 1,6% /2023) - Antibes : 64,7 % (+ 17,3 %) - Boulouris : 56,8 % (+ 2,6%)

Un travail d'amélioration continue est toujours mené avec les services Accueil des 3 sites pour répondre aux attentes qualitatives tant pour les stages sportifs de haut-niveau que pour des accueils d'utilisateurs en formation ou utilisateurs réguliers du CREPS. L'objectif poursuivi est un rapprochement des standards de l'hôtellerie tout en tenant compte des contraintes liées au patrimoine et aux moyens en ressources humaines.



Observations liées à l'hébergement :

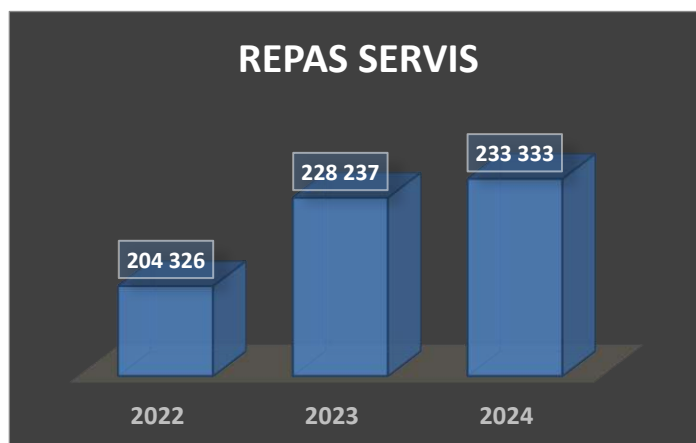
Pour Aix -en-Provence : la période estivale est un point faible en raison des conditions climatiques en juillet et en août. Un travail est en cours pour équiper les hébergements de brasseurs d'air pour le rafraîchissement.

Pour Boulouris : des travaux de rénovation de l'internat ont eu lieu à partir du dernier trimestre 2024 ayant pour conséquence une réduction de la capacité d'hébergement pendant cette période.

Pour Antibes : les travaux menés sur la piscine (utilisée pour les stages d'entraînement) et l'occupation des clubs locaux ont limité l'accueil des stages de natation habituels.

Restauration

L'année 2024 a noté une augmentation de 2,2 % en matière de repas servis hors autres prestations, comme les buffets, cocktails...



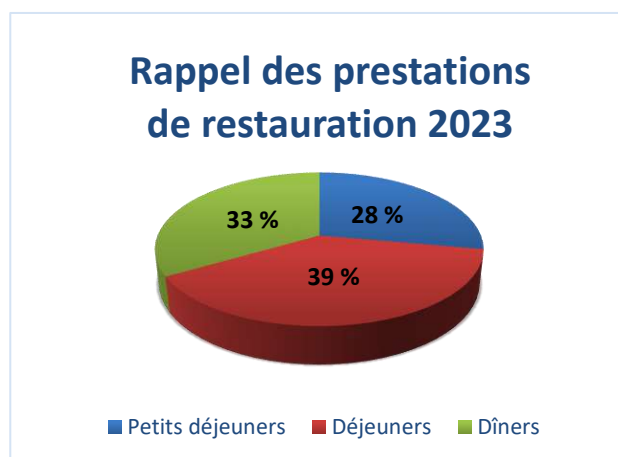
Les prestations de déjeuners et de petits déjeuners ont augmenté respectivement de 22,7% et 2,4% par rapport à 2023 mais les prestations de dîners ont chuté de 50,7%.



Les raisons demeurent assez identiques d'une année à l'autre, toutefois la tendance constatée en 2023 concernant des demandes de prestations de type buffet, cocktails, apéritifs dînatoires par exemple se conforte en 2024.

Cet indicateur « autres prestation » sera désormais suivi et permettra de confirmer une demande particulière des usagers hors contexte d'une année olympique.

On note enfin une augmentation du nombre de déjeuners qui corrobore l'augmentations des effectifs de sports de haut-niveau accueillis sur les sites et l'augmentation des stages.



Accueils de haut-niveau et de haute performance

Dans sa mission d'accueil liée au sport de haut-niveau et de haute-performance, le CREPS occupe toujours une place centrale pour le mouvement sportif régional, national et international par sa position géographique, l'environnement et la complémentarité des sites.

2024 a conforté sa position territoriale et a également joué son rôle en tant que CPJ sur l'accueil d'équipes de France et étrangères.

Aix-en-Provence

- Fédération Française de Taekwondo
- Fédération Française de Rugby
- Fédération Française de Kick boxing
- Fédération Française de Rugby
- Ligue de Nouvelle-Calédonie de Rugby
- Ligue Sud Provence-Alpes Côte d'Azur de Badminton
- Ligue Sud de Basket-ball
- Ligue d'Escrime Région Sud - Corse
- Comité régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur de Gymnastique
- Ligue Méditerranée de Football
- Ligue Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur d'Haltérophilie Musculation
- Ligue Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur de Montagne Escalade
- Ligue Provence-Alpes-Côte-d'Azur de Rugby
- Ligue Provence-Alpes-Côte-d'Azur du Sport Adapté
- Ligue Provence-Alpes-Côte-d'Azur de Triathlon

En tant que CPJ 2024

- Fédération Française Handisport (équipe de France masculine et féminine de Goal Ball)
- Fédération turque de Goalball
- Fédération Française de Hockey sur gazon

Antibes

- Fédération Française de Gymnastique
- Fédération Française de Lutte
- Comité régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur de Gymnastique
- Ligue méditerranée de football
- Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM)
- Comité régional Provence Alpes Côte d'Azur FFESSM

En tant que CPJ 2024

- Fédération Française de Natation (natation artistique)
- Fédération royale néerlandaise de Natation (natation artistique et water-polo)

Boulouris

- Fédération Française des Arts Energétiques et Martiaux Chinois
- Fédération Française d'Athlétisme
- Fédération Française de Boxe
- Fédération Française de Cyclisme (VTT et paracyclisme)
- Fédération Française EPGV
- Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins
- Fédération Française de Football
- Fédération Française de Golf
- Fédération Française de Lutte
- Fédération Française de Savate
- Fédération Française du Sport Adapté
- Fédération Française de Softball
- Fédération Française de Taekwondo
- Fédération Française de Triathlon
- Fédération Française de Volley Ball
- Fédération Sportive et Gymnique du Travail (tennis)
- Ligue Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur d'Athlétisme
- Comité régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur de Gymnastique
- Comité régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur de Cyclisme
- Ligue Méditerranée de Football
- Ligue Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur de Tennis de table
- Comité régional de Tir à l'arc
- Ligue Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur de Volley-ball

En tant que CPI

- Fédération Française de Cyclisme (équipes de France de VTT et BMX)
- Fédération Française de Lutte (équipe de France lutte gréco-romaine)
- Fédération Française de Taekwondo (équipes de France Elite et Relève)
- Fédération Française de Triathlon (équipe de France de para triathlon et triathlon)
- Des athlètes de l'équipe de France : Mélina ROBERT-MICHON (Athlétisme)- Pauline FERRAND PREVOT (cyclisme VTT)
- Fédération Allemande d'Athlétisme (para athlétisme)
- Fédération Algérienne d'Athlétisme (para athlétisme)
- Fédération Néo-Zélandaise d'Athlétisme
- Fédération Burkinabé d'Athlétisme
- Fédération Néo-Zélandaise d'Athlétisme
- Fédérations Roumaine, Bulgare, Italienne, Ukrainienne de Lutte
- Taekwondoïstes canadiens et brésiliens

LA COMMUNICATION

Le CREPS communique auprès de publics divers :

- Hôtes, stagiaires de courte durée et visiteurs à la journée
- Personnels et potentiels futurs employés
- Entraîneurs et formateurs
- Sportifs de haut-niveau et de très haut-niveau (haute performance)
- Stagiaires en formation : futurs et inscrits
- Partenaires : fédérations, ligues, comités régionaux, CROS, facultés des sciences du sport, milieu associatif...
- Partenaires institutionnels : INSEP, région, collectivités, ministère, agence nationale du sport,
- Grand INSEP, COJOP - Paris 2024, acteurs locaux...
- Grand public

En 2024, le service communication a centré ses actions autour de l'évènement olympique et paralympique en coordonnant de nombreuses actions de communication interne et externe.

COMMUNICATION EXTERNE

Newsletter / bulletin de veille

La newsletter mensuelle, née en 2018, est envoyée à 6500 destinataires (fédérations, ligues, comités, partenaires...). Le bulletin de veille mensuel recense et qualifie des actualités essentielles du milieu sportif : appels à projets et événements d'une part, informations scientifiques, professionnelles et grand public d'autre part. Des informations spécifiques au contexte olympique ont été régulièrement diffusées, en collaboration avec la Maison Régionale de la Performance (MRP) Provence-Alpes-Côte d'Azur. Des bilans complets ont été proposés au lendemain des JOP, sur les sportifs du CREPS et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Audiovisuel

L'année olympique a donné lieu à des reportages spécifiques autour des Jeux Olympiques et Paralympiques : reportages de la presse régionale (France 3, BFM TV), réalisation de clips vidéo en interne (relais du vase de Sèvres à travers les trois sites, préparation des sportifs sur les sites, dates clés : J-200, J-100), participation au relais du vase virtuel initié par l'INSEP.



Capsules vidéo d'olympiens

La série de mini-interviews entamée en 2023 s'est poursuivie durant l'année olympique et paralympique.

COMMUNICATION INTERNE

Bulletin interne

Le bulletin interne trimestriel « Entre-Nous » est distribué à tous les personnels du CREPS. Au sommaire : présentation des services, mouvements des personnels, nouveautés... Pour cette année olympique et paralympique, un numéro du bulletin a été partiellement consacré aux JOP, et notamment aux personnels olympiens et au porteur de flamme.

Posters des promotions sportives et livret du sportif de haut niveau



Communication autour des Jeux Olympique et Paralympiques

Différentes actions de communication ont été menées durant l'année olympique et paralympique.

- Mise en place des Clubs France et Club 24 sur les trois sites : espaces dédiés aux Jeux Olympiques et Paralympiques (affichage des épreuves, des résultats, suivi des sportifs du CREPS et de la région, diffusion des épreuves en direct, évènementiel)
- Communication lors des dates symboliques (J-200, J-100), notamment sur les réseaux sociaux
- Actions de sensibilisation (ex : courir 2024 kms en associant les personnels et les sportifs de l'établissement)
- Réalisation d'un clip vidéo en interne : relais du vase de Sèvres à travers les trois sites du CREPS
- Le service communication a envoyé, chaque jour des Jeux Olympiques et Paralympiques, un mail à tous les personnels résumant les parcours des sportifs du CREPS et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Collaboration avec l'artiste Monsieur Z : production de 3 posters immortalisant le passage de la flamme olympique sur les trois sites. Pour clôturer l'année olympique, le personnel a été destinataire en début de saison, d'un mug aux couleurs des passages de la flamme olympique sur les sites



- Héritage des Jeux : réalisation d'un dibond par site avec les clichés des sportifs du CREPS sélectionnés aux Jeux de Paris

COMMUNICATION DIGITALE

Site Internet

Diffusion de l'actualité des Jeux Olympiques et Paralympiques (programme, résultats, suivi des sportifs - anciens et actuels - du CREPS et de la région...)

Réseaux sociaux du CREPS

L'actualité de Jeux Olympiques et Paralympiques a été relayée régulièrement sur les différents réseaux sociaux du CREPS (qualifications, résultats, stages...)



COMMUNICATION ÉVÈNEMENTIELLE

Plusieurs évènements ont été organisés autour des Jeux Olympiques et Paralympiques :

- Rencontres avec les entraîneurs
- Témoignages d'anciens olympiens
- Soirée jeux (quizz) sur la thématique des JOP
- Projections (films)
- Soirée conférence sur l'histoire des Jeux
- Animation des clubs France lors des compétitions, notamment pour suivre les sportifs du CREPS



PASSAGES DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Les 3 sites du CREPS ont eu le plaisir d'accueillir la flamme olympique, le 10 mai à Saint-Raphaël/Boulouris, le 12 mai à Aix-en-Provence et le 18 juin à Antibes. Le service communication a pris en charge certains dossiers de l'organisation de l'évènement (accréditations, goodies, couverture de l'évènement en direct sur les réseaux sociaux, réalisation de vidéos, reportages photo...)



TRAVAUX – PATRIMOINE

Travaux pilotés par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d’Azur

Travaux réalisés en 2024 sur les opérations spécifiques votées les années précédentes ou commandés par la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur sur le budget GEPP 2024

Site d’Aix-en-Provence

GEPP 2024

- Levées de réserves électriques - Rapports périodiques
- Bâtiment Guiramande :
 - Levée de réserve n°5 carnet de santé reprise pied de poteau
 - Cloisons coupe-feu internat
- Bâtiment Restauration : reprise de Flash en enrobé au droit de la route existante - rampe
- Bâtiment Montaiguet : reprise des panneaux Trespa en façade Internat suite arrachement câble électrique
- Bâtiment centre de santé : aménagement salle Kiné n°3, démolition cloisons, faux plafond 20 M2, Porte coulissante vitrée opale 1V, nouvelles cloisons, peinture 14 M2, étagères et plan de travail, courant fort, commandes et luminaires
- Bâtiment Halle Sportive : dépose 2 aérothermes en escalade, dépose des liaisons électriques depuis les aérothermes jusqu'à l'armoire de commande suivi de la consignation
- Bâtiment Amphithéâtre / restauration : toiture partie Amphithéâtre de 225 m² environ, en 2 pentes sur noue. Réparation suite à infiltration de la noue et collage de feuilles bitumineuse 12 ml, vérification sommaire de la toiture
- Bâtiment Restauration : levée des réserves API
- Bâtiment Bastide : toiture de 590 m2 environ, contrôle et remplacement de tuiles canal suite infiltrations
- Fuite de 25 M3 jour AEP...
- Bâtiments Salle de danse et Espace Jean Paul COCHE : curage réseaux eaux usées et inspection télévisée
- Sécurisation à court terme suite intrusion gens du voyage : Portail P8 P9 P11 et barrière piste athlétisme
- Sécurisation à court terme suite intrusion gens du voyage : travaux de menuiserie serrurerie...
- Réparations des portes et serrure suite à vandalisme gens du voyage : Bâtiment Pagnol, Studio, Tennis
- Bâtiment Ateliers : note de calcul Atelier avec borne IRVE

Opérations spécifiques

- Bâtiment Centre de santé : rénovation de la couverture (études)
- Bâtiment Bastide : rénovation des menuiseries (études)
- Bâtiment Dojang : faisabilité extension
- Bâtiment Halle : faisabilité rénovation
- Aménagement extérieur et mise en conformité poteaux incendie (études)
- Faisabilité brasseurs d’air

Travaux sur la base d'un mandat de maîtrise d'ouvrage Région- CREPS :

- Travaux d'installation d'un mur de difficultés (en cours) Travaux d'installation d'un bloc fixe pour la structure artificielle d'escalade

Subventions accordées pour le site d'Aix :

- Elagage et débroussaillage du site : 24 888 €
- Régulation automatisée des systèmes de chauffage : 3 874 € des bâtiments d'internat B et C
- Régulation automatisée des systèmes de chauffage : 5 582 € du bâtiment de restauration D
- Mise en conformité de trois buts de basketball : 18 255 €

Site d'Antibes

GEPP 2024

- Reconstruction du coffret gaz en béton détérioré par un camion de livraison,
- Recherche et la réparation d'une fuite sur le réseau ECS et de recyclage, situés dans le vide sanitaire du bâtiment Vandales,
- Remplacement d'une porte en bois, révision de 13 châssis basculants présentant des dysfonctionnements dans leur ouverture et remplacement d'un vitrage sur le bâtiment de la station de gonflage,
- Remplacement de 26 compas extérieurs,
- Mise en place d'un nouveau portail sur le local peinture,
- Réparation de la toiture du gymnase en réponse à diverses infiltrations d'eau,
- Entretien du poste transformateur ainsi que de la cellule haute tension.

Opérations spécifiques

- Remplacement SSI et SSS (vote 2021)
 - Etudes en cours
- Études et 1^{ers} travaux pour amélioration des locaux des agents (vote 2021)
 - Validation du programme des travaux à réaliser

Autres opérations spécifiques votées en attente

- Remplacement des menuiseries extérieures (vote 2019)
- Mise en accessibilité (vote 2019 et 2022)

Subventions accordées au CREPS par la Région

- Achat caisson VMC : 1 816.00 €
- Réparation fuites en vide sanitaire : 2 123.00 €
- Changement Groupe Gymnase : 9 446.00 €

Site de Boulouris

GEPP 2024

- Reprise d'acrotère du complexe Anthéor
- Réparation d'une cheminée de la toiture du bâtiment Méditerranée
- Reprise de points défailants de la toiture du restaurant (fuites)
- Réparation de la tranchée affaissée sur le chemin le long du TGBT
- Reprise d'un poteau à incendie pour conformité
- Reprise d'un tableau électrique (chaudière)
- Etanchéité d'un mur d'un logement de fonction

Subventions accordées au CREPS par la Région en 2024

- Entretien élagage (14 820 €)
- Remplacement d'un four (11 773€)

Opérations spécifiques votées et/ou en cours (depuis 2021)

- Reprise de la piste d'athlétisme (2023 – 2024) réalisée en délégation de MOA (604 800€ de subvention régionale)
- Lancement des travaux de la circulation et des portes des chambres de l'internat des mineurs (novembre 2024 – avril 2025)
- Rénovation toiture halle couverte (vote 2021 – pas de date d'intervention prévue)
- Chambres PMR bâtiment Mimosa (vote 2021 – lancement estimé en septembre 25')
- Mise en sureté (vote 2021, 2022, 2023) : souhait d'un regroupement de toutes ces phases pour 2025
- Amélioration de la production de chauffage et d'eau chaude du self (vote 2022)

Autres opérations spécifiques votées (depuis 2022) en délégation de MOA et subventionnées par la Région :

- Réalisation d'un terrain de sport beach volley 180 774 € (en cours)
- Création d'une aire de lancer de marteau 308 400 € (en suspens)

Travaux mis en place par le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Total investi par le CREPS 1 369 760 € dont 1 288 620 € sur ses ressources propres et 81 140 € de subventions dont 38 973 € de la Région

Site d'Aix-en-Provence

- Installation d'un abri vélo sécurisé et 2 roues motorisées
- Installation de sondes connectées pour régulation de la température des bâtiments d'hébergement, de la mise sur réseau CREPS des automates de régulation des chaufferies et
- Installation d'un système d'interphonie au portail fournisseurs
- Installation de 13 sèche-mains électriques
- Installation de trois buts de basket dans la halle sportive (subvention région)
- Pose de signalétique complémentaire et son actualisation
- Finalisation de l'aménagement du Club France (ex-caféteria du bâtiment Accueil)
- Création d'une salle des fédérations (dans bâtiment E Bastide)
- Acquisition de cylindres électroniques pour sécurisation des locaux
- Acquisition d'un électrocardiogramme et matériel d'analyse et de mesure de forces (médical)
- Aménagement de la salle de réathlétisation (médical)
- Changement du système d'injection et de régulation de désinfection de l'unité de récupération
- Mise en peinture des chambres du bâtiment C

Site d'Antibes

- Acquisition un bateau de plongée « Lerins »
- Acquisition un véhicule Dacia Stepway GPL
- Divers matériels médicaux, préparation physique et récupération
- Pour l'accueil, la restauration et l'aménagement des espaces : remplacement mobilier « Club 2024 », matelas pour le bâtiment Libeccio, tiroirs de lits, chevets, fontaines à eau ;
- Pour la maintenance : une servante d'atelier, un broyeur à végétaux sur roues, outillage électroportatif, un Airless peinture portable 18v
- Un vélo à assistance électrique (financement à 50% dans le cadre des crédits des Fonds vert de l'Etat).

Travaux :

- Remplacement 2 pompes à chaleur gymnase
- Remplacement pompes à chaleur sur les certains logements non réalisés
- Remplacement pompes à chaleur SDC F7/F8
- Installation de moustiquaires dans les logements

Site de Boulouris

- L'acquisition de matériels sportifs, de matériels médicaux, préparation physique et récupération : buts de baskets, mousses et tapis de perche, cercle de lancer de disque, cordes et poulie amovible d'un appareil de musculation, évolutions de modules du parcours de VTT, clôture du terrain de tir à l'arc, ... ;
- Pour l'accueil, la restauration et l'aménagement des espaces : bancs extérieurs, remplacement de radiateur, changement d'adoucisseur, mobilier du club France (notamment panneaux acoustiques), salle de visioconférence (mobilier et écrans), stores du rdc du bâtiment Méditerranée, encodeur dispositif SALTO, ... ;
- Achat de divers matériels et outillages techniques : ridelles d'un véhicule (PIAGGIO), ... ;

Travaux (en interne) :

- Aménagements extérieurs (dynamique JOP notamment de mise en valeur du site) :
 - Reprises de façades de locaux (peinture principalement) ;
 - Rafranchissement de barrières et parapets extérieurs ;
 - Préparation de deux murs pour accueillir deux fresques (dynamique JOP) ;
 - Reprise d'un escalier (légère maçonnerie) ;
 - Réaménagement d'une restanque au niveau de la piste d'athlétisme ;
 - Mise en forme d'un nouveau parking (proche halle couverte – 25 places) ;
 - Mise en valeur des espaces verts du site (entrée du CREPS, massif devant le restaurant, patio du self, jardinière de la salle Frioul, ...).
- Aménagements intérieurs :
 - Rénovation de 9 chambres dans la dynamique JOP (accueil des EDF) ;
 - Mise aux normes d'un tableau électrique ;
 - Changement des luminaires de la salle Bronze (passage en led) ;
 - Réhabilitation de la salle informatique en salle de visioconférence (sol, peintures murales et faux plafond).

Santé-sécurité au travail

Prévention-Santé-Sécurité au Travail

L'établissement a entrepris la rédaction d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), décliné selon chacun des sites. Cette réalisation s'est faite à partir de documents types en vigueur dans les établissements scolaires. Cela a nécessité la définition des principaux risques majeurs auquel chaque site est exposé, les points de vulnérabilités ainsi que la définition des rôles de chacun en cas de crise. Un nombre conséquent de documents a été rassemblé dans ce but. À titre d'exemple, on peut citer le plan de localisation des défibrillateurs et trousse de secours. Cette action s'inscrit dans un champ plus large qu'est celui de la constitution d'une cellule de crise qui comprend la prévention et la réaction aux risques majeurs mais également les situations de crises financières, informatiques, et malheureusement, l'hypothèse du décès d'un agent ou d'un sportif de l'établissement. Ces documents sont finalisés à 80%. En complément, les membres du CODIR élargi ont fait l'objet d'une sensibilisation aux risques majeurs. Pour l'année à venir, l'objectif sera de finaliser ces documents théoriques et de mettre le contenu en application, d'abord en le partageant aux agents de l'établissement pour impliquer chacun dans la démarche et se préparer, à moyen terme, à un exercice.

Après plus d'un an d'interruption, le CREPS a relancé le processus de formation aux premiers secours et a ouvert une formation aux premiers secours en santé mentale. Cet effort est à poursuivre. De même, les assistants d'éducation ont bénéficié d'une formation à la sécurité incendie ainsi qu'au maniement des extincteurs afin de disposer de l'ensemble des réflexes et connaissances pour exercer leurs missions.

L'établissement a également mis en place, sous l'égide d'un groupe de travail issu du CSAE, une action de prévention des troubles musculosquelettiques et de renforcement musculaire. Cette action a été menée en interne grâce à l'appui de l'équipe de formation mais également des stagiaires du BP AF du site d'Aix-en-Provence.

Les registres SST ne sont pas encore dématérialisés. Néanmoins, une piste est explorée actuellement : l'Education Nationale a déployé un système dématérialisé accessible par une adresse académique. Aujourd'hui, la majorité des agents disposent d'une adresse de ce type ce qui pourrait faciliter un passage au numérique.

L'établissement dispose également de deux nouveaux agents positionnés sur la mission d'assistant de prévention : Fabien ROMANO sur le site d'Antibes et Maxime HUTTEAU pour le site de Saint-Raphaël/Boulouris

Qualité de Vie au Travail

Des moments de rassemblements des personnels ont été eu lieu, notamment une journée des personnels à Antibes le 16 septembre dernier. Lors de cette journée, diverses informations ont été communiquées, notamment à propos des arrivées et départs, de la Maison Régionale de la Performance, et des échéances pour les mois à venir. L'objectif de ces différents évènements est

d'impliquer l'ensemble des collègues dans le fonctionnement de l'établissement. C'est dans cette même logique que se sont déroulés trois CODIR élargis, instance désormais stabilisée. Les réunions thématiques et/ou de service organisées régulièrement au sein des différents services permettent de faire redescendre les informations issues de cette instance.

Les équipes du CREPS ont été largement mobilisées cette année par la préparation puis le déroulement des jeux olympiques et paralympiques. Ainsi différents groupes de travail ont été constitués pour impliquer l'ensemble des équipes et services. Les groupes de travail liés au passage de la flamme olympique en sont un bon exemple. Par ailleurs, diverses manifestations en lien avec ces événements se sont déroulées dans les différents « Clubs France » de l'établissement : rencontre avec des sportifs, projection de films, quizz interactif... Les épreuves ont également été diffusées en continu sur les sites de l'établissement et des moments de regroupement organisés pour les sessions à médailles des athlètes de l'établissement.

Par ailleurs le livret de l'agent a été revu et augmenté, notamment avec des informations liées aux ressources humaines et au développement durable. En outre, le bulletin interne continue de paraître régulièrement et a notamment inclus une communication sur le rôle des représentants des personnels

Des travaux importants ont également eu lieu sur les différents sites qui permettent à chacun de travailler dans un environnement rénové. On peut mettre en avant la mise en place d'un abri deux-roues à Aix-en-Provence, des travaux de rénovation des bâtiments d'hébergement à Saint-Raphaël ou bien encore la rénovation des pistes d'athlétisme d'Aix-en-Provence et de Saint-Raphaël ont été rénovées

Enfin, un questionnaire d'évaluation des actions QVT est en cours d'élaboration pour évaluer les principales actions mises en œuvre à N+4 après l'étude.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur a poursuivi sa mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) au travers de différentes actions.

L'établissement, par l'intermédiaire de son délégué à la protection des données, participe au réseau des délégués à la protection des données du monde du sport ce qui se traduit par une visioconférence mensuelle et un regroupement annuel en présentiel, à l'INSEP pour l'année 2024. Au cours de ces différents échanges ont été abordés les différents enjeux de la protection des données dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (comment Paris 2024 a effectué sa mise en conformité par exemple) ainsi qu'un retour d'expérience sur une violation massive de données dans le monde du sport. Sur ce dernier point, l'étude de cas a permis de travailler à une méthode de réaction commune en cas de violation de données. Les travaux ont aussi permis d'aborder les sujets de l'intelligence artificielle. Des outils de création vidéo et de création graphique ont notamment été présentés. Ce travail a commencé à être décliné au niveau de l'établissement au travers d'un plan d'action portant spécifiquement sur l'intelligence artificielle. Ce plan est issu d'une collaboration entre le délégué à la protection des données et le service informatique et réseaux du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une action de sensibilisation a été conjointement menée avec le délégué à la protection des données de la ville de Gardanne à destination des stagiaires du DESJEPS « Direction de structure et projets sportifs ». La thématique centrale de l'intervention consistait à identifier les enjeux de la protection des données personnelles dans le monde de l'action éducative et du sport. Cette intervention a permis d'échanger avec les stagiaires afin de les aider à mieux prendre en compte les obligations liées au RGPD dans leur structure que ce soit par rapport au droit à l'image ou à la gestion de données de santé par exemple.

A la demande du ministère de tutelle, les délégués à la protection des données ont rempli un « tableau de conformité » afin d'évaluer l'état d'avancement des établissements en la matière. Selon différents critères comme l'information des différents publics, la sécurité des données collectées et la complétion du registre des traitements (entre-autres), l'établissement a déclaré une conformité « partiellement » réalisée ». Différentes pistes d'action ont été identifiées lors de cet audit. Celles-ci constituent le plan d'actions pour l'année 2025.

Enfin, le travail se poursuit pour la mise en place et le suivi de « clauses RGPD » pour les contrats qui le nécessitent.

SERVICES SUPPORTS

Les **services supports** désignent les services qui ont une compétence métier (service des ressources humaines, service budgets-achats-patrimoine exploitation immobilière, comptabilité, documentation) ou technique (informatique et réseaux). Ils sont placés sous la responsabilité du secrétaire général et ont pour missions essentielles, d'apporter leur expertise sur leur domaine de compétences, de mettre en œuvre les décisions prise par l'équipe de direction et d'accompagner les différents services dans la réalisation de leur mission. Pour répondre à ces objectifs, l'organisation mise en place repose sur un maillage qui croise les compétences métiers et les sites. Ils sont composés de 28 personnes dont certaines sont amenées à encadrer et piloter les équipes d'agents régionaux chargés de l'entretien et de la maintenance des sites.

LES INSTANCES : CONSEILS D'ADMINISTRATION ET CSAE

Les personnels de ces services sont les acteurs essentiels dans **préparation des instances** (Conseil d'administration (CA), Comité social d'administration de l'établissement (CSAE)) dont ils élaborent les dossiers et les délibérations soumises aux administrateurs ou représentants des personnels dans le cadre d'un dialogue social constructif.

Le **conseil d'administration** s'est réuni le 3 avril 2024 et a permis au directeur général du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur de présenter le rapport d'activité de l'année 2023 ainsi que d'informer les administrateurs sur les conditions de préparation des jeux olympiques et paralympiques au sein du CREPS. Muriel HURTIS, présidente du conseil d'administration, a soumis au vote des administrateurs 9 délibérations, dont celle concernant le rapport d'activité, et des délibérations touchant au domaine financier (compte financier 2023, affectation du résultat excédentaire, ajout et suppression de tarifs non utilisés afin de rendre la lecture des tarifs applicables plus claire par les usagers, ajout d'un nouveau taux de paiement pour les vacations réalisés par les médecins au centre de santé d'Aix, des admissions en non-valeur), ainsi que 2 autres délibérations, une concernant une modification du règlement intérieur du CREPS, et une autre concernant le don au CREPS d'un tableau blanc interactif et d'un vidéo projecteur par la société ASECA ORFAC.

Durant ce conseil d'administration ont également été présentés pour information la mise en œuvre de la délégation de pouvoir accordée au directeur par le conseil d'administration ainsi qu'un point sur la mise en place du contrôle interne comptable au sein de l'établissement.

La séance du conseil d'administration du 3 juillet 2024 a permis de présenter le plan d'action du CREPS en vue des jeux olympiques (J-23) et les jeux paralympiques (J-56) ainsi que les différents événements qui ont été organisés sur les 3 sites pour le passage de la flamme et l'inauguration des clubs France.

Durant cette séance ont été soumis au vote des délibérations concernant le budget (budget rectificatif n°1°, des admissions en non-valeur, la modification de tarifs, la modification du règlement intérieur et le nombre de places offertes dans le cadre de Parcoursup. Ont été également présenté pour

information la liste des personnels logés par nécessité absolue de service ainsi que les conditions de préparation de la rentrée scolaire.

Le conseil d'administration s'est à nouveau réuni le 27 novembre 2024. Un des temps forts de cette séance a été la présentation du bilan présenté des JOP sur les 3 sites. A l'issue de cette présentation des informations ont été données aux administrateurs sur la préparation de rentrée, le plan « sport de montagne » de la Région, sur la mise en œuvre des 15 engagements écoresponsables et la démarche de sobriété énergétique, sur le plan éthique et intégrité et la situation comptable à fin novembre.

S'agissant des dossiers financiers, les administrateurs ont approuvé le budget rectificatif n°2, le budget initial 2025, des modifications et ajouts de tarifs, la délégation de signature donnée au directeur, les admissions en non-valeur, la vente de biens, les sorties d'inventaire, le montant des subventions accordées aux associations des personnels sur les trois sites. D'autres délibérations ont été présentées et approuvées sur le nombre de places offertes dans le dispositif Parcoursup.

En 2024, ont également été organisées cinq réunions dont deux exceptionnelles du **Comité social d'administration de l'établissement (CSAE)** coprésidé par le directeur général du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur et un représentant élu de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : Monsieur Xavier DORIOU. Siègent à cette instance trois représentants sont issus de la liste CGT – FSU – UNSA, deux de la liste SGEN- CFTD.

La séance extraordinaire en visio du 20 janvier 2024 avait pour objet l'approbation du plan de maintien de l'activité (PMA) du CREPS lié à l'organisation des Jeux Olympiques du 26 juillet au 11 août 2024 et des Jeux Paralympiques du 28 août au 8 septembre. Le plan présenté a été approuvé à l'unanimité.

La réunion du CSAE du 19 mars 2024 a permis de partager des informations et de faire un point de situations sur :

- La mise en place du Plan de maintien d'activité (PMA) et les projets en cours pour le passage de la flamme sur les trois sites
- Le plan éthique et intégrité avec la présentation de la campagne de promotion des femmes du CREPS
- Le plan de formation 2024
- Le Rapport Social Unique (RSU)
- L'avancement du PAPRIACT
- Les logements de fonction

Cette séance a permis également d'aborder des points à l'ordre du jour plus classiques pour un CSAE, notamment des informations RH pour les agents salariés du CREPS, des informations RH de la Région et d'aborder les thématiques hygiène, sécurité et conditions de travail en particulier avec la présentation des orientations stratégiques ministérielles pour 2024.

La séance du CSAE du 20 juin a permis :

- D'approuver le rapport social unique de 2023
- De présenter le plan de vérification de l'honorabilité des personnes pour les trois sites

- De faire un point d'avancement de la mise en place du PMA JOP
- De faire un point d'avancement de différents programmes de travail sur le plan éthique et intégrité, sur la commission formation, sur la QVT et la prévention des RPS, sur les logements de fonction et les astreintes et sur la séance d'activité physique pour les personnels.

A l'issue des échanges ont été données aux membres de l'instance, des informations RH pour les agents salariés du CREPS et de la Région et point d'avancement du PAPRIPACT (Qualité de vie au travail et prévention des risques psychosociaux)

Une réunion extraordinaire a été organisée en visio conférence le 20 juin 2024 suite à l'intrusion et à l'installation sur le terrain de rugby du site d'Aix le samedi 15 juin de gens du voyage. Cette occupation, la troisième en quelques années ainsi que certains comportements ont créé de la tension et de la crainte chez les personnels. Une cellule d'aide psychologique a été mise en place, joignable à la convenance des agents, pour les accompagner face au sentiment d'insécurité.

La mobilisation de tous les acteurs et les mesures qui ont été prises, notamment sur le télétravail, la restriction des circulations, les regroupements de personnel qui ont déménagé dans le bureau, la fermeture des bâtiments, les visioconférences organisées avec des recoupements et des temps forts importants dans des salles entièrement fermées ont permis aux services de continuer à fonctionner

Le CSAE du 15 novembre 2024 a permis de présenter le bilan du plan de maintien d'activité pendant la période JOP et de faire un point sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail issus du CSAE (éthique et intégrité, formation, RSU, QVCT, logement de fonction, sur l'activité physique) a été effectué. Des informations ont également été communiquées sur les actualités RH pour les agents salariés du CREPS et les agents régionaux.

UNE IMPLICATION DANS DES ACTIONS DE COHESION ET DE PARTAGE DES BONNES PRATIQUES

Pour renforcer la cohésion des services supports sur les trois sites du CREPS, la journée de regroupement hors des sites, instituée en 2019 et qui n'avait pu être organisée en 2023 a eu lieu le 16 avril 2024 au golf de Barbaroux à la Cabasse. A nouveau une belle journée de cohésion dans un lieu d'exception. La matinée a permis aux services d'échanger sur les dossiers en cours comme le contrôle interne, l'achat responsable ou la mise en place du coffre-fort numérique et de présenter leur actualité. Pour cette année olympique, la préparation aux JOP a été également abordée. L'après-midi a été consacré à l'initiation à la pratique du golf.



La journée des personnels organisée le 16 septembre sur le site d'Antibes a permis de présenter et d'accueillir les nouveaux personnels et de présenter le bilan des athlètes suivis par le CREPS.

Les services supports participent également à de nombreuses réunions et séminaires organisés en interne au CREPS ou en partenariats avec d'autres CREPS ou établissements du sport. Pour l'année 2024, peuvent être cités notamment :

- La réunion des référents RH du réseau CPDE sur le site d'Aix du 12 au 14 mars
- Le séminaire RGPD organisé du 13 au 15 mai à l'INSEP
- Le séminaire des informaticiens au CREPS de Vichy du 28 au 30 mai
- Le séminaire des responsables des services financiers des CREPS et établissements du sport du 4 au 6 juin organisé sur le site d'Aix
- Le séminaire des référents RH des CREPS et établissements du sports animé par les référents du CPDE et la secrétaire générale du 10 au 13 septembre au CREPS de Montpellier.

Les chefs de services participent également au CODIR élargi.

L'ACTIVITE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES POUR LES AGENTS SALARIES DU CREPS ...

Dans le domaine des ressources humaines, le service est garant du respect des calendriers de gestion pour les actes courants de carrières et ce, en tenant compte de la diversité des statuts des agents présents au CREPS. Le service assure la gestion de proximité de tous les agents et la rémunération des agents Etat (titulaires, contractuels, vacataires, apprentis, services civiques). Le service participe activement à répondre aux enquêtes de la direction des sports, à la production des indicateurs de gestion et produit le rapport social unique (RSU) qui remplace désormais le bilan social annuel et à la mise en œuvre du plan de contrôle de l'honorabilité présenté au CA du 11 juin 2024.

Le contrôle de l'honorabilité est annuel et mis en place chaque mois de janvier par le service RH du CREPS, dont les personnels seront les seuls à être habilités à pouvoir exercer ce contrôle via un site sécurisé. La confidentialité du bulletin B2 du casier judiciaire est strictement respectée par les personnels du service RH, conformément aux devoirs de réserve et de discrétion professionnelle auxquels sont soumis les agents publics. Les B2 ne donnant pas lieu à engagement d'une procédure disciplinaire seront détruits dans les plus brefs délais, les autres sont conservés jusqu'à l'issue de la procédure mise en œuvre, puis ils sont détruits.

Le contrôle est exercé pour les personnels titulaires affectés au CREPS et ceux que l'établissement recrute directement, y compris les vacataires. Pour les autres personnels, le service RH s'adresse aux employeurs pour savoir si le contrôle d'honorabilité a été effectué. Il s'agit :

- des entraîneurs présents au CREPS : demande adressée à la DRAJES
- des agents régionaux affectés au CREPS, y compris suppléants : demande adressée à la région
- des agents affectés au service de restauration : demande adressée au prestataire
- par extension, la demande sera adressée à tout prestataire intervenant au CREPS qui doit intervenir dans un espace en contact avec les mineurs.

Pour ce qui concerne les vacataires :

- le contrôle de l'honorabilité est effectué par la DRAJES annuellement pour les intervenants détenteurs d'une carte professionnelle à jour ;
- pour les autres vacataires, le contrôle sera effectué par le SRH de l'établissement lors de leur premier recrutement et à minima une fois par an en cas de prolongation de leur prestation.

Le service RH a également été mobilisé pour la mise en place de la subrogation qui est un processus permettant à l'employeur de simplifier le maintien de la rémunération d'un agent absent en percevant les Indemnités Journalières de la Sécurité sociale (IJSS ou IJ) dues par l'Assurance Maladie. Pour l'établissement cela concerne les agents contractuels : soumis au régime général, leurs cotisations vont à l'Assurance Maladie. En cas d'arrêts de travail (maladie, accident du travail, maternité...), leurs droits à indemnisation sont étudiés par le service RH. La subrogation facilite la gestion financière de l'agent, au lieu de recevoir d'un côté son traitement de son employeur et de l'autre ses indemnités journalières de la part de la Sécurité Sociale, l'agent perçoit la totalité via son employeur. La mise en place de la subrogation a été concomitante de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur les congés des personnels contractuels prévu par le **décret n° 2024-641** du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat.

Les opérations courantes de gestion concernant les personnels ont été réalisées dans les calendriers et campagnes arrêtés par les autorités compétentes : tableaux d'avancement et listes d'aptitude pour les différents corps / grade, recensement des prévisions de départ à la retraite, opération de mobilité des personnels, gestion du compte épargne temps (CET) et droit d'option, rendez-vous de carrière des PTP, entretiens-professionnels...

Concernant la rémunération des agents, le service des ressources humaines a mis en paiement la revalorisation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 et la poursuite de la mise en œuvre du RISFEED pour les PTP. La circulaire du 25 septembre 2024 a précisé les conditions de mise en œuvre de ce régime indemnitaire à compter de janvier 2024 à partir d'une cartographie des groupes de fonction, avec des montants planchers et des montants plafonds. Elle a également précisé les conditions de paiement du CIA. Les services RH ont également assuré le versement des différentes indemnités ou compléments de salaire (monétisation des CET, prime mobilité douce, indemnité télétravail à terme échu, GIPA, prime de pouvoir d'achat exceptionnel en fin d'année, nouveau taux pour le remboursement domicile travail, CIA, ...).

S'agissant des personnels du CREPS, 2024 a vu de nombreux départs et arrivées, au fil de l'année, sur des statuts différents pour lesquels il y a nécessité d'adapter la procédure en fonction du corps et des modalités d'accueil des personnels au CREPS :

- 15 postes ont été publiés sur le site « choisir le service public » ;
- 3 postes ont été publiés au mouvement des PTP ;
- Les accueils de personnels : 2 mobilités entrantes, 4 détachements entrants, 7 nouveaux contractuels, 16 avenants aux contrats (hors revalorisation), 1 cédésation, 16 nouveaux contrats AED, 9 avenants aux contrats AED ;
- Les départs : 3 en retraite, 5 en mobilités ou détachements sortants, 6 fins de contrat (dont apprentis), 14 fins de contrats AED, 1 licenciement, 2 fins de services civiques, 2 disponibilités.

Pour accompagner les services dans le processus de recrutement de nouveaux agents, une note de procédure a été publiée et présentée en CODIR élargi. Elle précise le rôle de chacun des acteurs dans le dispositif. Des modèles de courrier ont été proposés de même qu'un modèle de tableau de synthèse précisant le choix du candidat et donnant les arguments ayant procédé à la sélection. Ces informations sont utiles au SRH pour rédiger la note d'opportunité qui doit accompagner chaque demande de nouveaux contrats ou d'avenants pour le maintien des agents sur leur poste.

Le télétravail reste une modalité d'organisation du travail en vigueur au CREPS depuis 2023 dans les conditions approuvées dans la charte en vigueur.

A la rentrée 2024, 31 agents bénéficiaient d'une convention de télétravail selon les modalités suivantes :

1 jour / mois	0.5 jour / semaine ou 2 jours / mois	1 jour / semaine	1.5 jours / semaine	2 jours / semaine	3 jours / semaine
2	2	14	7	4	2

S'agissant des logements de fonction, un groupe de travail issu du CSAE se réunit régulièrement afin de déterminer les missions qui ouvrent droit au logement par NAS pour les personnels de l'Etat et de la Région ainsi que sur l'organisation des astreintes. En lien avec les services de la Région et conformément aux éléments approuvés par le conseil d'administration, le SRH a élaboré les arrêtés de concession de logement pour tous les agents du CREPS logés sur les trois sites, qu'ils soient agents salariés du CREPS ou agents régionaux, logés par nécessité absolue de service (NAS) ou en convention d'occupation précaire (COP). Les procédures ont été expérimentées, en particulier le circuit des signatures, et il est désormais plus facile de produire un arrêté lors de l'arrivée d'un nouvel agent ou d'actualiser le loyer dû par les agents logés en COP.

De nouvelles enquêtes ont été renseignées par l'équipe du SRH pour répondre aux attentes de la direction des sports. Les enquêtes récurrentes (effectifs / activités, emploi des contractuels, indemnitaire, ...) ou ponctuelles liées aux nouveaux dossiers (IFSE des PTP, dossiers contentieux de protection fonctionnelle et de sanctions disciplinaires). D'autres enquêtes ont permis d'informer les partenaires sur le coût de la masse salariale dans le cadre du projet DEFFINUM, pour le centre de santé pour la subvention TEULADE ou pour le FIPHFP en fonction de la situation d'emploi des personnes en situation de handicap. Un nouveau logiciel, X4, a été mis en place pour la gestion des intervenants extérieurs du MEF. Ce nouveau logiciel est utilisé pour la gestion administrative des dossiers des agents, leur planning d'intervention et l'établissement des lettres d'engagements pour les vacataires.

Suite à l'évolution de la réglementation, les notes de service ont été actualisées et sont présentées régulièrement au CSAE. Sur celle concernant les modalités de déplacement professionnels il s'agissait de prendre en compte la revalorisation des indemnités de remboursement et de mettre à disposition des agents un outil pour la réservation des véhicules de service. Pour celle sur le cumul d'activité, d'intégrer la possibilité de déclarer une activité sans date de fin.

Au-delà de ces missions, le SRH a poursuivi l'information des personnels du CREPS et a complété le livret d'accueil des nouveaux agents de façon à leur apporter les informations nécessaires à leur prise de poste.

Sur le sujet des outils informatiques de SIRH, les agents de l'équipe du SRH poursuivent leur montée en compétences sur l'utilisation de l'application RenoiRH pour la gestion de tous les personnels. De nombreuses questions restent à traiter mais les collègues sont désormais autonomes sur les principales fonctionnalités de consultations d'information, de gestion des postes et de production des arrêtés qui sont de la responsabilité du directeur du CREPS. L'outil WINPAIE de gestion de l'interface paye avec la DRFIP doit évoluer au 1er semestre 2025 pour prendre en compte la réglementation sur la production des données de paye. La nouvelle version accessible via Internet est présentée de façon plus ergonomique même si les bases de la saisie restent identiques. Le CREPS participe au groupement d'achat constitué autour du besoin de migration de la version utilisée de façon à mutualiser les hébergements de la solution et la formation des agents.

... QUI ASSURE LE SUIVI DE LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS ...

Le plan de formation continue des personnels de l'établissement préparé avec les représentants des personnels dans le cadre de la commission formation et approuvé par le CSAE a été mis en œuvre en 2024 conformément au catalogue des formations proposées qui intègre les besoins correspondant aux missions qui incombent à l'établissement.

Au total ce sont 175 actions de formation qui se sont déroulées en 2024 au bénéfice de 86 agents soit 61% des personnels « Etat » de l'établissement qui correspond à une légère diminution de participation (38% en 2019, 58,6% en 2020 et 63,8% en 2021, 51% en 2022, 81% en 2023). On compte 224.93 jours de formation soit une moyenne de 2,62 jours par agent "Etat" (140 agents). Les principaux domaines de formation en 2024 restent identiques à ceux des années précédentes : numérique et informatique 39%, développement des compétences métiers 29%, et hygiène, santé et sécurité au travail 18%. A noter une augmentation des formations suivies en 2024 du fait, sur le numérique en particulier, grâce au projet DEFFINUM. Comme les années précédentes, il n'y a pas totale adéquation entre les formations demandées et celles finalement suivies. Outre les formations indispensables sur le poste de travail liées à l'évolution des outils et procédures, plusieurs agents s'inscrivent à des formations par opportunité (39%) ou par obligation (46%) comme l'informatique (keepass et maîtriser l'environnement informatique : prise de poste) au fur et à mesure de leur publication car cela correspond à leur centre d'intérêt et à leur disponibilité au moment de la proposition.

Au cours de l'année 2024, deux sessions de présentation du catalogue des formations ont été proposées aux agents pour les accompagner dans les modalités d'expression de leurs besoins de formation.

Le CREPS poursuit sa collaboration dans le cadre de la mutualisation des formations du dispositif SAFIRE piloté par la plate-forme RH de la préfecture en étant membre du comité de pilotage du dispositif. Le CREPS peut ainsi bénéficier de différents réseaux professionnels qui proposent des formations de qualité sans coût pour le CREPS. Plusieurs formations ont également été suivies dans un partenariat avec l'INSEP.

... ET LE SUIVI DES DOSSIERS DES AGENTS REGIONAUX EN RELATION AVEC LA DRH DE LA REGION

Le service RH du CREPS est en relation permanente avec la direction des ressources humaines de la Région pour assurer le suivi des situations individuelles des agents régionaux et transmettre les documents correspondant aux différentes situations : arrêts de maladie, déclaration accident du travail, changement de situation individuelle, demande de remplacement, affectation des suppléants,

transmission des rapports sur la manière de servir, Le CREPS intervient également dans les campagnes de promotion, d'évaluation dans le cadre des entretiens professionnels, d'attribution de primes, de suivi des demandes de formation, de mobilité, ... au titre de responsable fonctionnel des agents régionaux.

Comme l'an dernier, pour assurer la suppléance des agents absents ou pour les renforts d'équipe pendant la période estivale, la Région a attribué au CREPS une enveloppe de jours qui ont permis de recruter des contractuels sur des durées courtes ou moyennes.

Le travail engagé avec la Région afin que les spécificités de l'organisation du travail qui diffère de celle des lycées par la nature des sites pour la maintenance et l'entretien des espaces verts, et de par la qualité des usagers accueillis dans les hébergements sur 360 jours par an s'est poursuivi ainsi que celui sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. L'analyse partagée des besoins en compétences sur les différents sites a permis notamment de stabiliser les équipes techniques de maintenance et d'entretien des installations sportives de maintenance du site de Boulouris sur de renforcer l'équipe d'accueil.

Le règlement du temps de travail approuvé par le conseil régional est appliqué aux agents régionaux du CREPS qui ont pu choisir leur formule d'organisation hebdomadaire du travail ainsi que le paiement des astreintes.

Le remboursement par la Région de la part employeur des repas des commensaux a également été mis en place suite à la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens. Ainsi, la Région rembourse le CREPS des frais engagés conformément aux niveaux de participation en vigueur approuvés en Conseil d'administration et après que Le CREPS ait émis un titre de recettes à destination de la Région chaque début d'année civile.

Les représentants de la Région viennent rencontrer régulièrement les agents régionaux sur les sites du CREPS, et en particulier :

- Le directeur jeunesse, sport et citoyenneté et la directrice de projet CREPS, pour échanger avec les personnels sur leurs conditions de travail et pour participer aux réunions de maintenance
- La DRH pour rencontrer les personnels et échanger avec eux sur leurs situations individuelles et leurs projets d'évolution de carrière.

Concernant la formation des agents régionaux, les agents du CREPS utilisent l'outil mis à disposition par la Région pour le recensement et l'organisation des formations ainsi que pour prendre en compte la motivation de l'agent pour suivre la formation ainsi que l'avis de sa hiérarchie. En 2024, 45 agents régionaux sur les 52 affectés au CREPS ont suivi 144 formations. La moyenne par agent est de 2.71 jours de formation (au total 121.96 jours suivis). Les formations suivies (formations imposées par la région) ont porté sur les compétences métiers et culture commune (60%), la prévention des risques professionnels et secourisme (19%) dont les habilitations (conduite, travail en hauteur, électricité) et , la maintenance des locaux (6%).

Il a été constaté une forte hausse des demandes de formation sur 2024 du fait de l'accompagnement à la saisie des demandes de formation sur site, apporté par la chargée du suivi de la FPC, compte tenu de la nécessité d'utiliser l'outil mis à disposition des agents sur l'intranet, pour la campagne 2024, dont les inscriptions se sont déroulées en décembre 2023. Le nombre de demandes formulées est passé de 64 pour la campagne 2023 à 214 pour la campagne 2024, attestant ainsi de l'intérêt de l'accompagnement des agents durant cette phase d'identification des besoins.

Pour faciliter la participation des agents régionaux aux formations organisées par le CNFPT et suite aux remarques de certains agents sur les délais de remboursement des frais de déplacement engagés qui pouvaient être un frein à la formation, il a été généralisé sur les trois sites la possibilité d'utiliser les véhicules du CREPS pour les déplacements liés aux formations.

DANS LE DOMAINE FINANCIER

L'année 2024 se distingue par une gestion financière contrastée au sein du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur. Si la situation de trésorerie se révèle solide à court terme, portée par une optimisation du besoin en fonds de roulement, plusieurs indicateurs traduisent une fragilité latente qui appelle à une vigilance accrue.

D'un côté, le résultat de gestion excédentaire (+440 784,61 €) démontre une capacité à couvrir les dépenses courantes et à assurer la continuité des activités. L'augmentation de la trésorerie (+280 928,48 €) témoigne également d'une bonne maîtrise des flux financiers. Toutefois, ces éléments rassurants ne doivent pas masquer d'autres éléments plus préoccupant comme celui de la rentabilité de l'établissement qui s'érode.

En effet, la forte baisse de l'Excédent Brut d'Exploitation (-60 %), conjuguée à une diminution de la capacité d'autofinancement (-66,4 %), traduit une dégradation de la performance économique du CREPS. L'augmentation des charges salariales, la réduction des subventions publiques et la dépendance croissante aux financements externes fragilisent sa capacité à financer ses propres investissements.

Par ailleurs, si l'optimisation du fonds de roulement permet d'améliorer temporairement la liquidité, elle ne constitue pas une solution pérenne. La baisse continue de ce fonds (-8,5 %) et la hausse des dettes d'exploitation indiquent que la marge de sécurité financière s'amenuise.

Face à ces constats, une stratégie proactive s'impose. Il est impératif de diversifier les sources de financement en renforçant la recherche de subventions européennes et en développant les prestations de services. La consolidation des ressources propres apparaît également essentielle pour limiter la dépendance aux dotations publiques. Enfin, un effort de rationalisation des charges de fonctionnement devra être mené afin d'optimiser les coûts et d'améliorer la rentabilité globale de l'établissement.

Ainsi, bien que la situation financière ne présente pas de risque immédiat, elle interpelle sur la viabilité du modèle économique du CREPS à moyen et long terme. Une adaptation stratégique s'avère nécessaire pour garantir sa pérennité et lui permettre d'affronter sereinement les défis à venir.

Le travail engagé par le CREPS pour renforcer le dispositif de contrôle interne au regard des risques significatifs pour l'établissement et des nouveaux enjeux en termes de responsabilité suite à l'évolution du régime de responsabilité des gestionnaire public (ordonnance du 23 mars 2022) a été poursuivi. Les objectifs fixés étaient :

- La réalisation d'un état des lieux des procédures
- L'identification des risques principaux par services et des actions de prévention réalisées et à réaliser l'élaboration d'organigrammes fonctionnels nominatifs (OFN).

Ils devaient conduire à la réalisation d'une cartographie des risques avec un plan d'actions par services. Ce travail a été en partie réalisé et il est présenté la matrice de recueil des organigrammes fonctionnels

et des plans d'actions par service comme exemple pour l'agence comptable. Il doit se poursuivre pour aboutir à une cartographie des risques pour l'ensemble du CREPS. Véritable outil de pilotage, cette démarche d'amélioration continue va permettre de progresser vers plus d'efficacité. L'ensemble de l'équipe de direction est engagé dans le processus et dans la démarche de conviction de l'ensemble des personnels.

Les services supports et notamment l'agence comptable ont également été mobilisés dans la mise en place de la démarche régionale de prévention des risques d'atteintes à la probité. Une cartographie des risques avec différents scénarii pouvant relever du favoritisme, de la concussion, du détournement de fonds, du trafic d'influence a été élaboré pour les 3 services susceptibles d'être confrontés à ce type de risques : service Rh, service budget achat et exploitation du patrimoine et agence comptable.

Des mesures préventives ou correctives ont été identifiés et intégrés au plan d'action qui a été transmis à la Région.

S'agissant du déploiement du projet INFINOE, la DGFIP a annoncé le report de sa mise en œuvre pour l'exercice 2025. Le CREPS fait partie des établissements expérimentateur pour l'exercice 2024 et a donc continué de déposer sur l'infocentre EPN ses fichiers mensuels. Le compte financier 2024 doit être également déposé et scellé dans l'infocentre EPN. La DGFIP prévoit de séquencer la mise en production des différents établissements courant 2025, sans que la période exacte soit encore déterminée. Après une interruption de quelques mois, la plateforme de tests (le bac-à-sable) a de nouveau été mise à disposition en novembre 2024. Les établissements expérimentateur ont été invités à effectuer des tests de raccordement, d'envoi des flux et d'édition dans ce bac-à-sable. La mise en œuvre d'INFINOE nécessite par ailleurs, le déploiement d'un nouveau composant applicatif appelé PEP-ESB. Ce composant mutualisé permet aux produits PEP, WinM9.Net GBCP et SIREP@Net GBCP de transmettre automatiquement les différentes informations attendues par INFINOE.

Des réunions tripartites régulières (entre la DGFIP, les établissements pilotes et Inetum Software) permettent de mesurer l'avancement des tests de chaque établissement, de recenser les problèmes rencontrés, tant du côté des solutions des établissements que du côté INFINOE. Le but est d'aboutir dans les prochains mois à une assurance raisonnable de la qualité des flux transmis et de la validité des restitutions INFINOE pour envisager une mise en production.

Suite au refus de la demande de dégrèvement concernant la taxe sur les salaires pour les exercices 2017 et 2018 faites auprès de la DRFIP, le CREPS a fait appel de cette décision devant le Tribunal administratif de Marseille. Par décision du 18 avril 2023, la DRFIP a été condamnée à reverser la somme de 754 390 euros au titre du remboursement de la taxe sur les salaires 2017 et 2018 indument réglées. A cette somme se sont ajoutés 96 380,45 € d'intérêts. La DRFIP a fait appel de cette décision devant la cour administrative d'appel de Marseille le 4 juillet 2023, dans sa requête elle conteste la décision rendue en première instance. La cour administrative dans un arrêt du 17 octobre 2024 a confirmé la décision du tribunal administratif de Marseille.

Le ministère du budget et des comptes publics s'est pourvu en cassation devant le conseil d'état le 13 décembre 2024. Afin de défendre, les intérêts du CREPS devant le conseil d'état, un avocat habilité à plaider devant cette juridiction a été mandaté.

Le CREPS a poursuivi les travaux d'analyse financière des coûts complets avec un cabinet extérieur en procédant à l'actualisation des résultats obtenus, et cela pour les trois missions du CREPS (haut niveau, formation, accueil). Pour ce qui concerne le coût des formations proposées, après analyse de ceux

concernant l'activité plongée sur Antibes et Aix-en-Provence, l'étude a été élargie de façon à généraliser la méthode définie et la déployer sur toutes les formations. Un cahier des charges d'une application de suivi budgétaire spécifique est en cours de finalisation, l'application devrait être disponible pour la gestion du budget 2024. Cet outil devrait intégrer une interface. Cet outil devrait intégrer une interface entre le logiciel GFI PEP et le logiciel X4.

Les marchés de services, fournitures et de travaux ont été lancés ou renouvelés en cours d'année ou modifiés pour appliquer les clauses de révision de prix. Les marchés de services, fournitures et de travaux qui ont été conclus en 2024 sont les suivants :

- Débroussaillage, élagage, entretien des espaces verts pour les sites de Boulouris et Aix-en-Provence.
- Service de voyageur
- Prestations de nettoyage et entretien pour les trois sites pendant la période d'activité liée aux Jeux olympiques et paralympiques
- Location longue durée (36 mois) de véhicules électriques et hybrides
- Maintenance des courants forts et faibles pour le site d'Aix-en-Provence
- Collecte des déchets pour le site de Boulouris
- Fournitures administratives
- Fournitures de chaises pour les salles de cours et la salle du Conseil du site d'Aix, et mobilier
- Pose et fourniture de sèche-mains pour le site
- Travaux de resurfaçage de la piste d'athlétisme d'Aix-en-Provence
- Travaux de rénovation et d'assainissement de la cuisine de Boulouris

Par ailleurs, dans le cadre des conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage pour le site d'Aix-en-Provence (délibération du Conseil régional 23-0375) et Boulouris (délibération du Conseil régional 23-0375), deux opérations d'envergure ont pu être ou sont en cours de réalisation. Pour le site d'Aix-en-Provence, il s'agit de des travaux d'installation d'un mur de difficultés pour la structure artificielle d'escalade, les travaux d'installation d'un bloc fixe et son matériel de réception, et d'une contre-cloison acoustique et la fourniture de prises et volumes d'escalade.

Pour le site de Boulouris, la délégation de maîtrise d'ouvrage a porté sur la rénovation de la piste d'athlétisme, la reprise d'un réseau d'assainissement en bordure de la piste et la reprise d'un réseau d'éclairage en bordure de la piste.

Enfin, le CREPS a adhéré en 2024 à la centrale d'achats CANUT – Centrale d'achat du numérique et des télécoms, ce qui a permis de bénéficier des services et fournitures de télécommunications fixes, mobiles et d'une partie des prestations numériques qui devaient être renouvelés.

Concernant le suivi, par les gestionnaires des sites, des travaux financés par la Région pour l'entretien, la maintenance et les investissements sur opérations spécifiques, l'année 2024 a été marquée par certaines difficultés pour le suivi des chantiers engagés les années précédentes.

LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les services supports, et plus particulièrement les services gestionnaires sont très impliqués dans la mise en place concrètes des actions du plan des 15 engagements éco-responsables qui sont regroupés au sein de 5 grands chantiers

- Mieux se déplacer
- Mieux produire et mieux consommer
- Mieux se nourrir
- Mieux gérer les bâtiments de l'État
- Mieux protéger et valoriser nos écosystèmes

La dimension développement durable est totalement intégrée dans le cadre des achats responsables réalisés par les gestionnaires. De même, les services gestionnaires sont très impliqués dans les actions de tri des déchets.

Un point d'avancement du dossier sur les différentes actions prévues dans le plan a été présenté lors du conseil d'administration du 27 novembre 2024. Lors de cette séance ont été également présenté

- Le plan de transition écologique proposé par l'établissement à l'administration centrale,
- Un récapitulatif de la contribution de l'établissement au bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES) lancé par la Région en 2024 à partir des données 2022,
- Les éléments d'actualité diffusés dans le cadre du regroupement national des référents du Club Développement Durable des établissements publics du MSJVA qui se réunit les 14 et 15 novembre 2024

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation est au service de l'ensemble des personnels, stagiaires et sportifs du CREPS. Les dispositifs proposés concernent l'accompagnement dans la recherche documentaire, la consultation du catalogue en ligne via le portail documentaire (<https://doc.creps-paca.fr>), la possibilité de consultation de documents numériques plein texte en ligne, dont des articles issus de nombreux titres de presse le prêt de documents physiques avec envoi sur les sites quand nécessaire, la mutualisation des achats de documentation professionnelle.

Les abonnements aux périodiques numériques ou physiques sont gérés, comme l'ensemble de la documentation, au plus près des besoins et en obtenant les meilleurs prix de la part des fournisseurs, libraires ou éditeurs.

Ainsi, en 2024, les abonnements ont été suspendus, maintenus ou adaptés. Dans ce dernier cas par exemple L'Equipe papier est envoyé sur les trois sites avec une extension de l'abonnement de 5 à 7 jours. Le service informatique est maintenant abonné à un bouquet de revues spécialisées. Par ailleurs, l'abonnement aux *Fiches pratiques du droit de la formation* a été mis en place pour le MEF.

Les autres journaux, revues papier et accès en ligne toujours accessibles pour tout ou partie des équipes sont *Traumatologie du sport* ; *Muscle & Motion* ; *Cerveau & Psycho*, *La lettre de l'économie du sport*, *Sciences Humaines*, *Sport & Vie*, *Subaqua* ; *Le Journal de l'animation*, *Sciences Humaines*, *La Provence*, *Var Matin*, *Nice Matin*, *l'Equipe* numérique. Certains articles de ces publications sont

maintenant signalés sur l’Intranet en plus d’être référencés dans le catalogue du centre de documentation.

Sur ce catalogue en ligne, grâce au compte, qui a été mis en place en 2024 pour tous les agents, chacun est informé des nouveautés disponibles au centre de documentation. Cette meilleure diffusion de l’information a permis de multiplier les emprunts de documents par les agents des trois sites (71 emprunts en 2024 auxquels on peut ajouter les 39 emprunts permanents mis en place les années précédentes et toujours en cours). A noter par ailleurs, 44 emprunts ont été effectués en 2024 par des stagiaires ou des sportifs du CREPS.

La documentaliste poursuit le travail de veille sur les différentes sources disponibles et poursuit la publication mensuelle du bulletin de veille du CREPS Provence-Alpes-Côte d’Azur à destination des 1726 abonnés (chiffre de décembre). Cette publication de portée nationale a régulièrement relayé des contenus relatifs à l’actualité. Des contenus relatifs à la région, au CREPS, à ses sportifs et à ses agents ont été signalés agrémentés d’une notice analytique. La veille réalisée permet également de répondre aux indicateurs afférents au guide de lecture de la certification Qualiopi (Critère 6, indicateurs 23,24 et 25 : veille légale et réglementaire, veille sur les évolutions des compétences, des métiers et des emplois, veille sur les innovations pédagogiques et technologiques). Dans le cadre de Qualiopi la documentaliste assure une veille globale sur ces trois enjeux, filtre les informations à traiter, assure la diffusion de l’information auprès des agents et prend en charge l’archivage des preuves concernées. En 2024, la collaboration entre la documentaliste et le département MEF s’est poursuivie autour des projets communs : Qualiopi, participation aux échanges dans le cadre de DEFFINUM, accompagnement sur la plateforme de formation à distance (Moodle).

La documentaliste est référente, aux côtés de deux formateurs, pour l’assistance des utilisateurs sur Moodle en lien avec le CREPS de Bourgogne Franche-Comté. En 2024, sur Moodle, ce sont 121 comptes qui ont été créés par la documentaliste. La fin de l’accès à la plateforme de formation ouverte à distance précédente, était prévue à la fin de l’année 2024. Les accompagnements et appels à sauvegarder et transférer les données ont permis de réussir la transition.

Un nouveau cours en ligne conçu par la documentaliste est accessible sur Moodle. Il est conçu pour des stagiaires et étudiants du BP au master et pour des professionnels ses métiers du sport. Ce cours en ligne permet de connaître et de mettre en œuvre les techniques de veille. Il permet donc d’élaborer et de faire évoluer un dispositif dédié. La documentaliste souhaite une « validation par les pairs » pour ce contenu. Dans cette optique, les membres de la communauté de pratique « Production et diffusion des savoirs sur le sport de haut niveau » menée par l’INSEP ont été sollicités.

EVOLUTION DES OUTILS ET DE L’ENVIRONNEMENT TECHNIQUE

L’ensemble des agents du CREPS est équipé de matériels performants permettant la mobilité et le travail à distance dans un environnement sécurisé donnant accès à la totalité des ressources (stockage, impression, ...). Le parc de matériel est régulièrement enrichi pour répondre aux nouvelles situations et faire en sorte que les personnes disposent du matériel nécessaire dès leur prise de fonction : micro-ordinateur portable, station d’accueil, téléphone portable, tablettes,

L’année 2024 a été riche en enseignements sur l’implémentation d’outils plus adaptés en concertation avec les équipes :

- Le Centre de Santé sur Aix-en-Provence a obtenu dans l'été le remplacement de son outil de gestion, de prises de rdv et de facturation pour un outil plus performant, labellisé E-Santé et hautement reconnu dans la profession médicale : Dr Santé.
- Le raccordement, après la négociation réussie pour l'Etablissement à la centrale d'achats dédiée aux collectivités (la CANUT), a rendu possible la réalisation d'économies importantes, notamment sur les dépenses en matière de télécommunications. Ces postes concernent la téléphonie mobile & fixe (softphonie), l'accès à Internet et l'interconnexion des trois sites du CREPS Provence Alpes Côte d'Azur d'ici à la fin de son marché d'exécution actuel (mars 2025).
- L'étude et recherche de solutions pour renforcer et contribuer à la sécurisation du réseau intersites au CREPS Provence Alpes Côte d'Azur par l'implémentation d'un réseau dit SD WAN (qui assure le cryptage du trafic par chiffrement, une couche pare-feu applicatif dédiée sur chaque site avec une gestion déportée, de l'inspection ssl et https). Ce scénario d'implémentation a été préparé bien en amont d'ici à fin mars 2025.
- Le service de messagerie électronique a fait l'objet lui aussi d'une stratégie de redéploiement qui s'appuie sur les services Microsoft, lesquelles services permettent de fusionner les identités et authentications avec la visioconférence (Teams), la suite collaborative Office 365 et l'annuaire d'authentification au démarrage des sessions sur les postes informatiques.
- Une réflexion concertée a également été engagée, avec le Secrétariat Général, le service Budget Achats et le département Métiers Emploi Formation, pour mettre à disposition des formateurs et coordonnateurs un outil de suivi de leurs formations depuis le logiciel budgétaire, en leur permettant de connaître la situation en dépenses et en recettes en exécution du regard des prévisions.

En acquisitions et investissements,

- Deux équipements de visioconférence ont permis de moderniser deux grandes salles situées l'une à Aix-en-Provence et la deuxième à Boulouris (salles du conseil).
- Un Tableau Blanc Interactif a fait l'objet d'une donation et va permettre d'expérimenter ce type d'outil pédagogique.
- Pour porter le projet DEFFINUM et aider à réaliser des capsules vidéo pédagogiques, deux studios d'enregistrement mobiles ont été acquis ainsi qu'un drone de dernière génération.

En Réponse à l'enquête CYBER à l'initiative de la Région SUD, qui fut un temps apprécié dans le cadre de l'audit qui s'est déroulé, il a été demandé de conforter les points suivants :

- La formalisation écrite d'un plan de sensibilisation auprès des personnels
- La révision des procédures régissant le cycle de vie des droits d'accès concédés
- De prévoir un puits de journaux centralisé (de type graylog)
- De consacrer un budget à la cybersécurité.

Concernant le service informatique, les évolutions suivantes peuvent être soulignées, tout d'abord sur la gestion des infrastructures, une gestion partagée et proactive des serveurs, des réseaux et des systèmes pour assurer le meilleur taux de disponibilité et une performance à l'état de l'art (accompagnée de fiches de procédures). S'agissant de la formation, des temps d'accompagnements

par service et/ou de gré à gré, afin de maximiser l'utilisation du socle commun des outils informatiques mis à disposition pour assurer la maîtrise de l'environnement qui évolue. Enfin sur l'automatisation de processus, l'intégration d'outils de supervision pour automatiser des tâches répétitives, permettant ainsi de gagner en efficacité et de réduire les erreurs humaines (Patch management, télédistribution, masterisation, scripts). Le service informatique s'inscrit dans une dynamique d'équipe et de collaboration horizontale en mode projet pour gagner en efficience.

LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des services du CREPS, les services supports, et plus particulièrement les services gestionnaires sont très impliqués dans la mise en place concrètes des actions du plan des 15 engagements éco-responsables.

La dimension développement durable est totalement intégrée dans le cadre des achats responsables réalisés par les gestionnaires. De même, les services gestionnaires sont très impliqués dans les actions de tri des déchets.

Un point d'avancement du dossier sur les différentes actions prévues dans le plan a été présenté lors du conseil d'administration du mois de novembre 2024.

Taux de réalisation de la charte des 15 engagements écoresponsables du ministère chargé des sports

ENGAGEMENT 1 – ALIMENTATION RESPONSABLE

Objectif N+4	80 % de l'offre alimentaire responsable 1 action (au moins) de sensibilisation à une alimentation responsable
Seuil minimal année N	50 % de l'offre alimentaire globale composée de produits locaux, de saison et certifiés dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique 1 action de sensibilisation à une alimentation responsable

Pourcentage d'alimentation responsable : 32 %

Action de sensibilisation à une alimentation responsable :

Une action de formation thématique a été initiée sur le site d'Antibes pour une meilleure alimentation des SHN. Cette action pourra être dupliquée par les DSHN des autres sites.

Un travail de réécriture d'un nouveau marché restauration conduit en 2024 pour l'établissement intègre également une démarche de sensibilisation plus accrue pour les usagers de l'établissement et les personnels.

L'interface "ma cantine" a également été renseignée.

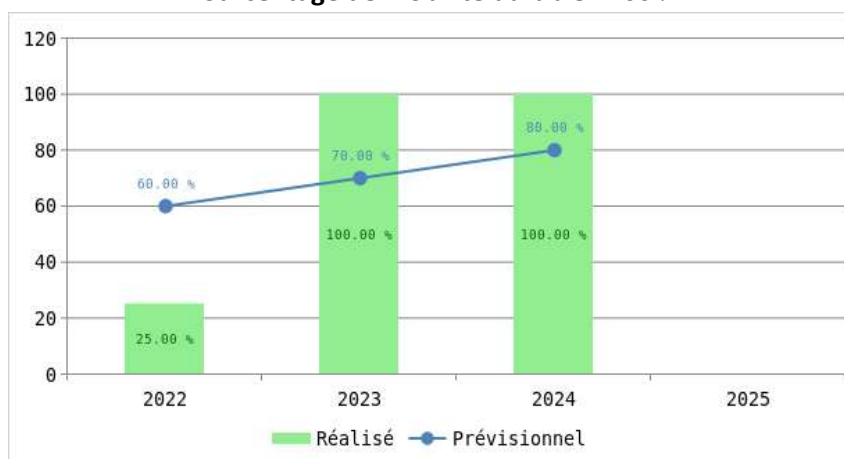


Action validée par la DS : Atteint

ENGAGEMENT 2 – MOBILITÉS DURABLES

Objectif N+4	90 % minimum des déplacements effectués en mobilité active, transports en commun (hors avion) ou covoiturage de trois personnes au minimum 1 action incitative en faveur des mobilités douces et actives
Seuil minimal année N	. 60 % des déplacements effectués en mobilité active, transports en commun (hors avion) ou covoiturage de trois personnes au minimum . 1 action incitative en faveur des mobilités douces et actives

Pourcentage de mobilité durable : 100 %



Explication d'une action incitative ou de sensibilisation en faveur des mobilités durables :

Achat d'un vélo électrique supplémentaire pour le site d'Antibes dans le cadre des crédits du Fonds vert.

Mise en place d'une action SRAV en lien avec la FUB (Génération vélo). Cette action sera déployée en 2025 auprès des personnels volontaires.

Aujourd'hui les politiques de déplacement mises en place au sein de l'établissement poussent soit à l'utilisation des transports en commun, soit au covoiturage (véhicules électriques ou hybride des sites), soit aux déplacements en vélo électrique.

Deux abris à vélo sécurisés ont été installés sur le site d'Antibes et de Aix-en Provence.

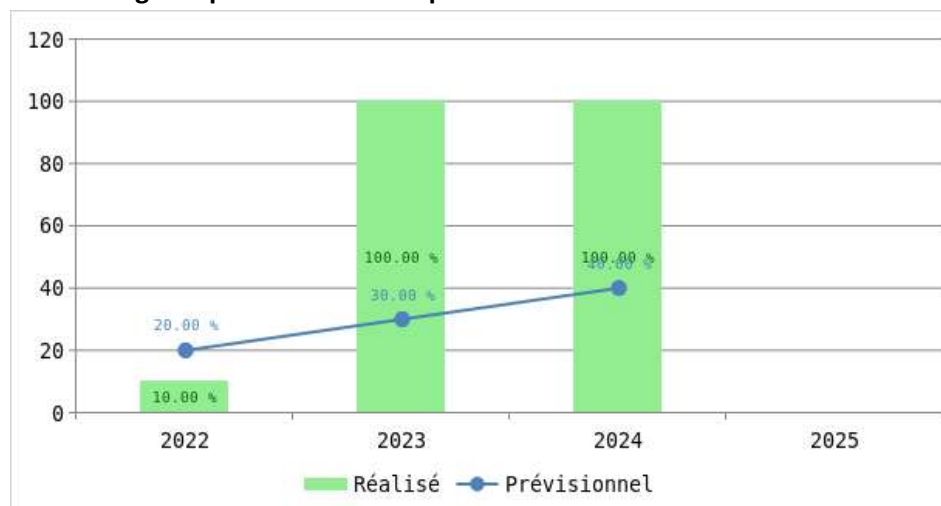
À Antibes, la majorité des personnels se déplacent soit à vélo, soit en transport collectif afin de réaliser le trajet domicile-travail.

Action validée par la DS : Atteint

ENGAGEMENT 3 – GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS

Objectif N+4	Tendre vers un établissement 0 déchet
Seuil minimal année N	1 diagnostic initial et mise en place de la politique de gestion des déchets partagée avec l'ensemble des services générateurs de déchets 1 action de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets

Pourcentage d'optimisation de la quantité des déchets : 100 %



Explication d'action incitative ou de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets :

En plus de l'acquisition de poubelles de tri sur les sites, réalisation d'actions de sensibilisation auprès des publics internes de chaque site.

Un travail de sensibilisation sur la réduction des déchets alimentaires a été amorcé sur les trois sites au travers des actions de sensibilisation.

La perspective d'un futur nouveau marché de restauration permettra de mieux traiter ce sujet.

Action validée par la DS : Atteint

ENGAGEMENT 4 - SITES NATURELS, ESPACES VERTS & BIODIVERSITÉ

Objectif N+4	100 % des sites naturels et domaines respectés 1 action annuelle (au moins) en faveur de la biodiversité 0 pesticide dans l'entretien des espaces verts et des terrains de sport
Seuil minimal année N	1 diagnostic des caractéristiques environnementales du site et des actions du territoire concerné 1 programme d'actions pluri-annuelles de préservation de l'environnement ou de sensibilisation aux enjeux de préservation de la biodiversité au profit des visiteurs et résidents de l'établissement

Explication de l'action en faveur de la préservation de l'environnement :

Les 3 sites sont désormais 0 pesticide.

Pour l'ensemble des plantations, les plantes sélectionnées sont issues de labels de qualité "écoresponsable et social".

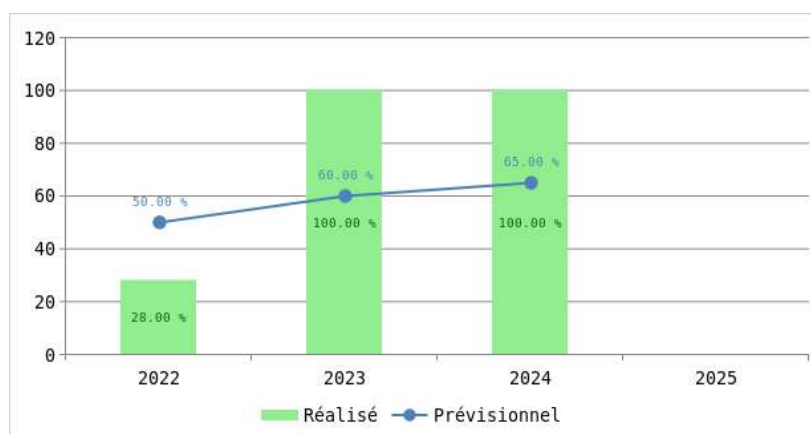
Sur le site d'Antibes un contact avec la LPO doit être pris afin de labeliser le site en refuge.

Action validée par la DS : Partiellement atteint

ENGAGEMENT 5 - PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU ET EN ÉNERGIES

Objectif N+4	100 % de la consommation d'énergie et d'eau maîtrisée et optimisée 25 % d'énergies renouvelables ou de réutilisation 1 action en faveur de la sensibilisation des résidents, personnels permanents de l'établissement, et visiteurs à la consommation responsable
Seuil minimal année N	1 diagnostic initial des consommations d'eau et d'énergie par bâtiment 1 action de sensibilisation à la consommation responsable au sein de l'établissement

Pourcentage d'optimisation de la consommation d'eau et d'énergies : 100 %



Explication d'une action de sensibilisation à la consommation responsable au sein de l'établissement :

Mise en place d'un outil de suivi des fluides : Deepki.

Intégration des actions de l'établissement dans le cadre du plan régional de sobriété énergétique.

Poursuite de l'action intitulée « Ce n'est pas Versailles ici » ayant pour but de responsabiliser les sportifs internes.

A Antibes, message hebdomadaire à l'attention des personnels et des sportifs dans le cadre des CR de COPIL.

Installation massive de mousseurs sur les trois sites afin d'économiser l'eau.

Action validée par la DS : Atteint

ENGAGEMENT 6 - ACHATS DURABLES ET RESPONSABLES

Objectif N+4	80 % des achats répondent aux critères définis par la politique et le plan d'action achats responsables
Seuil minimal année N	Définir une stratégie d'achats publics responsables en cohérence avec les objectifs de la Charte et le dispositif Service Public Ecoresponsable

Pourcentage d'achats responsables : 100 %



ENGAGEMENT 7 – EXPÉRIMENTATION(S) ÉCO-RESPONSABLE(S)

Objectif N+4	• 1 Expérimentation annuelle (au moins) « éco-responsable » ²
Seuil minimal année N	. 1 expérimentation annuelle « éco-responsable »

Explication de l'action :

Les actions engagées en 2023 ont été poursuivies avec quelques aménagements.

Sur l'ensemble des sites tous les achats ont été étudiés afin de répondre au mieux en matière d'engagement environnemental.

Malheureusement la non-reconduction du poste de chargée de développement durable n'a pas permis en 2024 l'évaluation des entreprises prestataires et des produits finaux afin de réduire l'impact carbone dès l'achat et anticiper la fin de vie de ces produits. Chaque service métier s'est attaché à faire au mieux.

L'expérimentation avec les collectes ASL installées lors des JPO en septembre 2023 sur les 3 sites en partenariat avec Ecologic n'a pas été reconduite en 2024.

En revanche le temps fort identifié de la journée mondiale du nettoyage de la planète du 21.09.24 a lui été marqué par la collecte de plusieurs centaines de kilos de déchets sur le site de Boulouris.

Action validée par la DS : Atteint



ENGAGEMENT 8 – ACCUEIL, INCLUSION & LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Objectif N+4	• 100 % des services proposés et actions développées garantissent une qualité de traitement équivalente des publics • 1 action annuelle (au moins) favorisant l'accès à des publics défavorisés • 1 action annuelle (au moins) favorisant l'égalité et la lutte contre les discriminations (notamment à caractère religieux), des violences (notamment sexuelles, manifestant une haine LGBT+) et la nécessaire sensibilisation vis-à-vis des pratiques de bizutage
Seuil minimal année N	. 100 % des services proposés et actions développées garantissent une qualité de traitement équivalente des publics

Explication de la première action en faveur de l'intégration respectueuse et avec une qualité de traitement équivalente de tous les publics au sein de l'établissement :

Les deux actions s'intègrent dans le cadre du plan éthique intégrité mis en place par l'établissement et décliné dans l'indicateur numéro 16.

Le samedi 25 mai, le site d'Antibes du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur a accueilli la formation départementale des référents "Ethiques" du Mouvement sportif proposée par le CDOS 06 aux bénévoles du département des Alpes-Maritimes. Ce temps de formation organisé en partenariat avec l'établissement a permis de réunir des bénévoles et professionnels autour d'ateliers thématiques animés par :

-  Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, Ludovic FORNES,
-  l'Université de Nice, Nathalie PANTALEON,
-  La Maison de la Prévention et de la Protection des Familles (MPPF), Gendarmerie des Alpes-Maritimes,
-  Le CRIR-AVS PACA, APHM la Timone

Action 1 validée par la DS : Atteint



Explication de la deuxième action en faveur de l'intégration respectueuse et avec une qualité de traitement équivalente de tous les publics au sein de l'établissement :

Le mardi 28 mai 2024 le site d'Aix en Provence a accueilli la finale du dispositif Solisport dans le cadre de son partenariat annuel.

💛 Porté par l'association Point Sud, ce projet consiste à accompagner et associer des jeunes d'IME et des élèves scolarisés dans la préparation d'une olympiade sportive autour de valeurs d'inclusion par le sport.

🍷 Divers ateliers (jeux de coopération, rugby sans contact, athlétisme, balle aux prisonniers) ont été animés par les stagiaires du BPJEPS APT, un véritable atout dans le cadre de leur formation pour leur permettre de mieux connaître ces publics et répondre à leurs besoins.

<https://www.facebook.com/watch/?v=466883689033588>

Action 2 validée par la DS : Atteint



ENGAGEMENT 9 - IMPACT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Objectif N+4	• 1 action annuelle (au moins) en faveur de l'emploi ou favorisant la qualité de vie au travail ³
Seuil minimal année N	. 1 action annuelle (au moins) en faveur de l'emploi ou favorisant la qualité de vie au travail

Explication de l'action en faveur de l'emploi ou de la qualité de vie au travail au sein de l'établissement :

Poursuite du développement du télétravail au sein de l'établissement sur la base de la Charte et des conditions adoptées en 2020, charte renouvelée début septembre 2023.

35 /140 agents conventionnés télétravail recensés avec 23,5 jours en moyenne de télétravail par personne sur les 3 premiers trimestres.

Relance en novembre 2024 de l'étude sur la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux. Les résultats seront présentés dans le cadre du premier CSAE de 2025

Action validée par la DS : Atteint

ENGAGEMENT 10 - ANCRAGE TERRITORIAL

Objectif N+4	• 1 action annuelle (au moins) favorisant l'identification et le dialogue avec les parties prenantes du territoire ⁴ • 1 projet mené conjointement avec un acteur de l'économie sociale et solidaire issu du bassin de vie de l'établissement
Seuil minimal année N	. 1 action annuelle (au moins) favorisant l'identification et le dialogue avec les parties prenantes du territoire

Explication de l'action de partenariat de l'établissement avec des partenaires du territoire :

Le CREPS accueille et participe régulièrement aux assemblées générales des instances locales du Mouvement sportif.

Le Directeur général est membre de la CRDS, il siège et contribue aux travaux collectifs.

En 2024, l'établissement a organisé sur chacun des sites les relais de la flamme olympique (deux départs et un passage). Ces organisations ont été couronnées de succès dans la mesure où elles ont été organisées en lien étroits avec les collectivités locales (Département et Ville).

Les trois sites ont animé des Club France durant les JOP et un des sites a été labellisé Club 2024 par le COJOP ce qui a permis au bassin de population local d'assister aux retransmissions publiques de certaines épreuves.

L'établissement a également été sollicité pour contribuer à l'animation des Matinales sports-santé organisées par le Département des Alpes-Maritimes et le Musée national du sport.

Action validée par la DS : Atteint



ENGAGEMENT 11 - CAUSE SOLIDAIRE ET CITOYENNE

Objectif N+4	• 1 action annuelle (au moins) dans une cause solidaire ou citoyenne ⁵
Seuil minimal année N	. 1 action annuelle (au moins) dans une cause solidaire ou citoyenne

Explication de l'action en faveur d'une cause solidaire et citoyenne portée par l'établissement et ses publics :

Dans le cadre des animations et actions d'accompagnement des JOP 2024, l'établissement s'est mobilisé pour ouvrir ses portes et permettre aux jeunes locaux de découvrir les activités des sites et de rencontrer les sportifs.

Sur le site d'Antibes :

L'organisation de la SOP 2024 a permis à une centaine de jeunes collégiens et scolaires primaires de pratiquer des activités avec les sportifs des pôles accueillis sur le site ainsi que des associations partenaires à raison de deux activités par jour.

L'accueil d'une journée d'appel défense thématique "JOP 2024" a permis à 60 jeunes antibois de partager les valeurs du sport et de l'engagement dans le cadre d'une journée originale alliant pratique sportive (tir carabine) et temps d'échange et de réflexion autour de l'engagement en présence de sportifs paralympiens.

Action validée par la DS : Atteint



ENGAGEMENT 12 - MANAGEMENT RESPONSABLE

Objectif N+4	1 plan d'actions éco-responsables intégré dans le projet d'établissement et porté par un binôme (Direction / Équipe Technique)
Seuil minimal année N	. 1 référent « développement durable » identifié par établissement et 1 action annuelle de sensibilisation de l'équipe dirigeante aux enjeux de développement durable

Explication de l'action de sensibilisation des cadres aux enjeux de développement durable :

Des informations sur la sobriété énergétique et des propositions de solution ont été présentées dans le cadre des CODIR et CODIR élargis.

Des présentations de l'état d'avancement de la Charte des 15 engagements et du plan de transition écologique pour l'établissement ont été réalisés dans le cadre des CODIR élargis (CODIR + chefs de services) ainsi qu'auprès des administrateurs de l'établissement dans le cadre du CA de novembre 2024.

Action validée par la DS : Atteint

ENGAGEMENT 13 – SENSIBILISATION

Objectif N+4	2 actions annuelles (au moins) de sensibilisation à l'éco-responsabilité⁶
Seuil minimal année N	. 2 actions annuelles (au moins) de sensibilisation à l'éco-responsabilité

Explication de la première action :

A Aix en Provence, ceux sont les sportifs internes du site qui ont bénéficié de la même sensibilisation en 2024.

A Antibes les personnels ont bénéficié d'une action de sensibilisation par l'apprentie concernant les usages responsables du numériques en mai 2024.

A Boulouris, l'opération « Je prends et je laisse le CREPS propre ! » ainsi que le temps fort dans le cadre de la semaine d'intégration "Ici ce n'est pas Versailles" restent des actions de sensibilisation fortes sur le site.

Tout comme la mobilisation dans le cadre de la journée mondiale du nettoyage de la planète du 21.09.24 où plusieurs centaines de kilos de déchets ont été ramassés sur le site de Boulouris.

Action 1 validée par la DS : Atteint

Explication de la seconde action :

COHÉSION ☀️ | Le 16 septembre, les agents du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont rassemblés pour la traditionnelle journée de cohésion, organisée cette année dans la Ville d'Antibes Juan-les-Pins. les agents ont bénéficié d'une visite guidée de l'Espace Mer et Littoral Posidonia au Cap d'Antibes, lieu dédié à la découverte immersive des habitats et espèces de Méditerranée et de sensibilisation à leur protection, dans un cadre exceptionnel en bord de mer.

Action 2 validée par la DS : Atteint



ENGAGEMENT 14 – FORMATION À L'EEDD

Objectif N+4	• 1 programme annuel d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable est intégré dans les contenus de formation des stagiaires
Seuil minimal année N	. 1 programme annuel d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable est intégré dans les contenus de formation des stagiaires

Explication de l'action de formation au développement durable :

Dans le cadre des formations plongée subaquatique (DEJEPS et BPJEPS) le partenariat fort entre l'établissement et l'école de la mer reste le passage obligé pour l'ensemble des stagiaires de la formation dans la cadre de deux journées dédiées.

L'objectif de ces journées est de former les futurs professionnels à l'éducation à l'environnement et aux outils pédagogiques proposés par l'école aux publics accueillis. Ces journées permettent également aux stagiaires de réfléchir sur l'impact environnemental de leur pratique.

Dans le cadre de la formation DEJEPS Animation qui s'adresse à des professionnels venant au CREPS une semaine par mois, le CPIE d'Aix en Provence est mobilisé pour une sensibilisation aux enjeux environnements. Cette sensibilisation à la transition écologique est réalisée selon deux axes : fresque du climat le matin (9h-12h) + réflexion autour de son empreinte carbone l'après midi (13h30 – 17h).

Action validée par la DS : Atteint



ENGAGEMENT 15 – DES SPORTIFS ENGAGÉS AVEC L'ÉTABLISSEMENT

Objectif N+4	1 action annuelle (au moins) de collaboration avec des sportifs résidents et/ou représentants de fédérations sportives permettant de former des sportifs ambassadeurs à l'éco-responsabilité ⁷
Seuil minimal année N	. 1 action annuelle (au moins) de collaboration avec des sportifs résidents et/ou représentants de fédérations sportives permettant de former des sportifs ambassadeurs à l'éco-responsabilité

Explication de l'action en faveur du développement durable portée par les sportifs ou représentants fédéraux accueillis au sein de l'établissement :

Poursuite du partenariat durable avec le parc national des calanques dans le cadre des formations du DEJEPS Escalade en milieux naturels

Intervention des stagiaires et encadrants directement au contact du Parc Naturel des Calanques, du Grand site Ste Victoire et du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel.

Sur les stages de recyclage, pas d'intervention de ces structures mais une action de sensibilisation effectuée par notre équipe pédagogique CREPS auprès de 47 professionnels escalade/ canyon.

Le nombre de stagiaires concernés par cette sensibilisation accroît chaque année.

<https://www.grandsitesaintevictoire.com/actualites/le-grand-site-sensibilise-les-futurs-moniteurs-descalade/>

Action validée par la DS : Partiellement atteint



Au-delà du suivi de ce plan, le CREPS répond aux sollicitations de l'administration centrale et de la Région en particulier concernant l'élaboration du plan de transition écologique et de la production des données permettant de réaliser le « bilan des Émissions de Gaz à effet de serre (BEGES) Patrimoine et Compétences de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur-Bilan CREPS »

ETHIQUE ET INTEGRITE

A la suite de la validation du Plan stratégique de respect de l'éthique et de l'intégrité dans le sport par les membres du conseil d'administration du CREPS Provence-Alpes Côte-d'Azur du 29 novembre 2022, l'année 2024 a vu sa 2nde année de déploiement à travers des actions et une organisation spécifique.

La confirmation du bien-fondé d'une « **Equipe projet** » **Ethique et Intégrité** :

- Une constitution qui rayonne dans les sites et les services :
 - Le directeur général du CREPS, le référent E&I du CREPS, les directeurs adjoints, les représentants du personnel de l'établissement, toute personne ou souhaitant se mobiliser (experte ou non).
- L'identification d'un référent institutionnel de cette EPEI (Thibaut DESPRES) sous la direction de Jérôme ROUILLAUD et l'édition d'une lettre de mission spécifique.
- Le suivi du plan à travers trois équipes thématiques (Ethique / Intégrité / Egalité) :
 - Ethique : Prévention et lutte contre toutes formes de violences dans le champ sportif (violences sexuelles, sexistes, bizutage, ...)
 - Intégrité : Prévention du dopage et des conduites dopantes, Valeurs de la République, de radicalisation, raciste, antisémite et de la haine LGBT+,
 - Egalité : Plan relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (PEPFH).

En 2024, un plan d'action a été mis en place sur les trois thématique et son avancement fut présenté à l'occasion des CSAE des 19 mars, 11 juin et du 15 octobre 2024 ainsi que lors des conseils d'administration des 3 avril, 3 juillet et du 27 novembre 2024.

Présentation du plan d'action 2024 (prévisionnel et réalisé 2024) :

Thématique INTEGRITE	
Prévisionnel 2024	Réalisé 2024
Valeurs de la République et Laïcité ➤ Reconstitution des actions envers les publics (stagiaires et des agents du CREPS). ➤ Interventions à généraliser dans toutes les actions de formation et sur les 3 sites. ➤ Former une personne par site.	Valeurs de la République et Laïcité ➤ Formation dispensée dans la très grande majorité des formations BP, DE et DES des trois sites. ➤ Formation dispensée auprès de 14 agents. ➤ Formation d'une personne par site pas réalisée.
Lutte contre le dopage et les conduites addictives ➤ Actions de sensibilisation pour les SHN ➤ Formation et mise en situation sur la procédure et l'organisation d'un contrôle antidopage. ➤ Action de sensibilisation et d'information auprès des futurs encadrants. ➤ Action d'information sur les sujets liés à la physiologie, métabolismes...des sportifs. ➤ Action de sensibilisation et d'information sur les paris sportifs auprès des sportifs SHN (comme cible des paris).	Lutte contre le dopage et les conduites addictives ➤ Quelques interventions sur de la sensibilisation sur les conduites addictives sur les sites (en interne [infirmière, ...] ou externe [gendarmerie]. ➤ L'action proposée par l'AFLD a été repoussé plusieurs fois. 8 personnes du CREPS sont intéressées (recensement réalisé sur les 3 sites). ➤ Des actions de formations et sensibilisations auprès des sportifs (sommeil / nutrition, ...). ➤ Les clubs professionnels disposant de centres de formation rattachés aux sites du CREPS ont réalisé cette sensibilisation.

	➤ Sensibilisation par la Brigade de Gendarmerie de la Maison de la Prévention et de la Protection des Familles des BDR sur les conduites addictives et les produits stupéfiants auprès des stagiaires BP JEPS AF HM (force) BP JEPS APT (site Aix).
Développement Durable et Eco-responsabilité ➤ Actions de tri avec SHN et agents sur les 3 sites (« Je prends et je laisse le CREPS propre ! » / 1 action pendant semaine d'intégration et 1 en fin d'année scolaire et départ du CREPS).	Développement Durable et Eco-responsabilité ➤ Déploiement de la charte éco-responsable du CREPS. ➤ Actions de tri avec SHN et agents sur les sites ; ➤ Participation à la journée mondiale du nettoyage de la planète du 21.09.24.
Citoyenneté ➤ Passage de l'exposition Histoire, sport et citoyenneté sur les 3 sites.	Citoyenneté ➤ Exposition : Réalisé. ➤ Visite du Musée National du Sport pour l'ensemble des agents du CREPS.
	Risques d'atteinte à la probité ➤ Aux initiatives conjointes du ministère et la Région, le CREPS a répondu à la démarche de prévention des risques d'atteinte à la probité en réalisation une cartographie et d'un plan d'actions (notamment sur les circuits financiers).

Thématique ETHIQUE	
Prévisionnel 2024	Réalisé 2024
Reconduite de l'offre de service ministérielle ➤ Projection du film <i>Service Volée</i> ; ➤ Intervention de <i>Colosse aux Pied d'Argile</i> ; ➤ Solliciter l'association « Les Olympiens ».	Reconduite de l'offre de service ministérielle ➤ Intervention de <i>Colosse aux Pied d'Argile</i> (pas sur les 3 sites).
Mobilisation de l'ensemble des équipes du CREPS et ses trois sites ➤ Rappels récurrents et répétés sur le <i>vivre ensemble</i> (toute l'année) et de porter les dispositifs mis en place (n° verts, affichage, ...) ; ➤ Dynamique de sensibilisation, livret d'accueil des SHN (place des parents), place du médical et paramédical dans des actions de prévention, ...) ; ➤ Mobilisation externe du CREPS (ex : Vincent OLLA sur le groupe de travail RGI, Thibaut DESPRES dans les séquences de direction, ...).	Mobilisation de l'ensemble des équipes du CREPS et ses trois sites ➤ Sur l'ensemble des 3 sites, les rappels sur le bon vivre ensemble sont réguliers (R° de rentrées des pôles, réunions d'internat, réunions des AED, ...) ➤ Mobilisations externes : Mobilisation de V. OLLA et T. DESPRES dans le cadre du déploiement de la plateforme Ethique portée par l'INSEP. ➤ Mobilisations externes : Participation de Thibaut DESPRES à la formation pilotée par le ministère des sports en sept. 24'.
Garantir une communication la plus éducative et didactique possible ➤ Créer des cas pratiques de mises en situation sous forme ludique pour faire passer des messages en mobilisant les équipes médicales (psy, prépa mental, infirmier, associations, expertises en interne des sites, ..., direction des sports).	Garantir une communication la plus éducative et didactique possible ➤ Ce fut le cas pour le CREPS en 2024 sur quelques affaires en lien avec les entraîneurs de pôles.
Accentuer la dynamique de formation et / ou de sensibilisation ➤ Renforcer la place des personnes de l'entretien qui sont des témoins du quotidien (logique de formation, de sensibilisation, d'information, ...).	Accentuer la dynamique de formation et / ou de sensibilisation ➤ Nombreuses formations dispensées : PSC1 (5 pers.), PSE1 (6 pers.) et 8 pers. à la formation 1^{ers} secours en santé mentale.

➤ Communiquer sur les formations du PNF, ou des plateformes interministérielles, des séminaires, colloques, ... afin d'assurer une présence du CREPS sur ces temps forts.	➤ Action de sensibilisation auprès des sportifs du site d'Antibes en appui du dossier pédagogique « non au harcèlement » (7.11.24).
Honorabilité ➤ Accentuer la vigilance sur la présentation de la carte professionnelle de stagiaires en formation. ➤ Vérification des cartes prof. des tuteurs des stagiaires de la formation. ➤ Dans les conventions CREPS – Structures permanentes (pôles France, Espoir, Centre de formation, ...): prévoir un paragraphe qui rappelle les obligations légales des employeurs vis-à-vis des employés (carte professionnelle / Faire le lien avec exigences des PPF sur les niveaux de qualifications / ...). ➤ Formation professionnelle : sous le logiciel X4, les intervenants pédagogiques doivent renseigner le n° de leur carte professionnelle (charge aux PTP et administratifs de s'en assurer).	Honorabilité ➤ Carte professionnelle des stagiaires : réalisé. ➤ Vérification constante du n° de carte professionnelle des tuteurs des stagiaires de la formation : réalisé. ➤ Conventions CREPS – Structures permanentes : réalisé. ➤ Logiciel X4 : Réalisé. ➤ Contrôle des B2 des nouveaux arrivants du CREPS : Réalisé (utile dans plusieurs cas, avec des B2 ouverts).
Appréhender le sujet du NUMERIQUE au sens large ➤ Mobiliser des associations de prévention sur l'usage du numérique (LOG-IN à Antibes) auprès des sportifs, ..., Créer un dispositif numérique (type MOOC) pour les stagiaires.	Appréhender le sujet du NUMERIQUE au sens large ➤ Intervention de l'association LOG-IN à Antibes ; ➤ Participation du site de Boulouris au webinaire « Quand les ados se mettent à nu sur internet ».

Thématique EGALITE	
Prévisionnel 2024	Réalisé 2024
➤ Formation des managers à la prévention des discriminations dans le cadre des recrutements	➤ Pas réalisé mais à signaler l'appropriation du service RH et des équipes mobilisées lors des recrutements (note spécifique réalisée) et rappels réguliers lors des comités directeurs du CREPS et des comités de pilotage des 3 sites.
➤ Travailler sur un cadre de mission « <i>référént local égalité homme femme</i> » et proposer une formation.	➤ Pas réalisé.
➤ Actualisation des contacts et des procédures concernant le signalement.	➤ Pas réalisé.
	➤ Réalisation par le CREPS de « l'index égalité professionnelle » et transmission auprès de la DGAFP (obligation réglementaire – écart de rémunération FH).
	➤ Promotion des différentes campagnes de sensibilisation comme celle de la Région
	➤ Participation du CREPS à une webconférence organisée par l'AFNOR sur « comment favoriser l'égalité Femmes / Hommes au sein de votre organisation ».

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR SUR LE COMPTE FINANCIER 2024

1. Préambule

Le CREPS, établissement public local de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, est composé de trois sites : Aix-en-Provence, Antibes et Boulouris / Saint-Raphaël.

Il est soumis, en ce qui concerne son régime financier et comptable aux dispositions du titre I du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, aux articles R 114-16 à 114-41 du code du sport et à l'instruction codificatrice M9-9 pour la réglementation comptable applicable.

Il est à noter que l'instruction M99 « CREPS » portant réglementation budgétaire, financière et comptable des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive a été actualisée et est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 pour tenir compte de plusieurs évolutions dans la réglementation. La présentation du budget initial 2024 a pris en compte ces évolutions.

S'agissant du cadre budgétaire, les évolutions concernaient notamment la programmation avec pour objectif de planifier les charges / immobilisations nécessaires pour la conduite des activités de l'établissement et de prévoir en regard les produits et ressources nécessaires. Cette programmation se décline au moyen des axes de programmation réglementaires (nature, destination, et le cas échéant opération) et se traduit selon trois échelles temporelles (annuelle, infra-annuelle et pluriannuelle) cohérentes les unes avec les autres ;

D'autres évolutions ont concerné le cadre comptable et en particulier le plan comptable. Une table de transposition 2023/2024 a permis de visualiser les évolutions.

Pour mémoire, les ressources du centre comprennent :

- Les subventions de l'Etat au titre des dépenses dont il a la charge (subvention de service public)
- Les ressources propres constatées par le produit de la vente des services, de la taxe d'apprentissage, des conventions de formation professionnelle et le produit de l'aliénation des biens propres, les ressources provenant des prestations du service de restauration et d'hébergement
- Les subventions de la Région au titre de dépenses dont elle a la charge ;
- Toute autre contribution d'une collectivité publique ;
- Toute recette autorisée par les lois et règlements.

Les crédits inscrits au budget en charges sont présentés sous la forme de trois enveloppes regroupant :

- Les dépenses de personnel
- Les dépenses de fonctionnement
- Les dépenses d'investissement.

Cette note et les tableaux qui constituent le dossier réglementaire de présentation du compte financier du CREPS ne prennent en compte que les recettes et charges figurant au budget du CREPS considéré au sens strict, et relevant de l'ordonnateur (directeur du CREPS) et de l'agent comptable de l'établissement. Depuis la décentralisation intervenue au 01/01/2016, la Région a la charge du patrimoine de l'établissement et de son entretien. De ce fait, une part des dépenses liées à l'entretien des bâtiments (personnel et fonctionnement) n'apparaît pas dans le budget de l'établissement et par voie de conséquence, dans le compte financier, résultat de l'exécution de ce budget.

Rappel du contexte de préparation du budget 2024

Les prévisions budgétaires pour l'année 2024 ont été dans la continuité de celles retenues pour la construction du budget 2023 qui ont été, en partie réalisées et qui ont été poursuivies durant l'exercice 2024.

Pour ce qui est des prévisions de recettes d'accueil, le CREPS avait pour ambition d'être un centre de préparation aux Jeux (CPJ) avec l'accueil d'équipes ou de délégations nationales, communautaires ou étrangères dans le cadre de la préparation olympique et paralympique qui devait se traduire par l'accueil de stages de sportifs sur les sites. De plus, depuis 2022 le taux d'activité poursuit sa reprise. 2023 a vu la confirmation de ce regain d'activité permettant de constater une fréquentation du niveau « avant COVID ». Au-delà des usagers habituels, de nouvelles associations ont sollicité les services d'accueil ce qui a permis d'envisager une année 2024 en progression sur les recettes d'accueil.

S'agissant des effectifs de sportifs de haut niveau et d'internes, les prévisions budgétaires ont été établies sur une stabilité des effectifs.

Concernant les prévisions de dépenses, le budget initial 2024, comme celui des années précédentes a été basé sur des options réalistes qui intégraient, encore plus cette année, une part de restriction par rapport aux besoins initiaux exprimés. Le CREPS a maintenu la démarche engagée depuis plusieurs années de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement mais, étant donné l'augmentation du coût des fluides et de celle de la restauration, a du même aller plus loin en limitant les budgets de fonctionnement attribués à chacun des sites pour pouvoir conserver, autant que possible, un équilibre budgétaire qui ne dégrade pas le niveau du fonds de roulement et permet à l'établissement de poursuivre sa politique d'investissement.

Malgré l'approbation par le conseil d'administration d'une hausse de 6% des tarifs au 1er septembre 2023, l'inflation qui a touché tous les secteurs en France a conduit le CREPS à demander au conseil d'administration d'approuver, à nouveau une hausse de ses tarifs à compter du 1er septembre 2024 de façon à contenir la hausse des coûts. Cette augmentation, basée sur l'indice INSEE a été proposée

à 5,7%. Le budget initial présenté à l’approbation des administrateurs a tenu compte, dans les recettes propres, de cette prévision d’augmentation des recettes.

Pour ce qui concerne la capacité à s’engager dans les investissements en 2024, il a été constaté lors de l’élaboration du budget une prévision de fonds de roulement après intégration du budget rectificatif n°3 pour 2023 qui a permis d’envisager de poursuivre l’effort engagé au cours des années précédentes. Les investissements réalisés sur le budget du CREPS dans le cadre de conventions de délégation de maîtrise d’ouvrage de la part de la Région ainsi que les acquisitions et travaux réalisés sur les fonds propres ont depuis plusieurs années permis d’améliorer les conditions d’accueil des sportifs, stagiaires et usagers. Il a été proposé pour l’année 2024 d’y attribuer un budget de 1 million d’euros sur les ressources propres du CREPS, en utilisant le fonds de roulement.

Les investissements financés par la Région sous forme de délégation de maîtrise d’ouvrage en 2023 et non réalisés ont été reportés sur le budget 2024. Il s’agit des opérations suivantes :

- Réalisation d’un mur d’escalade de vitesse et rénovation de la salle d’escalade sur le site d’Aix-en-Provence : 711 828 €
- Réalisation d’un terrain multisport en sable sur le site de Boulouris : 180 774 €

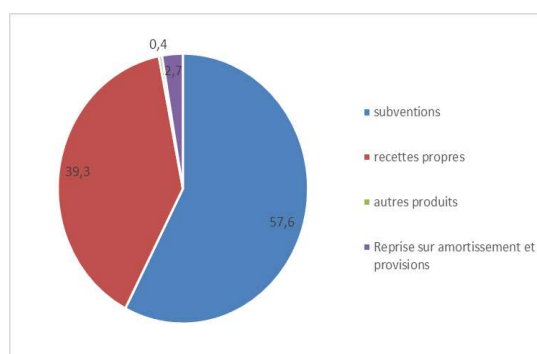
Rappel des prévisions budgétaires 2024

Le budget du CREPS Provence - Alpes - Côte d’Azur pour l’année 2024 s’est établi, à l’issue du budget rectificatif N° 2 approuvé par le conseil d’administration du 27 novembre 2024, à :

Recettes budgétaires prévisionnelles : 16 779 085 €

Décomposées de la façon suivante :

Les subventions :	9 688 097 €
- Les recettes propres :	6 592 588 €
- Autres produits de gestion :	68 400 €
- Reprise sur amortissement :	450 000 €



Plafond des dépenses budgétaires prévisionnelles : 16 922 850 €

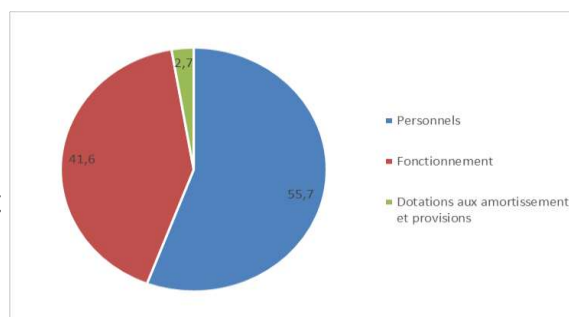
Plafond pour chacune des enveloppes :

- Personnel : 9 330 445 €

Plafond d’emploi de 138 ETPT

- Fonctionnement : 6 962 098 €
- Dotations aux amortissements et provisions : 450 000 €

Section d’investissement prévisionnelle : 1 542 167 €

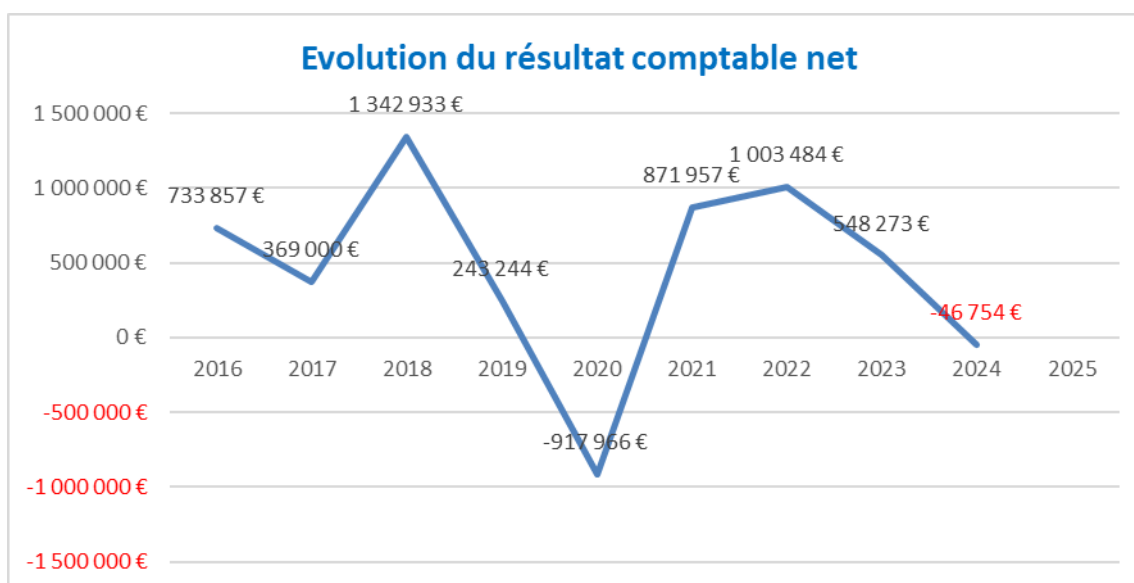


S'agissant de la comptabilité budgétaire, les agrégats suivants avaient été présentés dans le BR2 -24 :

- Résultat net de l'exercice 2023 : 548 273 €
- Capacité d'autofinancement : 1 793 377 €
- Variation du fonds de roulement (prélèvement) : 430 651€
- Fonds de roulement à l'issue de l'exercice : **4 194 128 €**

L'exécution budgétaire : le résultat

Le résultat net de l'exercice budgétaire 2024 fait apparaître un solde déficitaire de **- 46 754 € €**.



A noter qu'une différence significative apparaît entre le résultat comptable net dont le montant est déficitaire (- 46 754 €) et le résultat de gestion qui est excédentaire (+ 440 784 €).

Le résultat de gestion ne tient pas compte des dotations aux amortissements qui représentent l'usure des immobilisations, il reflète les flux réels de trésorerie donnant lieu à une vision plus « fidèle » de la capacité de l'établissement à couvrir ses dépenses courantes.

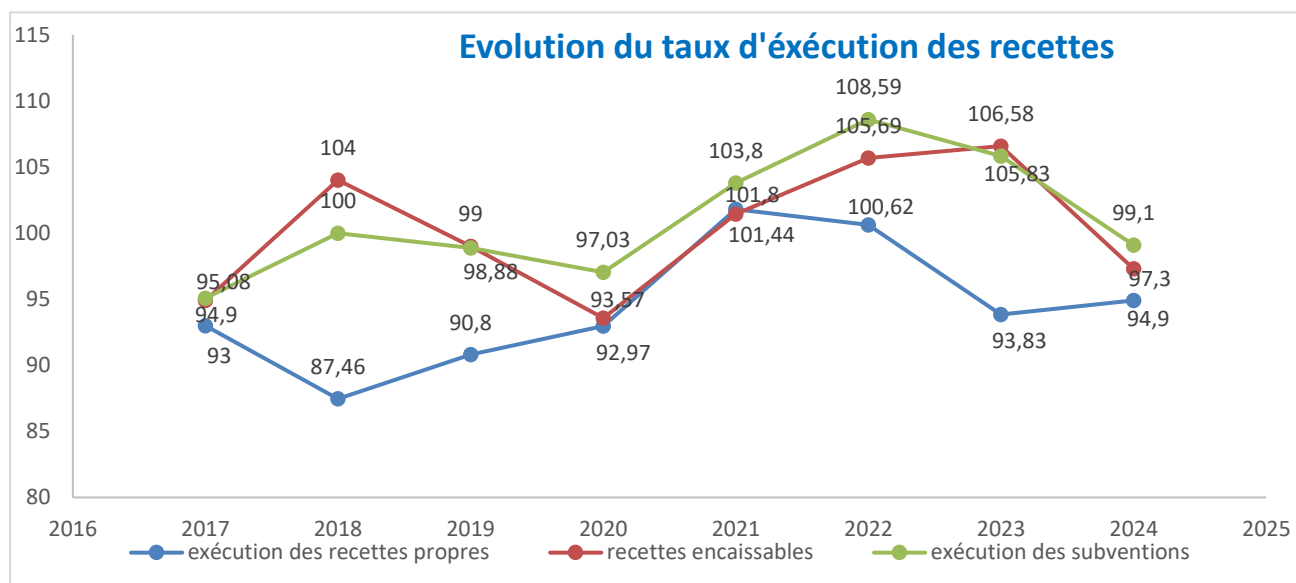
L'exécution budgétaire : les recettes

Les recettes encaissables sont constatées, en fin d'exercice, à 16 326 048 € pour un taux d'exécution de 97.3%

Pour préciser :

- Le taux d'exécution des recettes de subventions est de 99.1 % (9 584 834 € pour une prévision de 9 668 097 €) ;
- Le taux d'exécution des recettes propres est de 94.96 % (6 260 172 € pour une prévision de 6 592 588 €).

Les autres recettes sont constituées de produits de gestion courante pour 44 473 € correspondant en partie à la vente de divers biens, au remboursement d'assurance et aux loyers des logements en COP.



2. Répartition des recettes

Les recettes du CREPS sont constituées de subventions et de ressources propres. Cependant, certaines subventions, enregistrées comme telles en comptabilité générale, du fait qu'elles émanent d'organismes publics (direction des sports, ANS, Région, ...) sont liées à l'activité. Il y a lieu de différencier les subventions reçues des tutelles pour couvrir les charges qui doivent être assumées par l'Etat ou la Région (masse salariale, fonctionnement courant, compensation de mesures générales, ...), des subventions reçues pour accompagner des projets portés par le CREPS, subventions qui ne seraient pas attribuées si le CREPS ne participait pas aux projets financés (PARCOURSUP, DEFFINUM, convention Région (formation), ...).

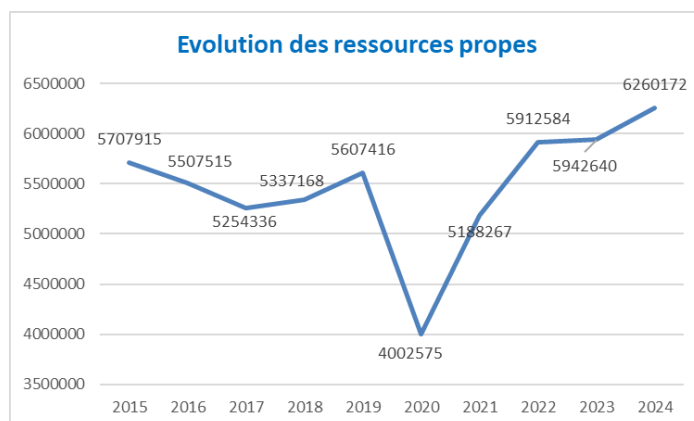
La notion de « ressources liées à l'activité » intègre :

- Les ressources propres qui sont les recettes issues de la facturation directe des services fournis aux usagers : accueil, formation, pension des SHN, ...
- Les subventions qui sont, de fait, des ressources liées à l'activité : PARCOURSUP, convention Région...

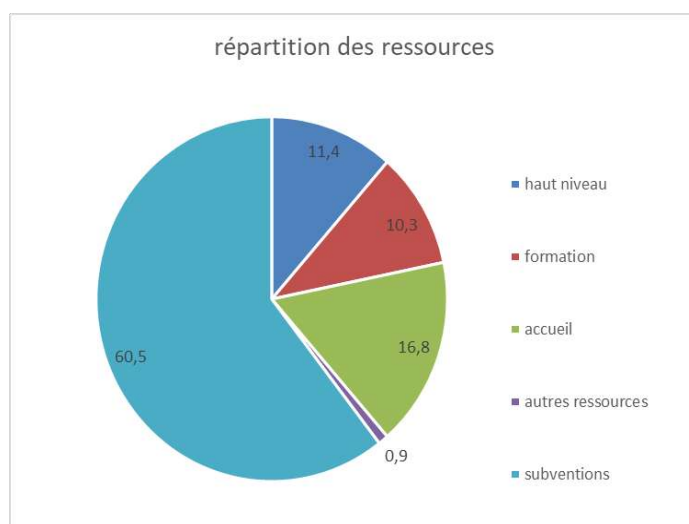
En 2024, le montant des ressources propres est **de 6 260 172 €** soit une augmentation de 317 533 €.

Les ressources propres représentent **39.5 %** des recettes de l'établissement et sont en progression de 5.3% par rapport à l'exercice 2023.

Exécution 2015 : 5 707 915 €
 Exécution 2016 : 5 507 515 € - 3,5 %
 Exécution 2017 : 5 254 336 € - 4,5 %
 Exécution 2018 : 5 337 168 € + 1,57 %
 Exécution 2019 : 5 607 416 € + 5,06 %
 Exécution 2020 : 4 002 575 € - 28,62 % (covid)
 Exécution 2021 : 5 188 267 € + 29,62 %
 Exécution 2022 : 5 912 584 € + 13,96 %
 Exécution 2023 : 5 942 640 € + 0,5 %
 Exécution 2024 : 6 260 172 € + 5,3 %



39.5, % de ressources propres réparties de la façon suivante



3. Les subventions

Les subventions de l'Etat :

- *Direction des sports* d'un montant de 8 886 002 € en 2024 (8 713 950 € en 2023, 8 137 045 € en 2022, 8 200 321 € en 2021, 7 465 476 € en 2020, 7 614 957 € en 2019), dont :
- 7 806 372 € de masse salariale (7 703 238 € en 2023, 7 367 393 € en 2022, 6 947 13 € en 2021, 6 405 328 € en 2020, 6 311 946 € en 2019)
 - 444 497 € au titre de PARCOURSUP (395 029 en 2023, 628 496 € en 2022, 516 432 € en 2021, 390 496 € en 2020, 391 208 € en 2019)
 - 603 652 € de fonctionnement, (inchangé depuis 2020, 911 803 € en 2019) pour le haut niveau
 - 2 031 € pour soutenir un projet de relations internationales
 - 8274 € au titre d'une aide de l'état amortissement
- *De l'Agence Nationale du Sport :*
- 245 000 € dans le cadre de la convention cadre
- *Subvention de la DRAJES :*
- 25 000 € au titre du plan d'animation territorial

Le montant total des subventions Etat est de **9 156 002 €**

Les contributions de la Région versée en 2024 dans le budget du CREPS :

- 231 000 € dans le cadre de la convention de partenariat public / public (PPP formation)
- 32 071 € au titre de la contribution au repas pris par les agents
- 10 000 € au titre du sport CPJO
- 64 740 € pour le débroussaillage site de Boulouris
- 2123 € pour la réparation du vide sanitaire
- 24 888 € pour l'élagage du site d'Aix

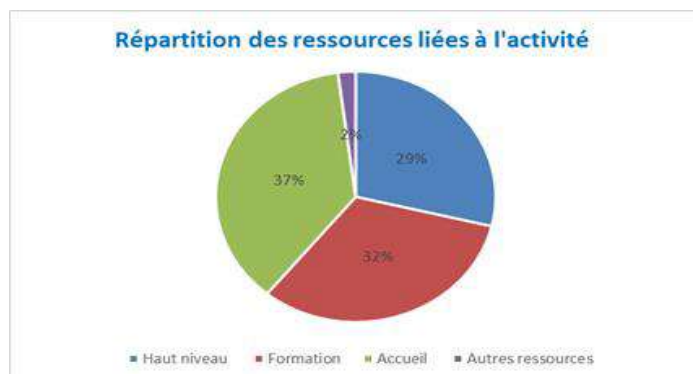
Le montant total des subventions Région pour le fonctionnement est de **364 822 €**

Comme indiqué en préambule de cette note, la Région finance directement sur son propre budget, la majorité des dépenses qu'elle réalise au bénéfice du CREPS. Les autres subventions reçues au bénéfice du CREPS sont inscrites dans les investissements.

4. Répartition des ressources issues de l'activité

Les ressources issues de l'activité* : 7 193 875 € dont 6 260 172€ de ressources propres

Haut niveau	2 057 165 €
Formation	2 312 506 €
Accueil	2 664 457 €
Autres ressources	146 540 €
Total	7 193 875 €



** Les ressources liées à l'activité intègrent les ressources propres (recettes issues de la facturation directe des services fournis aux usagers) et les subventions qui sont versées en fonction de l'activité (PARCOURSUP, projets DRAJES, ...).*

Les recettes propres enregistrées en 2024 d'un montant de 6 260 172€ sont en augmentation par rapport à celles de l'année précédente (+ 317 533 €). Ce montant de ressources propres est le plus élevé depuis 2015.

Cette évolution est liée à l'augmentation des recettes du haut niveau. Quant aux recettes de la formation et de l'accueil elles demeurent stables par rapport à 2023.

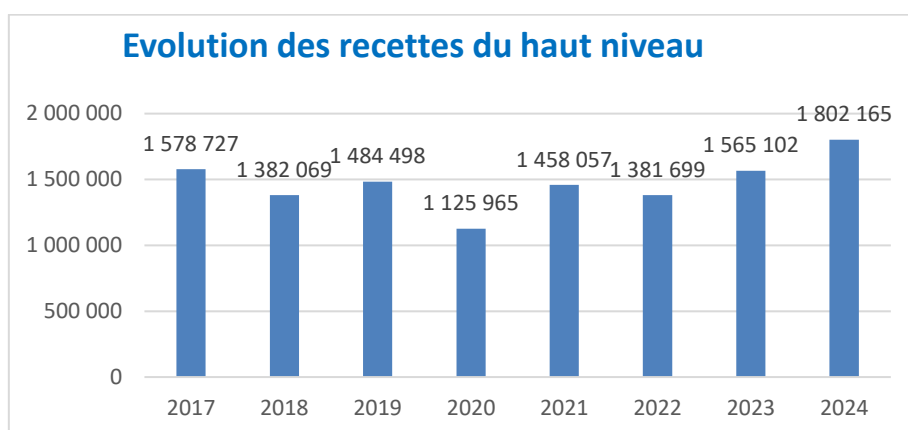
En 2024, le taux d'exécution des ressources propres s'établit à **97,3%** et est en nette progression par rapport au taux d'exécution de 2023 qui était de 93.83%.





Pour le haut niveau

En 2024, Les recettes du haut niveau sont en hausse et en lien avec l'augmentation des tarifs votés au 1^{er} septembre 2023.



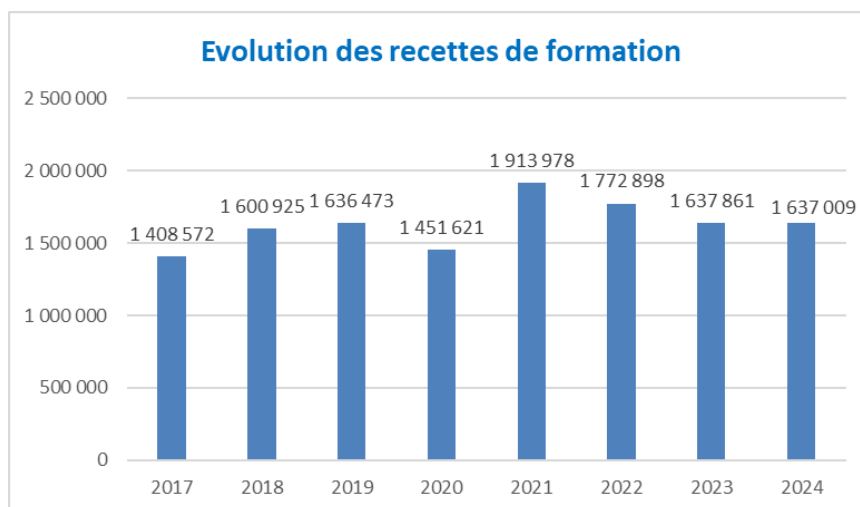
Ainsi au 1^{er} janvier 2024, le nombre de sportifs inscrits dans les pôles ou structures est resté globalement identique (434 pour 426 au 1^{er} janvier 2023*) avec une hausse du nombre d'internes sur le site d'Aix-en-Provence (passé de 109 à 128) et d'Antibes du fait de l'accueil d'une structure d'entraînement de World Aquatics, anciennement Fédération internationale de natation (FINA). Sur Boulouris, le nombre d'internes est resté stable.

Sur les 3 sites, au 1^{er} janvier 2024, 234 * sportifs internes étaient accueillis soit 38 de plus qu'au 1^{er} janvier 2023.

*Données tableau SNH 3 sites

Pour la formation

Pour l'exercice 2024, les recettes propres issues de la formation sont stables par rapport à celles constatées en 2023.



Les recettes totales de l'activité formation de 2 312 506 € sont composées de :

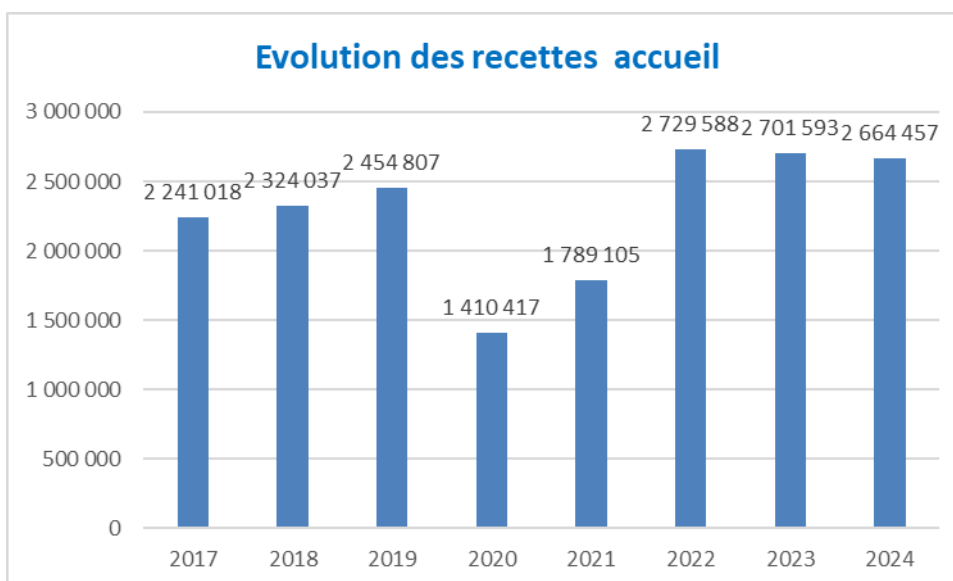
- 1 637 009 € de recettes propres résultats de la facturation directe des formations ;
- 231 000 € issus de la convention de partenariat public - public signée avec la Région qui a permis de financer la formation des stagiaires inclus dans le dispositif du développement de la Politique Régionale de formation professionnelles dans les métiers de l'animation et du sport ;
- 444 497 € de recettes liées au dispositif PARCOURSUP

Ce résultat est stable par rapport à 2023 en en dépit de l'augmentation du nombre de sessions de formation a augmenté (89 en 2023 et 115 en 2024). Sur les 3 sites, 1618 stagiaires ont été accueillis en 2024 pour un total de 256 000 heures de formation.

Pour l'accueil

Les recettes de l'accueil pour l'année 2024 atteignent à un niveau équivalent à celles de 2023, en dépit de la hausse des tarifs de 6% au 1^{er} septembre 2023.

L'année olympique et paralympique, année particulière où la priorité avait été donnée à l'accueil de délégations étrangères ou équipes de France dans le cadre de stages de préparation n'a pas eu l'effet escompté. L'identification du CREPS comme CPJ n'a pas eu lieu au niveau attendu. En effet, le libre choix laissé des lieux de préparation des équipes de France ou délégations étrangères s'est majoritairement tourné vers les collectivités locales labellisées CPJ au détriment des établissements publics dont la préparation au haut niveau et à la haute performance demeure la mission. En conséquence, les demandes de réservations de stages des fédérations (hors préparation JOP), ligues ou usagers réguliers sur la période mai, juin et juillet du site ont été mis en attente, permettant de répondre aux préparations JOP. Les désistements de délégations et équipes étrangères, de dernière minute, n'a pas permis de faire revenir les usagers mis en attente ou réorientés sur cette période.



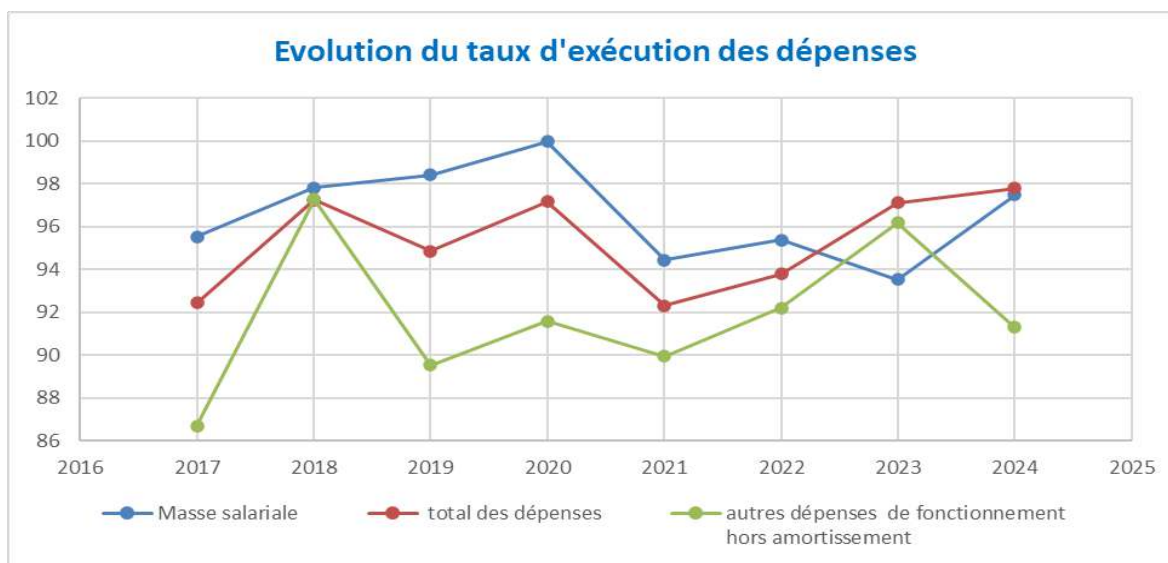
• L'exécution budgétaire : les dépenses

Le montant des dépenses pour l'exercice 2024 est de à 16 372 803 € pour un taux d'exécution de 97,8 %.

Pour préciser :

- Le taux d'exécution des dépenses de masse salariale (comptes 63 et 64) est de 97,47% (9 094 933 € pour une prévision de 9 330 445 €) ;
- Le taux d'exécution des autres dépenses de fonctionnement est de 91,3% (6 353 804 € pour une prévision de 6 962 098 €).

La dotation aux amortissements et les provisions représente 924 063 € pour une prévision de 450 000 €.



1. Charges de masse salariale

Le budget de masse salariale est constaté avec un taux d'exécution de 97.47 %. Le taux de couverture de la masse salariale par les subventions a été amélioré du fait de la prise en compte des subventions reçues en fin d'année de la Direction des sports pour un montant d'un montant total de 176 423 € correspondant au financement :

- Du passage au RIFSEEP des PTP : 72 459 €
- De l'augmentation du point d'indice 2023 : 63 108 €
- De l'attribution des 5 points d'indice supplémentaires : 25 106 €
- Des mesures indemnitaires pour les personnels IATSS : 15 750 €

Ce montant de subvention de 176 423 € s' est ajouté à l'enveloppe de masse salariale présentée au budget initial 2024 à hauteur de 8 948 230 € pour un nouveau montant de 9 124 653 € de façon à couvrir les dépenses engagées pour le paiement des indemnités en fin d'année.

De ce fait, la part de ressources propres supportant le budget de masse salariale qui a été présentée à 15,6 % au budget initial 2024 et à 15,5 % dans le cadre du BR1-24 passe à 15,18% soit un budget de masse salariale couvert par une subvention de 7 738 542 € pour 1 386 111 € de ressources propres.

2. Charges de fonctionnement courant des sites

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) est de 91,3% (6 353 804€ pour une prévision de 6 962 098€). Le budget initial avait été élaboré avec une prévision d'augmentation de 11 % 2024 notamment lié à l'augmentation des fluides. La stratégie de maîtrise des coûts portée par l'établissement et la gestion rigoureuse de l'ensemble des acteurs sur chaque site a permis de contenir les dépenses.

Ainsi les dépenses de fluides (eau, gaz, électricité) dont le montant était passé de 630 500 € en 2021 à 1 261 000 € en 2023 s'établit pour l'exercice 2024 à 875 335 € soit une baisse de près de 385 300 €.

Pour le site d'Aix en Provence, le taux global d'exécution est de 91% - soit 1 861 511€ pour une prévision de 2 036 763 € (BI et BR). Le taux d'exécution des dépenses énergétiques (eau, gaz, électricité, réseau de chaleur) est de 72 % par rapport à la prévision, en partie grâce à une baisse des dépenses électriques (-30 %) à la suite de la pose de lampes leds, et à une moindre consommation énergétique grâce à la pose de régulateurs thermiques.

Le poste de dépenses de restauration pour l'activité Accueil et la mission Haut Niveau s'élève à 778 400 € et représente 42% des dépenses de fonctionnement du site, en augmentation par rapport à 2023, le site ayant accueilli davantage de sportifs de haut niveau et d'utilisateurs quotidiens.

Concernant l'aspect patrimonial, le site a dépensé 218 000 € pour la maintenance des bâtiments et du mobilier, et 64 200 € pour des réparations et menus travaux d'amélioration. Le montant des fournitures d'entretien (quincaillerie, fournitures électriques, produits de nettoyage, peintures ...) lié à l'entretien du patrimoine s'élève à 75 000 €. En matière de prestations de service, le site a consacré

80 000 € à des dépenses d'intervenants extérieurs (préparateurs physiques, diététicienne, psychologue ...) à destination des sportifs de haut niveau.

Pour le site d'Antibes, le taux d'exécution du budget de fonctionnement 2024 est de 99% pour un montant prévisionnel des dépenses de 1 195 523€ consommé à hauteur de 1 178 845€. Ce taux est en baisse par rapport à celui de 2023 qui était de 109% en raison du surcoût de l'énergie cette année-là. Pour l'année 2024, les fluides présentent un taux d'exécution de 85% (167 030€).

La bonne maîtrise de l'ensemble des dépenses a permis d'obtenir ces résultats tout en réalisant en interne de nombreux chantiers de rénovation de peinture et d'aménagements divers grâce à la mobilisation des agents techniques.

Seul le chapitre 62 qui concerne les prestations de service présente un dépassement de 7% de son enveloppe. Celui-ci s'explique par des dépenses liées aux manifestations organisées à l'occasion du passage de la flamme olympique ainsi que par une charge non prévue de 30 000€ afin de compenser l'absence de renforts d'été d'agents d'entretien de la Région. Quant aux dépenses de restauration, celles-ci présentent un taux d'exécution de 103% (528 776€)

Pour le site de Boulouris, le taux de consommation des ouvertures de crédits en fonctionnement (BR compris) en 2024 s'élève à 87.80 % (consommation de 1 558 982.03 € sur les 1 775 650.00 € ouverts). Ce taux de consommation est en baisse par rapport à celui de 2023 (96.21 %) et s'explique principalement par la maîtrise des consommations énergétiques ainsi que par la baisse du coût de l'énergie après un contexte 2023 très inflationniste en la matière. Dans les autres secteurs, les dépenses ont été contenues grâce à une gestion rigoureuse de l'ensemble des acteurs du site. On notera à contrario une augmentation sensible des dépenses liées au marché de restauration (752 000€ en 2024 contre 718 000€ en 2023). Cela s'explique d'une part par une activité du site dans sa mission accueil en augmentation (plus de repas servis) mais aussi par une augmentation du coût des denrées. Enfin, en 2024, le site a dû prendre à sa charge le coût de collecte et de traitement des déchets (29 000€) alors que cette dépense était jusqu'alors supportée par la communauté d'agglomération.

Concernant les charges de la restauration externalisée pour ce qui concerne le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre d'un marché transverse aux trois sites, il est à signaler qu'une partie est imputable à la mission accueil, une autre partie l'est au bénéfice des sportifs de haut niveau internes ou demi-pensionnaires sur les trois sites. La prise en compte des obligations de la loi EGALIM, de même que le respect de la charte des 15 engagements éco-responsables et en particulier, celui touchant à la qualité des produits de restauration, ont eu pour conséquence une augmentation sur les denrées à la date de révision des prix du marché en mai 2024. A cela s'ajoutent les charges fixes sur les salaires, les fluides, et autres charges de fonctionnement. Le secteur étant en forte tension, les exigences des personnels concernées ont été revues à la hausse de façon significative.

3. Dépenses pour le fonctionnement des outils numériques

Le budget informatique supporte, pour la part fonctionnement, l'ensemble des coûts de maintenance des divers logiciels et outils utilisés par les services métiers ainsi que les solutions techniques mises en place pour assurer le raccordement au réseau Internet et le fonctionnement du réseau interne aux sites du CREPS. Les principaux postes sont ceux liés au prestataire de réseau, à la reprographie, la téléphonie fixe et mobile. L'adhésion du CREPS à des centrales d'achats permet, lors du renouvellement des marchés, de réaliser des économies notables.

En 2024, le montant des matériels comprenant les nouveaux outils numériques acquis dans le cadre de l'action DEFI NUMERIQUE portée par le CREPS de Bourgogne Franche Comté et la Caisse des Dépôts et Consignations, s'élève à 17 200 €.

Le montant des dépenses liées aux services numériques (téléphonie fixe et mobile, accès internet et hébergement de divers serveurs, abonnement de plateformes de paiement en ligne) et à la sécurisation des accès aux applications permettant de travailler de façon fluide et sécurisée s'élève à 72 100 €. Enfin, le montant des dépenses consacrées à l'utilisation de licences logiciel (pour les services métiers et supports), s'élève à 114 100 €

4. Dépenses pour la documentation

La mutualisation des achats d'ouvrages, de documentation papier et numériques est maintenant tout à fait opérationnelle, y compris pour les fascicules remis aux stagiaires de la formation. La documentaliste gère l'ensemble des abonnements aux revues, journaux, périodiques utiles aux missions du CREPS. Cette mutualisation permet le référencement de l'ensemble des ressources utilisables de ce fait par tous les agents et usagers du CREPS. En 2024, les dépenses du centre de documentation s'élèvent à 10 203 €.

5. Dépenses pour la communication

En 2024, le budget consacré à la communication a permis de financer des actions autour de la décoration des sites aux couleurs olympiques, de l'accompagnement de la flamme olympique sur les trois sites, la réalisation de posters avec les sportifs sélectionnés pour les JOP, la décoration et les animations sur les « clubs France » implantés sur les trois sites, des films promotionnels pour garder la mémoire de cet événement (relais du vase du centenaire dont l'original est conservé au musée du Sport à Nice, organisé entre les trois sites, passage de la flamme sur chacun des sites, livre souvenir et poster des médaillés ..), ainsi que diverses actions ponctuelles pour marquer le compte à rebours du début des JOP (J-200, J-100, ..). Un effort a également été consenti pour l'achat de supports de communication, goodies, vêtements et sacs au logo du CREPS ont été achetés pour les sportifs de haut niveau et les stagiaires de la formation pour un total de 19 000 €.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement du service communication s'élève à 80 200 €.

Le CREPS a utilisé le reliquat de la subvention reçue en 2023, en finalisant la réalisation des dépenses

engagées concernant les supports de communication « Gagner en France » et « Paris 2024 » posés dans les installations sportives et les espaces communs.



Le droit à compensation

Le Droit à Compensation (DAC) a été mis en place suite au vote de la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de l'Etat. S'agissant des dépenses d'investissement et de fonctionnement des CREPS, au regard de la répartition des missions entre Etat et Région, 3 montants ont été arrêtés, un pour les dépenses d'investissement, un second pour celles de fonctionnement et un troisième pour les dépenses d'équipement.

En 2015, les montants arrêtés ont été les suivants :

CREPS	Montant DAC investissement	Montant DAC fonctionnement	Montant DAC équipement	Total DAC
Provence - Alpes - Côte d'Azur	1 206 705 €	3 662 389 €	96 733 €	4 965 827 €

Le total du DAC fonctionnement et équipement représentait un montant de 3 759 122 € soit 57% du montant des ressources propres de l'exercice 2015. Ce % a été retenu pour être appliqué tous les ans en budget initial et compte financier afin de déterminer le montant du DAC dédié à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

Le montant des ressources propres de l'exercice 2024 s'établit à 6 260 172 €. L'application du pourcentage de 57 % à ce total de ressources propres représente un montant de 3 568 298 € (cf. tableau 7 du compte financier).

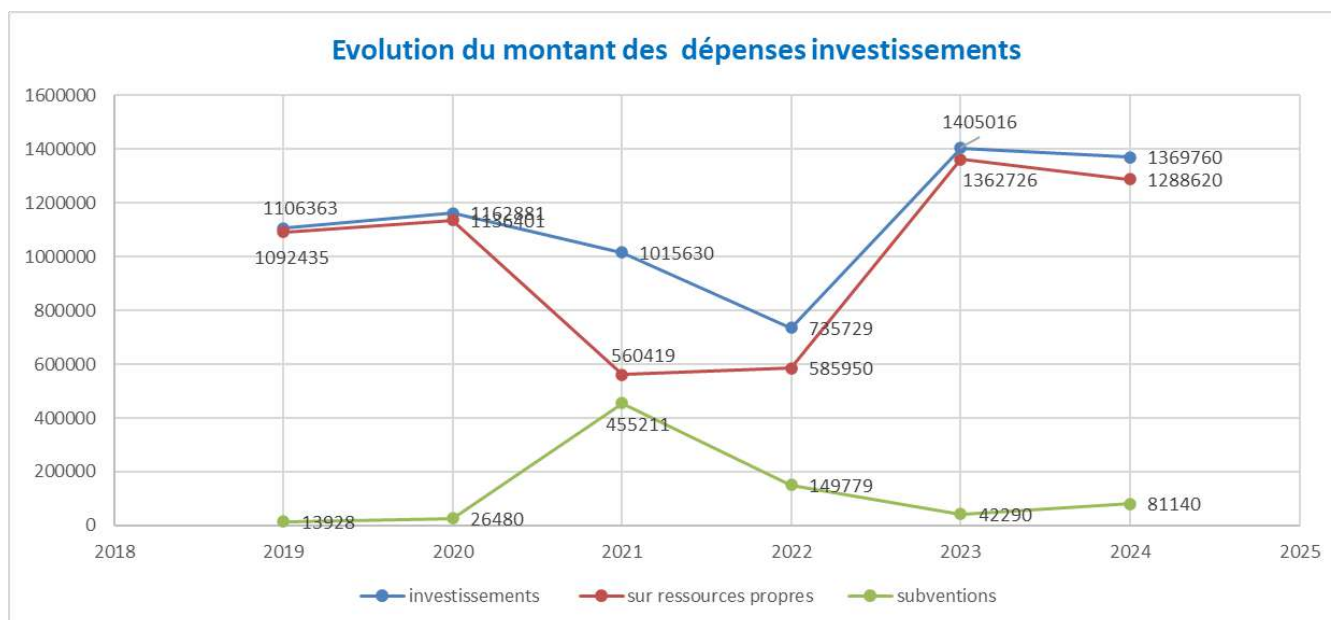
Les éléments du compte financier 2024 (tableaux 7 et 8) permettent de constater que le CREPS a engagé la somme de 5 043 714 € pour couvrir des dépenses imputables aux missions dévolues à la Région : 4 225 147 € pour les dépenses de fonctionnement et 818 567 € sur celles équipements (hors matériel informatique).

S'agissant des recettes d'investissements, au-delà du montant de 38 973 €, il convient de souligner que la Région a attribué au CREPS au titre des opérations opérées en délégation de maîtrise d'ouvrage un montant de 1 430 202 € afin de rénover la salle d'escalade du site d'Aix, rénover la piste d'athlétisme et aménager une aire de pratique sportive.

Les investissements

Bilan de l'année 2024

Les dépenses d'investissements sont constatées, en fin d'exercice à 1 369 760 € dont 1 288 620 € sur ressources propres et 81 140 € de subventions dont 38 973 € de la Région. Compte tenu des prévisions inscrites au BR 2 de 1 542 167 €, le taux d'exécution est de 88.82%.



Même si l'ensemble des dépenses d'investissement prévu initialement n'a pu être réalisé dans l'année, le maintien de l'effort sur la section investissement de l'établissement doit être particulièrement souligné cette année encore, car il démontre la volonté stratégique de l'établissement de maintenir les projets engagés et de poursuivre les engagements pris dans le cadre de la convention CREPS / Région de délégation de maîtrise d'ouvrage.

L'effort d'investissement porté par le CREPS au cours de l'année 2024 a permis d'acquérir de nombreux équipements :

- Un bateau de plongée pour le site d'Antibes pour un montant de 320 789 €



- Du matériel de visio conférence et équipement de la salle pour un montant de 47 296 €
- Un véhicule pour un montant de 18 358 €
- Divers équipements informatiques : micro-ordinateurs portables avec stations d'accueil, équipements multimédias,
- De réaliser des travaux : mises aux normes de la cuisine de Boulouris, changement de chaudières, installation d'un régulateur vanne 3 voies pour piloter les pompes sur Aix-en-Provence
- De rénover et mettre aux normes la cuisine du site de Boulouris pour un montant de 72 937 €

Perspectives sur la poursuite des investissements

A l'issue de l'année budgétaire et comptable 2024, le compte financier présente un fonds de roulement à hauteur de 3 836 647€ ce qui permet d'envisager de poursuivre le financement des investissements du CREPS sur ses fonds propres.

Le fonds de roulement permet de garantir la sécurité financière de l'établissement et doit comporter des provisions pour diverses dettes enregistrées par l'établissement et garantir à minima 30 jours de fonctionnement courant. Tel que calculé à l'issue de l'année 2024, le fonds de roulement permet d'assurer 84 jours de fonctionnement.

Dans le budget initial 2025, il a été présenté une prévision d'investissement à hauteur de 1 000 000 € en mobilisant la somme perçue au titre du recours sur le versement de la taxe sur les salaires.

Toutefois, compte tenu des incertitudes qui pèsent la décision qui sera rendu par le conseil d'Etat suite du recours en cassation intenté par le ministère des comptes publics, la prudence s'impose tant que la décision finale n'est pas rendue.

En conclusion

L'exercice 2024 se distingue de l'exercice 2023 par un résultat net négatif de moins 46 754 € alors que celui de 2023 affichait un résultat positif de 548 272 €. Le résultat de gestion est quant à lui positif pour un montant de 440 784 €. Cette différence significative entre un résultat net négatif et un résultat de gestion positif s'explique par des différences méthodologiques dans le calcul de ces deux indicateurs.

Le résultat net inclus l'ensemble des dépenses et recettes comptabilisées y compris les éléments non encaissables tels que les dotations aux amortissements qui représentent l'usure des immobilisations et qui n'ont pas d'impact sur la trésorerie. Sont également comptabilisés les provisions pour risques et charges qui anticipent des dépenses futures qui ne sont pas encore réalisées.

Le résultat de gestion, en revanche, exclut ces éléments et reflète uniquement les flux réels de trésorerie, donnant une vision plus fidèle de la capacité de l'établissement à couvrir ses dépenses courantes.

Son résultat positif est un signal rassurant qui démontre que les entrées de trésorerie couvrent les dépenses courantes garantissant ainsi la continuité des activités.

Le résultat de l'année 2024 traduit à nouveau l'attention portée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'établissement et la production de recettes issues de l'activité, même si les recettes de l'année sont en augmentation par rapport à l'année précédente, elles sont restées stables pour la partie accueil et cela malgré l'augmentation des tarifs au mois de septembre 2023 et l'année olympique. Ce constat est le résultat de plusieurs facteurs : sur Antibes, l'accueil de plus d'internes n'a pas permis de mettre à disposition les capacités d'accueil habituelles, sur Boulouris, malgré un taux de remplissage à 100% cet été du fait de l'accueil de nombreuses équipes dans le cadre des CPJ, les travaux sur l'internat à compter du retour des vacances de Toussaint et du déplacement des sportifs internes dans le bâtiment d'accueil ne permettent pas d'accueillir des stages sur la fin de l'année, et sur Aix-en-Provence, les prévisions d'accueil d'équipes en préparation olympiques avaient été optimistes du fait de nombreux contacts mais les équipes d'Arménie, d'Ukraine et du Kenya, pourtant annoncées, n'ont finalement pas confirmé leur venue, les stages organisés sur le site ont été moins longs que prévus avec moins de participants et l'installation des gens du voyage en début de saison a obligé à ne pas accueillir les équipes qui avaient réservé.